

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL

1er mai 1997-22 avril 1998

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1998

SUPPLÉMENT N° 20



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL

1er mai 1997-22 avril 1998

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1998

SUPPLÉMENT N° 20



NATIONS UNIES

New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1998/40 E/ESCAP/1117

ISSN: 0252 — 2284

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		(iv)
Introduction	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION		1
A. Questions appelant des décisions du Conseil économique et social		1
B. Résolutions portées à l'attention du Conseil économique et social		1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION	2-4	1
A. Activités des organes subsidiaires	2	1
B. Autres activités	3	1
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	4	1
III. CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION	5-380	2
A. Participation et organisation des travaux	5-18	2
B. Ordre du jour	19	3
C. Compte rendu des travaux	20-380	4
Allocution d'ouverture du Premier Ministre de la Thaïlande	21-31	4
Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP	32-36	5
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	37-40	6
Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP	41-103	6
Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif	41-52	6
Incidences de l'évolution économique et sociale récente	53-75	8
L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : perspectives de développement social	76-103	10
Réforme de la CESAP	104-115	12
Suivi de la résolution 53/1 du 30 avril 1997, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission	104-109	14
Le rôle de la CESAP en faveur du développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : projet de note de position de la CESAP à l'intention du Conseil économique et social	110-115	15
Questions et faits émergents au niveau régional	116-280	16
Coopération économique régionale	116-158	16
La crise financière en Asie	118-125	16
Commerce électronique : nouvelle orientation des politiques de promotion du commerce	126-128	17
Organisation mondiale du commerce et Cycle d'Uruguay	129-131	17
Diversification des échanges commerciaux et des investissements des pays insulaires en développement du Pacifique	132-134	18
Faits nouveaux au niveau régional	135-141	18
Coopération avec l'Organisation de coopération économique	142-145	18
Financement du développement industriel	146	19
Rapport de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie	147-149	19
Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	150-156	20
Réseau régional de machine agricole	157-158	20

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphe</i> s	<i>Page</i>
Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	159-188	20
Rapport du Comité pour l'environnement et le développement durable sur sa quatrième session	159-170	20
Mise en oeuvre des recommandations de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (1995) et des décisions prises à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (1997)	171-179	22
Environnement et mise en valeur durable des ressources naturelles : énergie et eau douce	180-188	23
Mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines	189-226	24
Questions de politique générale en matière de dépaupérisation rurale	190-204	24
Rapport de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique	205-211	25
Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions	212-221	26
Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	222-226	28
Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel	227-248	29
Transports, communications et développement infrastructurel	228-243	29
Tourisme	244-248	31
Statistiques	249-272	31
Questions et faits nouveaux en matière de statistiques	249-262	31
Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	263-272	34
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	273-280	35
Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique sur sa cinquième session	273-280	35
Planification du programme	281-308	36
Révision du plan à moyen terme pour la période 1998-2001	281-291	36
Exécution du programme de travail pour 1996-1997	292-299	37
Révision du programme de travail pour 1998-1999	300-307	38
Calendrier des réunions (avril 1998-mars 1999)	308	39
Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées	309-346	39
Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux	347-372	43
Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	347-352	43
Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	353-356	44
Commission du Mékong	357-360	44
Comité des typhons	361-366	45
Groupe d'experts en cyclones tropicaux	367-372	45

TABLE DES MATIÈRES *(fin)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	373-377	46
Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-cinquième session de la Commission	378-379	46
Adoption du rapport de la Commission	380	46
 IV. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE- QUATRIÈME SESSION		47
<i>Annexes</i>		
I. Programme de travail révisé pour 1998-1999		55
II. État des incidences au regard du budget-programme des mesures et propositions de la Commission		96
III. Réunions des organes subsidiaires		97
IV. Publications destinées à la vente et documents de la Commission		100
V. Liste des publications, réunions et services consultatifs		103
VI. Mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		120
VII. Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		122

ABRÉVIATIONS

Accord de Bangkok	Premier Accord relatif aux négociations commerciales entre pays en voie de développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACHR	Réseau asiatique pour l'habitat
AFEJ	Forum Asie-Pacifique des journalistes environnementaux
AICCF	Association internationale du congrès des chemins de fer
AIDA	Alliance asiatique pour le développement infrastructurel
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALGAS	Stratégie de lutte à moindre coût contre les gaz à effet de serre en Asie
AMPME	Association mondiale des petites et moyennes entreprises
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ARSAP	Programme d'intrants agricoles pour l'Asie et le Pacifique
ASE	Agence spatiale européenne
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASPAT	Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique
AVRDC	Centre de recherche-développement sur les légumes en Asie
AYC	Conseil asiatique de la jeunesse
BAsD	Banque asiatique de développement
BID	Banque islamique de développement
BIMST-EC	Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande
BO	budget ordinaire
CAC	Comité administratif de coordination
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCNU	Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CDAP	Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEOS	Comité des satellites d'observation de la Terre
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPD	coopération économique entre pays en développement
CERECs	Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIP	chiffre indicatif de planification
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRAP	Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique
CIRDAP	Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique
CITYNET	Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CM	Commission du Mékong
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
CNUST	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
COASTPLAN	Programme géoscientifique pour la gestion intégrée et la mise en valeur des zones côtières en Asie de l'Est et du Sud-Est
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COT	Conseil océanien du tourisme
CPC	Comité de la planification et de la coordination

ABRÉVIATIONS *(suite)*

CTPD	coopération technique entre pays en développement
CYP	Programme du Commonwealth pour la jeunesse
DERD	développement écologiquement rationnel et durable
DITTA	Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie
dollar	dollar des États-Unis d'Amérique (sauf indication contraire)
DRCT	Directory of Sources of Fertilizer Information with Special Reference to Asia and the Pacific
DTG	détaché (détachement) à titre gracieux
EAEC	Centre économique pour l'Asie orientale
ESIS	Système d'information statistique de la CESAP
FADI	base de données bibliographiques FADI (FADINAP)
FADINAP	Réseau de consultation, de recherche et d'information sur les engrais pour l'Asie et le Pacifique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASC	Fédération des conseils de chargeurs de l'ASEAN
FASP	Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIATA	Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNULAD	Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCFAP	Groupe de la coopération ferroviaire pour l'Asie et le Pacifique
GIF	Fonds infrastructurel mondial
HAI	HelpAge International
HB	extrabudgétaire
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IAT	Institut asiatique de technologie
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures en zone tropicale et semi-aride
IEC	information, éducation, communication
IED	investissements étrangers directs
IFA	Association internationale de l'industrie des engrais
IIS	Institut international de statistique
INSAP	Services de réseau investissement Asie-Pacifique
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
Interjeunes	Conseil de la jeunesse océanienne
IOMAC	Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
ISO	Organisation internationale de normalisation
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MFS	Mécanisme de financement supplémentaire pour la CTPD
m-t	mois de travail
NEI	nouvelles économies industrielles
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAP	Organisation asiatique de productivité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCE	Organisation de coopération économique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OSShD	Organisation pour la collaboration des chemins de fer

ABRÉVIATIONS *(fin)*

PACE-E	Programme asiatique de coopération pour l'énergie et l'environnement
PAM	Programme alimentaire mondial
PATA	Association de tourisme du Pacifique-Asie
PCI	Programme de comparaison internationale
PECC	Conseil de coopération économique du Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays (parmi) les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMI	petites et moyennes entreprises industrielles
PNB	produit national brut
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POPIN	Réseau d'information en matière de population
PORTMIS	Système intégré de gestion portuaire
PROCONTECH	Programme Asie-Pacifique relatif au développement de la consultance technique
PRODEM	Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PROMIN	Programme régional de mise en valeur des ressources minérales
PROREGEN	Programme régional de mise en valeur de l'énergie
PRORESPACE	Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement
PRT	Programme régional de télédétection
RAILWICS	Système d'information et d'exploitation pour les wagons de chemin de fer
REDESAP	Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique
RESBIO	Réseau régional de l'énergie de biomasse, de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne
RESETAP	Réseau des instituts de formation, de recherche et d'information pour les établissements humains en Asie et dans le Pacifique
RIIPS	Service régional Asie-Pacifique d'information et de promotion en matière d'investissements
RRMA	Réseau régional de la machine agricole
RSIE	Réseau de systèmes d'information sur les engrais
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SAR	Société asiatique de réassurance
SCN	système de comptabilité nationale (ONU)
SEATRADC	Centre de recherche-développement sur l'étain pour l'Asie du Sud-Est
SERIT	Service régional d'information sur la télédétection
SGP	système généralisé de préférences
Siège	Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York
SIG	système d'information géographique
SIS	système d'information sur les sols
SNE	service (secrétariat) national des engrais
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
STN	société transnationale
TAP	Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique
TISNET	Réseau régional d'information commerciale
TraFIX	Échanges d'information pour la facilitation du commerce
UAC	Union asiatique de compensation
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UIV	Union internationale des villes et pouvoirs locaux
UNAFEI	Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPAO	Union postale de l'Asie et du Pacifique
UPU	Union postale universelle
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WINAP	Réseau d'information Asie-Pacifique pour les femmes

Introduction

1. Le rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique relatif à la période du 1er mai 1997 au 22 avril 1998 a été adopté à l'unanimité par la Commission à la dixième séance de sa cinquante-quatrième session, le 22 avril 1998.

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Questions appelant des décisions du Conseil économique et social

54/1. Renforcement de l'appui régional en faveur des handicapés au XXI^e siècle

B. Résolutions portées à l'attention du Conseil économique et social

54/2. Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP

54/4. Mobilisation des ressources humaines et financières en vue de la poursuite des actions correspondant aux buts de la région de la CESAP en matière de population-développement

54/3. Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique

54/5. Année internationale des personnes âgées : vers une société pour tous les âges

54/6. Renforcement du rôle de la famille dans le développement social

Chapitre II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

2. Au cours de la période considérée, les organes subsidiaires ci-après se sont réunis : Comité pour l'environnement et le développement durable, Comité pour les transports et les communications, Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique. La cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique et la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie se sont tenues pendant cette période. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports correspondants sont indiqués à l'annexe III du présent rapport. Les rapports émanant de ces organes et destinés à la Commission rendent compte de leurs débats, de leurs conclusions et de leurs décisions.

B. Autres activités

3. On trouvera en annexe V au présent rapport la liste des publications, réunions et services consultatifs réalisés au cours de l'année calendaire 1997, au titre du programme de travail de la Commission pour 1996-1997. Dans la mesure du possible, la formule de la CTPD a été appliquée à ces activités, ainsi qu'il en a été rendu compte dans les documents E/ESCAP/1099 et E/ESCAP/1110 et Corr.1.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

4. Le secrétariat a entretenu d'étroits contacts avec le Siège et il a coopéré avec les départements concernés et les secrétariats des autres commissions régionales à des projets d'intérêt commun.

Chapitre III

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

5. La cinquante-quatrième session de la Commission s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok, du 16 au 22 avril 1998.

6. Les membres et membres associés suivants étaient représentés :

Arménie	Pakistan
Australie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Azerbaïdjan	Pays-Bas
Bangladesh	Philippines
Bhoutan	République de Corée
Brunéi Darussalam	République démocratique populaire lao
Chine	République populaire démocratique de Corée
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Samoa
Fidji	Singapour
France	Sri Lanka
Inde	Thaïlande
Indonésie	Tonga
Iran (République islamique d')	Turquie
Japon	Tuvalu
Kazakhstan	Vanuatu
Kiribati	Viet Nam
Malaisie	Guam
Maldives	Hong Kong (Chine)
Mongolie	Macao
Myanmar	Nouvelle-Calédonie
Népal	
Nouvelle-Zélande	
Ouzbékistan	

7. Ont également participé à la session en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Canada, Chili, Hongrie, Israël, Italie, Maroc, Pérou, République tchèque, Roumanie, Suède. Y ont également participé un représentant de la Suisse, en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil économique et social, et des représentants du Saint-Siège, en vertu de la décision 244 (LXII) du Conseil.

8. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut Commissariat des

Nations Unies pour les réfugiés, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

9. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

10. Étaient en outre représentées à titre d'observateur les organisations intergouvernementales suivantes : Banque asiatique de développement, Bureau du Plan de Colombo, Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique, Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Comité des typhons, Commission du Mékong, Commission européenne, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Communauté internationale du poivre, Groupe OMM-CESAP d'experts en cyclones tropicaux, Organisation asiatique de productivité, Organisation internationale pour les migrations, Secrétariat du Forum, Société asiatique de réassurance, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, Union asiatique de compensation, Union postale de l'Asie et du Pacifique.

11. Les organisations non gouvernementales suivantes avaient délégué des observateurs : statut consultatif général — Confédération internationale des syndicats libres, Conférence mondiale des religions pour la paix, Conseil international de l'action sociale, Conseil international des femmes, Fédération des femmes pour la paix, Fédération mondiale des anciens combattants, Mouvement international ATD Quart Monde, Organisation internationale de normalisation; statut consultatif spécial — Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Communauté internationale Baha'ie, Fédération internationale des organisations non gouvernementales pour la prévention

de l'abus des drogues et autres substances, Organisation mondiale des personnes handicapées; liste — Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés.

12. Des représentants des organisations suivantes ont d'autre part participé à la session : Fédération des conseils de chargeurs de l'ASEAN, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains.

13. La liste des participants est publiée sous la cote ESCAP(LIV)/INF.1/Rev.2.

14. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu président S. E. M. Surin Pitsuwan (Thaïlande).

15. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation suivants : S. E. M. Sergey Manassarian (Arménie), S. E. M. S. A. M. S. Kibria (Bangladesh), S. E. Pehin Dato Ahmad Wally Skinner (Brunéi Darussalam), S. E. M. Yang Jiechi (Chine), S. E. M. I. S. Besedin (Fédération de Russie), S. E. M. Berenado Vunibobo (Fidji), S. E. M. Ramakrishna Hegde (Inde), S. E. M. Ali Alatas (Indonésie), S. E. M. Mohammad Ali Najafi (République islamique d'Iran), S. E. M. Masahiko Koumura (Japon), S. E. M. Beniamina Tinga (Kiribati), S. E. M. Datuk Chong Kah Kiat (Malaisie), S. E. M. O. Ochirjav (Mongolie), S. E. M. Raghav Dhoj Pant (Népal), S. E. M. Hafiz A. Pasha (Pakistan), S. E. M. Roy Yaki (Papouasie-Nouvelle-Guinée), S. E. Mme Lina B. Laigo (Philippines), S. E. M. Sun Joun-yung (République de Corée), S. E. M. Soubanh Srithirath (République démocratique populaire lao), S. E. M. Ow Chin Hock (Singapour), S. E. M. S. B. Dissanayake (Sri Lanka), S. E. M. R. Sukhumbhand Paribatra (Thaïlande) et S. E. M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam).

16. Le Segment hauts responsables a formé trois comités pléniers pour l'examen des points 1 à 3 et 5 à 11 de l'ordre du jour. Le Comité plénier I a élu M. Choi Byung-hyo (République de Corée) président, et MM. Lu Yongshou (Chine) et Michael Regan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) vice-présidents. Le Comité plénier II a élu M. Robert Bosscher (Pays-Bas) président, S. E. M. Isoa Gavidia (Fidji) et M. Khush Narayan Shrestha (Népal) vice-présidents. Le Comité plénier III a élu Mme Noumea Simi (Samoa) présidente, et Mme Nguyen Thi Hoi (Viet Nam) et M. Herijanto Soeprapto (Indonésie) vice-présidents.

17. La Commission a également constitué un groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de S. E. Mme Sarala Manouri Fernando (Sri Lanka), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. MM. Paul Tighe (Australie) et Shaharuddin

bin Md. Som (Malaisie) ont été élus vice-présidents du Groupe de travail.

18. Conformément à l'article 12 du règlement intérieur, le Président et les Vice-Présidents, constitués en comité des pouvoirs, ont examiné les pouvoirs de tous les représentants et les ont trouvés en bonne et due forme.

B. Ordre du jour

19. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/ESCAP/L.136/Rev.1, E/ESCAP/L.137 et Corr. 1 et 2).
4. Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP (E/ESCAP/1081, E/ESCAP/1082) :
 - a) Incidences de l'évolution économique et sociale récente;
 - b) L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : perspectives de développement social.
5. Réforme de la CESAP :
 - a) Suivi de la résolution 53/1 de la Commission, relative à la restructuration de son appareil de conférence (E/ESCAP/1083);
 - b) Le rôle de la CESAP en faveur du développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : projet de note de synthèse de la CESAP à l'intention du Conseil économique et social (E/ESCAP/1084).
6. Questions et faits émergents au niveau régional :
 - a) Coopération économique régionale (E/ESCAP/1085-E/ESCAP/1091);
 - b) Environnement et mise en valeur des ressources naturelles (E/ESCAP/1092-E/ESCAP/1094);
 - c) Mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines (E/ESCAP/1095-E/ESCAP/1098 et Corr.1);

- d) Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel (E/ESCAP/1100, E/ESCAP/1101);
- e) Statistiques (E/ESCAP/1102, E/ESCAP/1103);
- f) Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement (E/ESCAP/1104).

7. Planification du programme :

- a) Révision du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ESCAP/1105 et Corr.1);
- b) Exécution du programme de travail pour 1996-1997 (E/ESCAP/1106 et Corr.1);
- c) Révision du programme de travail pour 1998-1999 (E/ESCAP/1107 et Corr.1);
- d) Calendrier des réunions (avril 1998-mars 1999) (E/ESCAP/1109).

- 8. Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées (E/ESCAP/1099, E/ESCAP/1110 et Corr.1 et 2).
- 9. Rapports des organes intergouvernementaux régionaux (E/ESCAP/1111-E/ESCAP/1115).
- 10. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/1116 et E/ESCAP/1116/Add.1).
- 11. Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-cinquième session de la Commission (E/ESCAP/1108).

12. Questions diverses.

13. Adoption du rapport de la Commission.

C. 'Compte rendu des travaux

20. La session a été déclarée ouverte par le président de la cinquante-troisième session, S. E. M. S. A. M. S. Kibria (Bangladesh). S. E. M. Chuan Leekpai, premier ministre de la Thaïlande, a prononcé l'allocation d'ouverture. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et prononcé une allocation.

Allocation d'ouverture du Premier Ministre de la Thaïlande

21. Le Premier Ministre de la Thaïlande, s'exprimant au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, a souhaité la bienvenue à tous ceux qui étaient venus assister à la session.

22. Il a rappelé que lorsqu'il avait prononcé, cinq ans plus tôt, l'allocation d'ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission, les perspectives de l'Asie étaient excellentes. Les tensions politiques avaient été, dans la plupart des cas, éliminées ou considérablement réduites. Les économies de la région avançaient à vive allure vers ce qui devait être le siècle de l'Asie-Pacifique, et nombreux étaient ceux qui ne doutaient pas que la mondialisation de l'économie ouvrirait une nouvelle ère de paix et de prospérité, dans laquelle tous les pays, développés ou en développement, progresseraient ensemble, liés par des relations de partenariat fondées sur l'égalité. Mais un énorme nuage d'incertitude continuait de jeter son ombre sur le paysage international. Lorsque le malheur avait frappé sous la forme d'une crise financière qui avait embrasé toute la région, l'optimisme s'était généralement transformé en manque d'assurance et en remise en question.

23. Dans bien des contrées d'Asie, la crise financière avait fait ressortir le fait que les pays en développement, malgré leur croissance remarquable des décennies précédentes, restaient moins bien préparés et moins bien armés que les pays développés pour faire face aux défis de la mondialisation. Les aléas actuels du système financier international avaient fait découvrir les faiblesses des structures économiques et des stratégies de développement nationales.

24. Les problèmes économiques et financiers auxquels se heurtait la région ne faisaient cependant que présager d'une multitude d'autres difficultés, s'agissant notamment de problèmes à caractère plus humain ou plus social allant de la montée du chômage à l'intensification des tensions auxquelles était soumise la société dans son ensemble en ce qui concernait l'éducation, les services de santé et les autres services sociaux. Le thème de la session de la Commission — L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : perspectives de développement social — ne pouvait être mieux choisi.

25. Étant donné l'évolution récente de la conjoncture mondiale, il fallait absolument étudier comment améliorer les stratégies de développement nationales, avec le souci d'assurer non seulement la poursuite du développement durable à long terme des économies de la région mais aussi celle du développement social, ainsi que la protection du bien-être de la société. Pour cela, il fallait des stratégies de développement plus équilibrées et mieux adaptées aux besoins des populations.

26. La Thaïlande avait adopté en matière de développement une démarche intégrée, qui privilégiait la dimension humaine et sur laquelle se fondait le huitième Plan national de développement économique et social. Au Sommet mondial pour le développement social, il y avait trois ans de cela, le Premier Ministre avait dit : "la qualité de vie de la population doit être au coeur de notre stratégie de développement". Déjà vraie à l'époque, cette observation était encore plus pertinente aujourd'hui. Parallèlement, on assistait dans la société thaïlandaise à un retour aux valeurs fondamentales. La crise avait permis de se rappeler que les liens étroits qui unissaient les familles et les habitants d'une même localité, liens qui caractérisaient le secteur agricole en Thaïlande, étaient la pierre de touche de la société et constituaient une réserve de "capital social" dans laquelle on pouvait puiser, et que l'on avait souvent perdue de vue dans la course vers l'industrialisation. La crise avait ranimé ces forces intérieures et renforcé la capacité de résistance de la société, ce qui avait permis à celle-ci de mieux supporter les répercussions sociales de la crise.

27. La population de l'Asie, qui représentait plus de la moitié de celle de la planète, était la principale ressource du continent. Cependant, la crise économique du moment semblait indiquer que le temps était venu de ne plus la considérer seulement comme une ressource et qu'elle représentait davantage qu'une main-d'oeuvre à bon marché propre à alimenter la croissance de l'Asie. Le moment était venu de ne plus la considérer comme un moyen aux fins du développement, mais plutôt comme une fin en soi.

28. Il fallait redoubler d'efforts pour dispenser aux populations les meilleurs services en matière d'éducation et de santé, afin de donner à tous les moyens de choisir ce qu'ils voudraient faire et ce qu'ils voudraient être. Il fallait aussi collaborer avec eux pour améliorer leurs conditions de vie, non pas en en faisant un réservoir de main-d'oeuvre non qualifiée et bon marché, mais en les aidant à exploiter les possibilités offertes par leurs collectivités et leurs ressources locales. Le développement durable et une réelle prospérité ne seraient possibles que dans une société où chacun jouirait de ces droits et de ces libertés.

29. Sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej avait déclaré que, pour surmonter la crise économique, le peuple thaïlandais devait appliquer le principe de l'autonomie. Il ne s'agissait pas d'essayer de faire plus que ses moyens ne permettaient, mais de redécouvrir le sens de l'équilibre et de la mesure. Il s'agissait de mettre à profit ses points forts traditionnels en les mettant au service de ses ambitions en matière de développement, de façon à être mieux armé pour se battre sur le terrain de la mondialisation et de la libéralisation des marchés. Des taux de croissance raisonnables, accompagnés d'une meilleure répartition

des revenus et d'une utilisation rationnelle des ressources, seraient plus efficaces pour mettre les populations à l'abri des turbulences économiques à venir. La leçon à tirer de la crise économique était que le développement ne se réduisait pas à la croissance. Il était temps que les stratégies de développement traduisent cette prise de conscience.

30. On ne savait pas encore quelles seraient les difficultés futures. Celles du moment constituaient cependant une occasion exceptionnelle. En effet, si celle-ci pouvait permettre de repenser les priorités, d'entreprendre les réformes qui s'imposaient et de donner des moyens d'action aux individus, il devrait être possible, même en cette période de grande complexité à l'échelle mondiale, de faire face à toute éventualité.

31. Grâce à de solides paramètres économiques, à l'abondance des ressources naturelles et à l'existence de ressources humaines instruites et travailleuses, on avait de bonnes raisons d'être optimiste. D'autre part, en tant que membre de la communauté internationale, la Thaïlande était prête, comme elle l'avait toujours été, à faire bénéficier l'ONU, et plus particulièrement la CESAP, dont le siège était à Bangkok, de sa coopération.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP

32. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants. Il a remercié le Premier Ministre de la Thaïlande d'avoir bien voulu inaugurer la session, manifestant ainsi à nouveau l'attachement de son pays aux buts et idéaux de la Charte des Nations Unies et le soutien qu'il apportait à la Commission dans sa volonté de promouvoir le développement économique et social de la région.

33. De fortes perturbations financières avaient secoué un certain nombre de pays de la région depuis la cinquante-troisième session de la Commission. Cette crise avait eu de vastes ramifications et touché d'autres pays, dans la région et ailleurs, au niveau des partenariats commerciaux et investissements. Elle avait été suivie attentivement et avait donné lieu à des expressions d'opinions partout dans le monde. D'autre part, elle constituait une excellente occasion de réfléchir sur les résultats et les succès de la région et de s'inspirer des enseignements de l'année écoulée comme base du développement et du progrès futurs.

34. En situation de régression économique, c'étaient les plus démunis qui finissaient par souffrir le plus. Dans une région où la dépaupérisation continuait de poser un problème majeur, il fallait veiller de près à consolider les stratégies de développement et à assurer la sécurité sociale aux populations.

35. La CESAP était l'un des grands forums régionaux, en vertu de son rôle essentiel consistant à formuler des politiques fondées sur le partage des données d'expérience. Elle mettait beaucoup l'accent sur une aide aux pays en développement de la région pour leur permettre d'acquérir leurs capacités propres et d'établir des liens étroits avec les autres pays, tant au niveau régional qu'à l'échelon mondial, en vue d'une assistance notamment dans le cadre de programmes de CTPD et de programmes de formation assurés par des pays tiers. À l'ONU, on continuait de débattre au plus haut niveau du rôle des commissions régionales, et des assurances avaient été données concernant le rôle important et vital des commissions pour le fonctionnement et le succès du système dans son ensemble.

36. La session en cours de la Commission permettrait un débat et un échange de vues sur les problèmes et les atouts de la CESAP. Les problèmes étaient nombreux, mais on pouvait aussi trouver et développer les moyens d'y remédier en faisant preuve de bonnes dispositions de solidarité et de sens de la coopération.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

37. Dans son message, le Secrétaire général a noté que la cinquante-quatrième session de la Commission coïncidait avec un grand tournant historique dans la région. Durant l'année écoulée, certaines des économies les plus dynamiques de la région avaient été touchées par des crises financières soudaines et, pour l'essentiel, imprévues, aux répercussions très étendues, non seulement dans la région même mais aussi partout dans le monde. Les bouleversements passés avaient valeur de rappel à l'ordre : ils mettaient en évidence les problèmes liés à la mondialisation et au renforcement de l'interdépendance.

38. Certains pays de la région se voyaient contraints à procéder à des ajustements radicaux. D'autres étaient confrontés au problème primordial de la lutte contre un état de pauvreté débilissant. L'Asie était la partie du monde qui comptait le plus grand nombre de pauvres, et les événements récents risquaient d'aggraver encore cette situation. Satisfaire aux besoins de cette catégorie sociale vulnérable demeurait prioritaire. Associer les intéressés à l'élan général de développement représentait peut-être le défi majeur, défi qui, toutefois, pouvait être relevé par les gouvernements et la société civile.

39. La CESAP et les organisations régionales et sous-régionales avaient un grand rôle à jouer. Le Secrétaire général était décidé à faire en sorte que le système des Nations Unies reste un partenaire privilégié des pays de l'Asie et du Pacifique dans leur difficile quête de la stabilité et du développement. En cette période particulièrement difficile pour la région, il y

avait des motifs d'optimisme, à savoir l'existence de paramètres économiques solides, de ressources naturelles abondantes et d'une population active formée.

40. Le Secrétaire général a vivement souhaité que la session trouve les moyens de résoudre les problèmes du présent, d'éviter de nouvelles perturbations et de traiter les autres questions pressantes qui se posaient à la région.

Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP

Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif

41. Le Secrétaire exécutif a noté que certaines des économies les plus dynamiques de la région traversaient une crise économique sans précédent depuis le second semestre de 1997. L'aggravation des déficits courants due au ralentissement de la demande mondiale de certains des principaux produits d'exportation, l'érosion de l'avantage concurrentiel dans le secteur des produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, l'appréciation des taux de change réels, telles étaient quelques-unes des causes de la crise. Mais celle-ci avait également d'autres dimensions, notamment les suivantes : le recours, pour financer les déficits, à des capitaux externes à court terme dont le flux pouvait facilement s'inverser, une affectation des ressources qui laissait à désirer, des prêts improductifs grevant les institutions financières d'intermédiation, la perte de confiance dans les systèmes financiers et la double crise que constituaient la chute vertigineuse des taux de change et le recul des indices boursiers.

42. Malgré la gravité de la crise, le Secrétaire exécutif était confiant quant aux perspectives générales de croissance de la région, notamment parce que la crise était restée limitée à quelques pays, les réformes adoptées dans les pays concernés avaient déjà permis de faire remonter les taux de change et les indices boursiers de leurs niveaux les plus bas, et les perspectives de croissance des autres pays de la région ne semblaient guère compromises.

43. La nécessité de mettre en place un régime de taux de change approprié et de remédier aux faiblesses du secteur financier interne étaient deux impératifs essentiels pour lesquels des mesures s'imposaient. La bonne santé du secteur financier était un préalable à la libéralisation des capitaux. Les gouvernements de la région devaient mettre en place des cadres réglementaires et de supervision adaptés, définissant notamment de manière précise les règles à respecter en matière de comptabilité et de publication de l'information. Il fallait en particulier améliorer les règles comptables régissant les prêts improductifs et les provisions à constituer pour en tenir compte, la limite à

fixer par la loi pour les prêts accordés aux actionnaires ou aux dirigeants, la consolidation des états financiers des institutions financières et des firmes apparentées en cas de participations croisées ou d'actionnariat commun, et les avoirs en titres de créances étrangères. Il fallait aussi que des organismes de supervision disposant de l'autorité voulue et de ressources humaines compétentes veillent à la stricte application de ces règles.

44. Il était nécessaire d'augmenter l'épargne interne et d'accroître la compétitivité des exportations si l'on voulait être moins à la merci des apports de capitaux externes, surtout s'agissant de capitaux à court terme dont le flux était facilement réversible.

45. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention sur des propositions tendant à créer un fonds asiatique, à utiliser les devises régionales pour le commerce intrarégional, à mettre en place un mécanisme d'assurance pour les créances financières transfrontières et à adopter des normes communes concernant la supervision des institutions du secteur financier et la mise en commun de l'information relative à leurs activités. Au niveau international, il fallait envisager sérieusement d'adopter, pour relancer la croissance des exportations afin de remédier aux effets immédiats de la crise, une stratégie de la dette concernant notamment le refinancement, le rééchelonnement et l'apport de liquidités externes et, à plus long terme, de mettre en place un système mondial de gouvernance des flux financiers privés.

46. Le Secrétaire exécutif a estimé que la crise actuelle ne devait pas remettre en cause l'objectif fondamental du développement, à savoir la croissance dans l'équité. Rien n'obligeait à sacrifier l'un de ces deux éléments au profit de l'autre. Toutefois, il fallait disposer de systèmes de protection sociale pour amortir les effets de la crise dans des domaines tels que la pauvreté et l'emploi, les soins de santé et l'éducation. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile devaient entreprendre d'œuvrer en commun pour la réalisation de l'ambition d'une société solidaire pour tous. Il fallait apporter une aide accrue aux pauvres et aux groupes défavorisés, tout en s'efforçant de les faire participer pleinement à la vie de la société. Des politiques destinées à promouvoir la bonne gouvernance et une vaste prise de conscience des principaux problèmes sociaux étaient nécessaires.

47. Le Secrétaire exécutif, appelant l'attention de la Commission sur l'action que le secrétariat continuait de mener pour intensifier la coopération économique régionale, a fait état de la mise en place récente du mécanisme de Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (BIMST-EC) et de la création, conjointement avec la CEE, du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECAC),

qui était destiné à faciliter l'intégration économique des pays d'Asie centrale dans l'Europe et dans l'Asie, ainsi qu'à renforcer la coopération économique entre ces pays.

48. Les obstacles que la crise en cours créait pour le développement industriel de la région appelaient un redoublement des efforts à tous les niveaux pour assurer la poursuite de la croissance industrielle et technologique. La Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie, tenue à Bangkok du 19 au 24 février 1998, avait adopté le Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique, qui mettait l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération régionale dans ces domaines en ce qui concernait l'utilisation des complémentarités industrielles, les transferts de technologie liés à des investissements, la mise en valeur des ressources humaines et l'intégration rapide des pays les moins avancés, des économies insulaires du Pacifique et des économies en transition dans le courant général des échanges et des investissements.

49. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'il importait, pour assurer la croissance de l'économie en général, de mettre en place des infrastructures de transport plus efficaces, plus accessibles, moins coûteuses et non nuisibles à l'environnement. Il a informé la Commission que le secrétariat continuait d'offrir ses activités d'appui, qui visaient notamment à assurer la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

50. Appelant l'attention sur la dégradation de l'environnement dans la région, le Secrétaire exécutif a fait observer qu'il était urgent de renforcer la coopération régionale pour ce qui était des moyens de faire face aux problèmes communs en matière de développement durable, notamment en ce qui concernait la planification environnementale stratégique, l'exécution d'Action 21 et les suites à donner aux conventions mondiales sur l'environnement, et qu'il fallait lutter contre l'augmentation de la pollution, la diminution de la diversité biologique et l'accumulation de déchets dangereux.

51. Le Secrétaire exécutif a rappelé à la Commission le problème posé par la bogue de l'an 2000, qui risquait de paralyser non seulement tel ou tel système informatique mais aussi des économies entières, du fait de coupures d'électricité et de l'interruption des télécommunications et des services dont dépendaient les sociétés modernes, par exemple les transactions financières. Il devenait donc extrêmement urgent que toutes les organisations s'assurent que les systèmes informatiques essentiels à leur mission soient parés pour l'an 2000, et qu'elles mettent en place un dispositif d'intervention en cas de défaillance de ces systèmes.

52. Le Secrétaire exécutif a exprimé le désir de faire de la CESAP une organisation plus efficace et mieux à même de promouvoir la coopération régionale au troisième millénaire. À cet égard, il a sollicité les avis et les directives de la Commission sur la nature et les orientations de la réforme de la CESAP.

Incidences de l'évolution économique et sociale récente

53. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1081, ainsi que de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 1998*. Faisant le bilan de l'évolution économique et sociale récente dans la région, elle a relevé les graves crises financières et économiques qui frappaient certaines des économies les plus dynamiques de la région depuis le milieu de 1997.

54. Elle voyait dans la crise financière un phénomène complexe comportant des causes endogènes et des causes exogènes. La mondialisation avait engendré à la fois des possibilités et des défis pour les économies de la région, qui en avaient retiré tantôt des avantages tantôt des désavantages. Un certain nombre de pays de la région s'étaient vus confrontés à des risques importants du fait que la libéralisation des échanges, des investissements et des marchés financiers exposait davantage leur économie nationale aux turbulences extérieures. Des pays qui avaient enregistré une forte croissance économique et présentaient des fondamentaux macroéconomiques solides avaient été touchés du fait du ralentissement des échanges mondiaux et de l'appréciation de leur monnaie en 1996 et 1997, ce qui avait eu pour résultat de mettre à nu certaines de leurs faiblesses structurelles sous-jacentes. L'accroissement de leurs déficits courants et la baisse de leurs exportations avaient brusquement aggravé le problème de l'accumulation de dettes dans le secteur privé et de prêts improductifs dans les systèmes financiers nationaux. Cette situation avait fini par entraîner une crise de confiance chez les investisseurs, qui avait déclenché les perturbations.

55. La Commission a fortement insisté sur la nécessité d'analyser plus avant les causes et les conséquences de la crise financière et les mesures indispensables pour la surmonter. Il fallait également spécifier les grandes options aux niveaux national, régional et international, non seulement pour atténuer les effets de la crise en cours, mais également pour en empêcher de nouvelles à l'avenir.

56. Au niveau national, il était capital de mettre en place un régime de taux de change approprié et de remédier aux faiblesses du secteur financier interne pour réduire l'instabilité des importants mouvements de capitaux à court terme. Il y avait lieu de renforcer les moyens de supervision et de contrôle du secteur

financier par la banque centrale. Il convenait aussi de rendre plus transparentes les opérations des institutions du secteur financier.

57. Au niveau régional, des mécanismes s'imposaient pour assurer la diffusion d'informations précises, transparentes et à jour à l'intention des marchés financiers. On a noté également le rôle que jouaient les arrangements de financement coopératifs en complément des ressources du FMI lorsque les besoins s'en faisaient sentir. On a par ailleurs souligné l'importance de plusieurs autres mesures au niveau considéré, dont un mécanisme de surveillance régionale, la mise en place d'un système d'alerte rapide, des mécanismes de compensation, le recours aux monnaies régionales pour les transactions commerciales et aux marchés obligataires régionaux.

58. Au niveau international, un cadre de surveillance et de supervision semblable à celui mis en place dans le domaine du commerce s'avérait nécessaire.

59. La Commission a été informée des diverses réformes entreprises par les pays en développement de la région dans le cadre de l'action qu'ils avaient engagée pour surmonter la crise en cours et atteindre leur objectif de libéraliser davantage leur économie et de mieux l'intégrer aux marchés internationaux. Elle a également été informée de l'assistance fournie aux pays de la région touchés par la crise par un certain nombre de pays membres de la CESAP, tant à titre bilatéral que dans le cadre de programmes d'assistance multilatéraux.

60. Elle a proposé que le secrétariat, en coopération avec d'autres institutions internationales, mette sur pied une équipe pluridisciplinaire chargée d'étudier les origines et les effets des perturbations économiques et monétaires en cours et de recommander des moyens propres à permettre aux économies de tirer parti des courants de capitaux internationaux tout en minimisant les risques connexes. À cet égard, elle s'est félicitée de l'initiative prise récemment par le secrétariat d'organiser en juin 1998 un séminaire conjointement avec le FMI, la Banque mondiale et la BASD.

61. Elle a estimé qu'il y avait lieu d'être optimiste s'agissant des perspectives de croissance à long terme de la région, notamment pour les pays les plus touchés, en raison de l'abondance de leurs ressources naturelles, de l'existence d'une main-d'œuvre bien formée et d'une gestion macroéconomique en général prudente. La crise n'en aurait pas moins des incidences négatives sérieuses sur toute la région. Elle avait permis de révéler la vulnérabilité de toutes les économies, y compris de celles qui n'étaient pas directement exposées, à l'instabilité et aux perturbations des marchés financiers. En raison de l'effet d'entraînement, tout ralentissement dans un pays donné ne pouvait être confiné à l'intérieur de ses frontières. Poussé par la

mondialisation et l'interdépendance résultant des courants commerciaux, investissements et financiers ainsi que des mouvements transfrontières de main-d'oeuvre, l'effet de contagion pourrait atteindre des proportions régionales et mondiales.

62. La Commission s'est inquiétée des répercussions négatives de la récession économique dans la région sur le développement social, qui se traduisaient par une poussée du chômage et de l'inflation. L'amputation des programmes sociaux par l'État pourrait toucher les groupes sociaux vulnérables. L'instabilité sociale qui en résulterait pourrait entraver les réformes économiques. On pouvait tirer un enseignement important de l'expérience récente : la croissance économique devenait instable si ne l'on ne veillait pas dûment à investir dans les ressources humaines. Le développement social était important non seulement en soi, mais aussi en tant que facteur indispensable de la croissance économique durable.

63. En raison de la crise financière et de ses répercussions sur le développement économique et social de la région, il était impératif de faire une plus large place au développement social et à la réduction de la pauvreté. La forte croissance économique enregistrée précédemment par des pays de la région ne s'était pas nécessairement traduite par une progression sociodéveloppementale équivalente. Il était par conséquent essentiel d'étudier comment améliorer les stratégies de développement nationales en vue de parvenir non seulement à une croissance économique durable à long terme, mais également à un développement social régulier, à la dépaupérisation et à l'amélioration de la protection sociale à l'aide de mesures dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale.

64. La Commission est convenue que le développement économique était à la base du développement social, et cela valait en particulier pour les pays en développement. Il était nécessaire de reconnaître pleinement l'existence d'une synergie entre développement économique et progrès social.

65. Dans ce contexte, la Commission a rappelé que les problèmes économiques et sociaux des différents pays étaient corrélés. Les efforts que pourraient entreprendre les pays à titre individuel pour résoudre ces problèmes ne pouvaient donc être suffisants, et une action concertée aux niveaux régional et international s'imposait pour y parvenir. Au niveau national, la bonne mise en oeuvre de judicieux programmes de développement social passait par des partenariats entre pouvoirs publics, société civile et organisations sous-régionales, régionales et internationales.

66. La Commission a relevé l'interdépendance existant entre les questions de développement et

d'environnement lorsque l'on voulait s'atteler à la dépaupérisation. Il fallait oeuvrer pour préserver l'environnement, prévenir la dégradation des ressources naturelles, promouvoir des approches stratégiques pour la gestion des ressources en eau, et faire face aux catastrophes naturelles (notamment inondations, sécheresses, cyclones, tremblements de terre et feux de forêt, sans oublier les effets du phénomène El Niño). La Commission a en outre entendu un bref exposé relatif à la nécessité de la coopération technique pour la gestion environnementale de la mer d'Aral et de la mer Caspienne. On a évoqué notamment la nécessité de promouvoir la technologie du charbon propre en rapport avec la mise en valeur de l'énergie. La Commission était d'avis que le secrétariat devait compléter les travaux de la Commission du développement durable et s'attacher en particulier à donner effet aux recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue en juin 1997.

67. Elle a vivement remercié le Gouvernement indien de son offre d'accueillir en 1999 la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Elle a recommandé de lancer des programmes en temps voulu et de dégager davantage de ressources en vue du traitement prioritaire des questions émergentes qui se posaient dans ce domaine.

68. Il y avait lieu de répartir équitablement les progrès du développement économique et social dans la région de la CESAP, qui se caractérisait par une grande diversité de situations. Les pays insulaires du Pacifique, les pays les moins avancés et les pays sans littoral avaient besoin d'une coopération et d'une assistance internationales renforcées pour devenir plus efficaces et compétitifs sur le plan économique. Parallèlement à des mesures d'appui en matière de commerce et d'investissements, il fallait mettre un terme au déclin de l'APD, qui constituait pour ces pays la principale forme d'apports de capitaux extérieurs.

69. La CESAP jouait un rôle de plus en plus important dans la promotion des échanges commerciaux et de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique. Inquiète du recours de plus en plus fréquent à des mesures non tarifaires qui faisaient obstacle à l'amélioration de l'accès aux marchés résultant de la libéralisation des échanges décidée dans le cadre des accords du Cycle d'Uruguay, la Commission a appelé à s'opposer à toute montée du protectionnisme. Elle a insisté aussi sur la mise en oeuvre intégrale du Plan d'action global et intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés. On a suggéré que la CESAP aide les petites économies à participer effectivement aux activités de l'OMC et à tirer dûment parti de l'appartenance à cette organisation.

70. La Commission appréciait le rôle spécial que jouait la CESAP pour ce qui était de faciliter la coopération au niveau sous-régional et entre sous-régions dans les zones respectives de l'ASEAN, de la SAARC, de l'OCE et du Secrétariat du Forum et entre ces zones, de même que dans le cadre du mécanisme de la BIMST-EC, établi depuis peu. Elle a relevé que quelques autres pays envisageaient de s'associer à la BIMST-EC.

71. Elle a reconnu la valeur du SPECA, programme appuyé par la CESAP et la CEE, dans l'optique des besoins particuliers des économies en transition et de la facilitation de leur intégration à l'économie asiatique et à l'économie mondiale. Elle a noté que quelques autres pays envisageaient de participer audit programme et de contribuer à sa mise en oeuvre.

72. Le commerce électronique devenait un aspect presque inévitable du développement. La Commission s'est félicitée des activités du secrétariat visant à aider les pays en développement à utiliser ce nouveau mode de commerce et à élaborer une approche régionale tendant à créer un environnement propice au commerce électronique.

73. Il fallait faire preuve d'une vigilance constante pour poursuivre le processus de développement. Le secrétariat de la CESAP présentait une grande utilité pour la région. Il était en mesure de conseiller les gouvernements membres quant aux options de politique générale et de les prévenir d'éventuels problèmes. L'action de la CESAP conservait une grande pertinence et pouvait aider à répondre aux aspirations sociales et économiques de la région.

74. À cet égard, la Commission s'est félicitée de l'action de réforme menée jusque-là par la CESAP, en particulier pour ce qui était de la rationalisation de l'appareil de conférence et de la structure programmatique. Elle a engagé le secrétariat à poursuivre cette action en prioritarisant son programme de travail en fonction de ses compétences essentielles, de manière à consacrer une plus grande part de ses maigres ressources à des activités absolument prioritaires pour les États membres. Il lui appartenait de démontrer son avantage comparatif et d'exécuter son programme de manière plus efficiente et plus rentable. Il convenait de réduire les ressources d'appui au programme du secrétariat conformément à la décision prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en juillet 1997, et de réaffecter les ressources du programme de travail en réaffectant à des activités prioritaires celles correspondant à des activités non prioritaires, et en réaffectant à des activités d'assistance technique des ressources prévues pour des réunions et publications.

75. La Commission attachait une grande importance au rôle de la CESAP en tant que convocateur du

CIRAP, dans le contexte de la coordination des activités de développement économique et social des Nations Unies dans la région, et de la formation d'alliances stratégiques avec les organismes mondiaux des Nations Unies pour l'exécution des activités tant directives qu'opérationnelles. En coopérant et en collaborant ainsi à l'intérieur du système des Nations Unies et à l'extérieur, on parviendrait à synergiser et complémentariser les programmes de travail des organisations respectives et à éviter les doubles emplois.

L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : perspectives de développement social

76. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1082 contenant un résumé de l'étude thématique publiée sous le titre *Asia and the Pacific into the Twenty-First Century: Prospects for Social Development*. Elle a félicité le secrétariat de la qualité du document et en approuvé les conclusions.

77. Elle a examiné les perspectives de la région au XXI^e siècle en matière de développement social, notamment du point de vue des grandes tendances démographiques et des grands problèmes sociaux — dépaupérisation, développement de l'emploi, intégration sociale. Elle s'est aussi penchée sur les grandes questions et les méthodes d'action concernant certains groupes de population tels que les pauvres, les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les handicapés.

78. Les pays de la région ne pouvaient évaluer leurs perspectives de développement social à l'horizon du XXI^e siècle sans tenir compte de l'évolution des conditions socioéconomiques, politiques et techniques et de ce que chacun d'eux avait à faire pour influencer sur cette évolution ou pour s'y adapter. Les éléments à considérer étaient notamment les suivants : les effets de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie; les changements d'ordre démographique (baisse des taux de fécondité entraînant une forte augmentation du nombre et de la proportion des personnes âgées dans beaucoup de pays); l'accroissement rapide de la population urbaine; la grande mobilité du capital et de la main-d'oeuvre; les progrès spectaculaires de la science et des techniques; l'évolution des structures familiales et communautaires. Si les problèmes posés par ces tendances très marquées étaient nombreux et complexes, ils risquaient tous d'affecter défavorablement les perspectives de développement social à moins de prendre les mesures appropriées au niveau des politiques et des programmes.

79. Les facteurs démographiques influaient fortement sur le développement socioéconomique et la situation démographique variait d'un pays de la région à l'autre. Étant donné les tendances démographiques actuelles, on pouvait prévoir un accroissement probable de la pauvreté urbaine dans certains pays, tant en chiffres

absolus qu'en termes relatifs. Il fallait donc adopter des mesures de dépaupérisation en même temps que l'on s'efforçait de réduire les taux de morbidité, les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle, les taux élevés de fécondité et d'accroissement de la population. Il fallait également rendre plus efficace la mise en oeuvre des programmes en matière de santé et de population, faire reculer l'analphabétisme, en particulier chez les femmes, favoriser l'égalité entre les sexes, protéger les travailleurs migrants, augmenter l'espérance de vie tout en se préparant au vieillissement de la population, et améliorer la qualité de la vie.

80. Les pays insulaires en développement du Pacifique avaient des problèmes démographiques très particuliers : alors même que leur population était peu nombreuse, les problèmes rencontrés prenaient des proportions démesurées. Ainsi, certains d'entre eux avaient une très forte densité de population urbaine contribuant à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources, tandis que d'autres n'atteignaient pas la "masse démographique critique" nécessaire à leur développement économique et social. Les pays ayant une population nombreuse, quant à eux, se heurtaient à des problèmes très différents, par exemple des niveaux de développement et des taux de fécondité différents selon la zone géographique, ce qui compliquait la planification et l'établissement des programmes de développement à l'échelon national.

81. Il fallait que les pays de la région et la communauté internationale collaborent étroitement et agissent de façon concertée pour régler les problèmes démographiques et développementaux ayant des incidences régionales ou internationales. À cet égard, on pouvait se féliciter de la collaboration entre la CESAP et le FNUAP, qui avaient organisé ensemble, en mars 1998, une réunion de haut niveau sur les problèmes démographiques.

82. Le secrétariat a été prié de continuer à jouer un rôle de catalyseur dans les échanges de données d'expérience, les initiatives institutionnelles, la diffusion de l'information et les activités d'assistance technique et de formation.

83. La région de l'Asie et du Pacifique dans son ensemble avait, ces dernières décennies, accompli des progrès considérables dans presque tous les domaines du développement social, en grande partie grâce à un essor économique remarquable. Tous les indicateurs du bien-être social, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de la protection sociale et de l'environnement, s'étaient dans l'ensemble nettement améliorés au cours des dernières décennies. L'adoption par les gouvernements de la région de la Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000 et au-delà (1991) et celle de la Déclaration de Manille sur l'Agenda pour le

développement social dans la région de la CESAP (1994) avaient stimulé ce progrès. L'adhésion de ces mêmes gouvernements à la Déclaration de Copenhague et au Programme d'action sur le développement social (1995) avait encore renforcé l'action socio-développementale.

84. La Commission a réaffirmé sa volonté de mettre en oeuvre la Déclaration de Manille sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, et souligné à nouveau l'importance de la Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, eu égard aux bouleversements socioéconomiques affectant actuellement la région. Elle s'est félicitée de la décision d'organiser en 1999 une réunion régionale de hauts responsables chargée d'examiner la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social, dans le cadre de la préparation de l'examen mondial des suites données au Sommet mondial pour le développement social auquel l'Assemblée générale devait se livrer en l'an 2000.

85. Elle a permis un échange de données d'expérience nationales concernant la mise en oeuvre de programmes nationaux de développement social, dans l'optique de l'Agenda régional et du Programme d'action pour le développement social. De l'avis général, le progrès social avait été extrêmement inégal entre les sous-régions et les pays de la région, ainsi qu'entre zones géographiques et groupes de population d'un même pays. La région ne devait donc pas seulement continuer à promouvoir le bien-être de l'ensemble de ses habitants, mais aussi veiller en priorité à aider les pays et les régions les moins avancés, ainsi que les pauvres et les autres groupes défavorisés et vulnérables, tout en renforçant leurs capacités et en les encourageant à participer pleinement à toutes les activités au sein de la société.

86. En dépit de l'attachement au développement social affiché par les gouvernements, les mesures prises n'avaient pas été aussi énergiques que l'exigeait la situation. Dans de nombreux pays, on continuait de privilégier le développement économique, tout en s'accordant largement à reconnaître que les succès remportés dans ce domaine n'amélioreraient pas nécessairement les perspectives de développement social ni la qualité de la vie en général de toutes les catégories de population. On ne mettait pas suffisamment l'accent sur la création de capacités, sur le renforcement des autorités locales, des familles et des collectivités, sur la mobilisation des ressources et sur le ciblage des programmes visant à accélérer le développement social. Par ailleurs, il fallait instaurer dans l'ensemble de la région un climat favorable au progrès social.

87. La Commission a énoncé un certain nombre de mesures dans plusieurs domaines susceptibles

d'améliorer les perspectives de développement social dans la région : a) instauration d'un climat facilitateur (promotion de la participation et de l'équité, des aspirations et de la sécurité sociales, de la bonne gouvernance, notamment); b) accélération de la dépaupérisation, création d'emplois et intégration sociale; c) renforcement des capacités; d) consolidation des familles et des communautés; e) promotion des partenariats; f) fourniture d'un appui régional. Dans ce dernier domaine, on avait avancé des propositions concernant les modalités de coopération régionale et le rôle de la CESAP en faveur de l'accélération du développement social.

88. Il importait, en particulier dans les pays touchés par la crise économique du moment, de prendre des mesures d'appui régional visant à instaurer une "société solidaire pour tous", et répondant aux préoccupations de groupes de population particuliers. Ces mesures concernaient notamment les domaines suivants : dépaupérisation, création d'emplois et services sociaux pour les pauvres; éducation et formation professionnelle et emplois productifs pour les jeunes; santé, sécurité des revenus et soins aux personnes âgées; réduction des disparités entre les sexes en matière d'alphabétisation et d'éducation, d'emploi et de revenu; mesures pour permettre aux handicapés de vivre pleinement et activement dans des conditions d'habitation et de vie fonctionnelles, dans un environnement professionnel exempt de discrimination, et dans une société qui les accepte.

89. À l'aube du troisième millénaire, il fallait poursuivre sans relâche la lutte contre la pauvreté. Celle-ci touchait tous les aspects du développement; elle avait de fortes répercussions sociales, économiques, culturelles et politiques et ses effets insidieux se feraient sentir sur le développement et le progrès social dans la région au XXI^e siècle. Il fallait se réjouir des progrès véritables que les membres et membres associés avaient réalisés au cours de ces dernières décennies en réduisant de façon appréciable l'incidence de la pauvreté dans de nombreux pays de la région grâce à la prospérité économique et à une meilleure prise en compte des problèmes sociaux. Toutefois, le nombre encore très élevé de personnes vivant dans la pauvreté absolue (pour la plupart en Asie du Sud), et handicapées par une mauvaise santé, l'analphabétisme, la faim, le chômage et la discrimination sociale, était très préoccupant.

90. En outre, la menace d'une aggravation de la pauvreté continuait de peser sur toutes les sous-régions, notamment sur l'Asie de l'Est et du Sud-Est, sur les économies en transition et les pays insulaires en développement du Pacifique. De fait, certains pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est qui avaient connu une croissance et une prospérité spectaculaires au cours des dernières décennies devaient faire face à une recrudescence de la pauvreté, due en particulier aux

bouleversements économiques ayant accompagné l'instabilité monétaire et financière de l'année précédente. On pouvait craindre une nouvelle détérioration de la situation sociale et une aggravation de la pauvreté si les programmes de redressement menés par le FMI et la Banque mondiale ne prenaient pas en considération les problèmes sociaux. De nouveaux obstacles à la dépaupérisation surgissaient dans le sillage du phénomène El Niño et d'autres problèmes environnementaux dont les conséquences menaçaient le développement et le bien-être des populations. La Commission a souligné le poids que pouvaient avoir la science, la technologie et les préoccupations environnementales dans les stratégies de dépaupérisation, ainsi que les possibilités qu'elles offraient.

91. Examinant les stratégies nationales de dépaupérisation, la Commission a réaffirmé que la croissance économique et le développement social étaient indissociables. On devait accorder une importance égale au développement social, en particulier à la nécessité d'un développement à dimension humaine et d'une répartition des richesses, si l'on voulait parvenir à un développement et à des progrès durables à l'échelon national. Il importait de ne pas réduire les ressources allouées aux programmes de dépaupérisation en raison du ralentissement économique. Il fallait également favoriser une utilisation plus productive des ressources et agir spécialement en faveur des pauvres afin de s'assurer de pouvoir atteindre les objectifs de dépaupérisation. Il était évident que l'action dépaupérisatrice ne pouvait pas s'appuyer uniquement sur les mécanismes du marché.

92. La Commission a salué le rôle joué par la CESAP en matière d'assistance technique aux gouvernements en vue du renforcement des capacités nationales, s'agissant notamment de l'analyse des politiques sociales et de la mise au point de stratégies plurisectorielles globales de dépaupérisation intégrées aux plans de développement nationaux. Il fallait continuer d'appuyer ces activités et élargir la diffusion des données d'expérience de la région grâce à des réunions régionales, des actions de formation sur le terrain, des publications et des services consultatifs régionaux visant à faire connaître les pratiques les plus performantes pour l'élaboration des politiques sociales axées sur la dépaupérisation; d'effectuer des études régionales sur les incidences sociales des nouveaux obstacles au développement tels que la crise financière en cours, d'étudier les moyens de mieux cibler les programmes de dépaupérisation; de mettre en place des systèmes de protection sociale; d'appliquer des programmes pour la démarginalisation des pauvres; de mobiliser des ressources financières; et de rendre plus efficaces les partenariats et la concertation entre tous les acteurs du développement aux fins de la dépaupérisation.

93. On a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs de développement social, notamment ceux liés à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de l'emploi, aux mesures d'ajustement structurel et aux autres politiques et programmes macroéconomiques. Le secrétariat a été prié d'étudier les incidences de ce type de programmes et de politiques sur les pauvres, en tenant compte des facteurs ayant influé sur la participation des pauvres au processus de développement.

94. Notant avec préoccupation la baisse générale des montants de l'APD, la Commission a souligné à quel point il était important de créer un environnement international propice à la dépaupérisation. Elle a demandé aux pays développés parmi ses membres de s'efforcer d'honorer l'engagement qu'ils avaient pris de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD. Elle a également demandé à la communauté internationale d'appuyer la décision de certains gouvernements et organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux d'accroître les ressources destinées au développement social dans le cadre du pacte de type 20-20 pour le développement humain.

95. Elle a réaffirmé l'importance de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) au regard des activités de la CESAP dans le domaine du développement social. Le Gouvernement japonais a fait savoir qu'il avait étendu son aide au développement à la formation et à d'autres aspects de la réadaptation dans le cadre de la Décennie. En outre, il entendait continuer à contribuer activement aux activités de la deuxième moitié de la Décennie, en collaboration avec la CESAP, d'autres institutions internationales et des ONG. D'ici la fin de l'année, une étude serait effectuée concernant les meilleures modalités de participation du Japon aux projets concernant les handicapés, et des missions seraient envoyées dans des pays de la région pour identifier des projets de coopération concrets. On a appelé l'attention de la Commission sur l'exposition de tissus *Saori* fabriqués par des handicapés organisée par une ONG japonaise à l'occasion de la cinquante-quatrième session. Cette exposition constituait une contribution spéciale du Gouvernement japonais à la session, destinée à marquer le début de la deuxième moitié de la Décennie.

96. La Commission avait conscience que la marginalisation sociale persistante des handicapés rendait nécessaire l'adoption de mesures plus énergiques pour convivialiser leur milieu de vie et leur permettre ainsi de développer leurs capacités et d'accroître leur contribution à la société. Il importait que les pays renouvellent leur engagement vis-à-vis des objectifs du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), et agissent sur le plan régional pour en faciliter la mise en oeuvre.

97. La Commission a pris note des initiatives prises par les membres et membres associés pour améliorer la condition économique et sociale de la femme. Il s'agissait en particulier de développer l'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi; de créer des mécanismes nationaux de promotion de la condition de la femme; d'adopter des plans d'action nationaux pour la femme; et, dans certains cas, de promouvoir leur participation aux processus politiques et décisionnels. Cependant, l'inégalité entre les sexes demeurait un problème, et les coutumes et traditions sociales, l'analphabétisme, un accès limité à la formation technique et professionnelle et l'absence d'offres d'emploi empêchaient la démarginalisation économique des femmes. Par ailleurs, comme elles constituaient le groupe de population le plus souvent touché par la pauvreté, on pouvait s'inquiéter des effets négatifs de la crise financière en cours et des éventuelles répercussions socioéconomiques — sur elles en particulier.

98. La mise en valeur des ressources humaines était fondamentale pour assurer aux pays de la région de la CESAP un développement durable et viable. On y a vu l'aspect le plus déterminant d'une croissance économique viable, en même temps que le moyen d'améliorer les conditions de vie des populations de la région.

99. Il fallait promouvoir l'investissement dans les ressources humaines régionales, en particulier parmi les groupes sociaux vulnérables. On pouvait espérer que la crise économique en cours n'entraînerait pas la réduction des programmes de mise en valeur des ressources humaines dans la région. Plusieurs délégations ont réaffirmé que leur pays entendait appuyer les programmes nationaux correspondants en dépit des revers que leur infligeait la crise économique.

100. La Commission a engagé le secrétariat à appuyer l'action nationale visant à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines parmi les groupes sociaux vulnérables, en particulier dans les pays gravement touchés par la crise économique en cours.

101. Il fallait que le secrétariat donne la priorité, dans son programme de mise en valeur des ressources humaines, à la promotion de l'éducation et de la formation pour permettre aux jeunes d'occuper des emplois productifs, car c'était le groupe qui pâtirait le plus de la situation du marché du travail résultant de la crise économique qui sévissait dans certaines parties de la région.

102. Il importait d'encourager les partenariats entre les divers acteurs et institutions s'occupant de développement social — pouvoirs publics, ONG, société civile et secteur des entreprises. Conformément à l'idée de "société solidaire pour tous", on a estimé que ces

partenariats pouvaient couvrir une large gamme d'activités allant de la définition des politiques à la prestation de services à la base. Les principaux partenaires seraient notamment les organismes publics nationaux, provinciaux et locaux, le secteur entrepreneurial, les organisations de la société civile — en particulier les ONG, les syndicats et les organisations communautaires. Au nombre des acteurs extérieurs figureraient entre autres les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organismes intergouvernementaux internationaux et régionaux (dont la CESAP), les sociétés transnationales et les ONG. Les organismes publics auraient à jouer le rôle de chefs de file et de facilitateurs s'agissant de formuler les plans, politiques et stratégies et de réaliser les activités de programme et de projet. En outre, ils prendraient la tête des opérations de mobilisation des ressources, à la fois sur le plan national et au niveau international. Toutefois, le succès des programmes de développement social exigeait que les autres acteurs — en particulier les groupes clients — participent à la définition des besoins et des priorités, à l'élaboration des politiques et stratégies, à la conception, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes.

103. Notant que le secrétariat était bien placé pour suivre l'évolution du développement social et les questions connexes et analyser les approches de politique générale employées au niveau national, la Commission a demandé au secrétariat, agissant en coopération avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (ASEAN, BASD, Communauté du Pacifique, OCE et SAARC notamment), de procéder à des analyses, de recenser les besoins en ressources, de diffuser l'information relative aux indicateurs, politiques et programmes sociaux et d'assurer des services consultatifs ainsi qu'une assistance technique. Cette action et les autres activités du secrétariat de la CESAP recommandées par la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique en vue d'accélérer la mise en oeuvre effective de l'Agenda régional contribueraient à lancer l'action concertée requise en faveur de la dépaupérisation dans la région. À cet égard, notant les récentes avancées de la technologie informationnelle, la Commission a demandé au secrétariat de se servir de l'Internet pour la diffusion de l'information.

Réforme de la CESAP

Suivi de la résolution 53/1 du 30 avril 1997, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission

104. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1083, consacré à la restructuration de son appareil de conférence.

105. Elle s'est félicitée des mesures prises jusque-là dans le cadre de la réforme de la CESAP. Elle a rappelé que le processus de réforme se poursuivait et devait viser à donner une orientation plus précise à ses travaux, sur la base de son avantage comparatif, ainsi qu'à lui permettre de mieux faire face à l'évolution des besoins prioritaires de la région avec efficacité et efficacie.

106. Cela faisait très longtemps que la CESAP avait entamé ce processus. Il fallait poursuivre cette action dans le contexte plus général de l'évolution économique et sociale de la région et de l'aptitude de la Commission à réagir adéquatement et rapidement aux problèmes émergents. La CESAP devait suivre son temps et continuer de s'adapter à l'évolution des circonstances et de la situation afin de conserver sa pertinence et son utilité par rapport aux besoins de ses membres et membres associés.

107. Il était impératif de définir plus clairement les objectifs des activités de la CESAP et de fixer des délais pour leur réalisation. Il fallait étoffer les capacités ordinaires de la CESAP en matière de suivi et d'évaluation d'impact. En outre, il convenait de prendre en compte dès que possible les résultats du questionnaire sur les priorités et l'allocation des ressources dans la planification et la budgétisation du programme. La Commission a recommandé que le secrétariat et les gouvernements membres fassent plus largement connaître les activités et les services offerts par la CESAP et les résultats positifs obtenus par celle-ci. Elle s'est félicitée de la reconstitution du Comité des publications de la CESAP, qui serait chargé de contrôler la qualité et la quantité des publications relevant du budget ordinaire en vue de réaffecter certaines ressources aux activités de formation et d'assistance technique.

108. Elle a pris note de l'utilité des consultations informelles tenues récemment par le Conseil économique et social au Siège de l'Organisation, consultations qui avaient réuni les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales, et suggéré que l'on communique aux membres et membres associés de la CESAP les informations concernant les réformes entreprises dans les autres commissions régionales. Répondant à une question sur l'application des recommandations contenues dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif aux commissions régionales, le secrétariat a signalé que les propositions de modification du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 concourraient à rationaliser la structure programmatique du secrétariat par réduction du nombre de sous-programmes de dix à sept. Le secrétariat serait réorganisé en fonction de la structure programmatique révisée. Ce dernier a informé la Commission des mesures qu'il continuait de prendre pour réduire encore les dépenses d'appui au programme (en particulier, le

redéploiement de postes d'appui au programme vers des domaines de programme). La Commission a prié le secrétariat de fournir aux pays membres, par l'intermédiaire du CCRP, un rapport préliminaire sur ce sujet avant la session de juillet 1998 du Conseil économique et social.

109. Approuvant la structure programmatique révisée, elle a souligné la nécessité de prendre en compte le processus de réforme en cours à l'ONU afin d'éviter les doublons entre les organisations concernées et d'assurer une plus grande complémentarité de leurs programmes et activités. On a par ailleurs évoqué la possibilité de tenir les sessions de certains organes délibérants tous les deux ans. Le secrétariat a indiqué que toute modification de l'appareil de conférence de la Commission devrait être examinée par les membres et membres associés et approuvée par la Commission.

Le rôle de la CESAP en faveur du développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : projet de note de position de la CESAP à l'intention du Conseil économique et social

110. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1084, qui traitait de la contribution de la CESAP au développement économique et social de la région, des rapports entre la CESAP et ses partenaires de développement et des problèmes auxquels elle devrait faire face pour être prête à continuer de jouer son rôle au XXI^e siècle. Ce document avait été établi par le secrétariat suite à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil économique et social procède à un examen général des commissions régionales.

111. Le Secrétaire exécutif a fait savoir à la Commission que les consultations informelles sur l'examen des commissions régionales, tenues à New York le 12 mars 1998, avaient donné plusieurs résultats intéressants. Tout d'abord, on avait reconnu que les commissions régionales s'étaient engagées sur la voie de sérieuses et vastes réformes, mais qu'elles devaient faire davantage pour répondre à l'évolution de la situation dans leurs régions respectives. On avait par ailleurs constaté qu'il fallait établir de meilleures liaisons entre les commissions régionales et les commissions techniques du Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, les autres groupes régionaux, la société civile et le secteur privé. Il fallait en outre renforcer les rapports triangulaires entre les commissions régionales, les délégations au Siège de l'ONU et les gouvernements. Il fallait aussi veiller continuellement à mieux équilibrer le rôle opérationnel des commissions régionales et celui des autres organismes et institutions des Nations Unies. On a finalement conclu que les commissions régionales avaient un rôle à jouer dans le suivi des conférences

mondiales et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement.

112. Le document E/ESCAP/1084 contenait des informations générales et des directives utiles et mettait bien en lumière l'avantage comparatif de la CESAP, eu égard notamment à son orientation interdisciplinaire. On s'est déclaré très attaché à la mission de la CESAP en tant que "chef de file" du système des Nations Unies dans les domaines économique et social en Asie et dans le Pacifique. La Commission devait être à la pointe de la réforme en cours dans le système des Nations Unies, ou du moins s'en faire le reflet fidèle. Un certain nombre de délégations se sont déclarées très favorables au CIRAP et au rôle que jouait la CESAP en tant que convocateur et coordonnateur de cet organe. On a estimé qu'il était particulièrement utile en ce qu'il permettait d'éviter les doublons et d'améliorer la synergie et la complémentarité entre les programmes de travail des différents organismes. On a par ailleurs fait valoir que le rôle de coordonnateur de la CESAP devait s'étendre au-delà du système des Nations Unies pour couvrir les autres organisations régionales et sous-régionales dans l'optique d'une utilisation optimale des ressources disponibles. Ces fonctions permettraient également de répartir le mieux possible les tâches entre les divers organismes. À cet égard, si la CESAP devait s'attacher à ne pas empiéter sur les mandats des autres organismes et institutions des Nations Unies, ces organismes devaient à leur tour respecter les attributions régionales de la CESAP. Deux délégations ont jugé que le document reprenait l'argumentation traditionnelle au lieu d'offrir une approche nouvelle dans l'optique de l'examen entrepris par le Conseil économique et social dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies. On a évoqué la possibilité d'étendre la composition du CIRAP aux organisations économiques régionales.

113. S'agissant des activités opérationnelles, la Commission a souligné la nécessité de continuer à établir des alliances stratégiques entre la CESAP et les autres organismes et institutions des Nations Unies, ainsi que les autres organisations concernées de la région. Plusieurs délégations ont souligné que les ressources, y compris les ressources du budget ordinaire, devaient servir davantage à financer des activités opérationnelles que des réunions et des publications. Pour définir plus clairement les priorités du programme de travail de la Commission, on a engagé les membres et membres associés qui ne l'avaient pas encore fait à répondre au questionnaire sur la répartition des ressources, distribué par le secrétariat en février 1997. Cela a paru spécialement important dans le présent contexte de diminution des financements extrabudgétaires, utilisés jusqu'alors principalement pour financer les activités opérationnelles de la Commission. Toujours à propos de ces activités, on a proposé de permettre aux ONG de participer davantage aux projets d'assistance technique de la Commission.

114. Les membres et membres associés devaient faire davantage pour la coordination et l'échange d'information entre leurs représentants au niveau régional et leurs homologues au Siège de l'Organisation de manière à faire mieux connaître le rôle de la CESAP et la nature du processus de réforme qu'elle avait entrepris, cela compte tenu de son éloignement géographique par rapport à New York. La coordination étant ainsi améliorée, on pourrait plus précisément définir les besoins de la Commission au niveau du budget ordinaire et s'assurer que les décisions prises à New York correspondent aux besoins réels au niveau régional. On a proposé que la Commission s'inspire des réformes en cours dans les autres commissions régionales aux fins de sa propre réforme.

115. En conclusion, le Secrétaire exécutif a expliqué que les apports de toutes les commissions régionales, y compris la version finale du document E/ESCAP/1084, seraient intégrés au rapport dont le Secrétaire général saisisserait le Conseil économique et social pour examen à sa session de juillet 1998. La Commission craignait que les problèmes spécifiques de la région de l'Asie et du Pacifique ne soient pas portés à l'attention des membres du Conseil. Elle a insisté sur l'utilité de lui présenter directement son point de vue, d'autant plus que la teneur de la note de position de la CESAP risquait d'être diluée en raison de l'incorporation de celle-ci au rapport de synthèse. On est donc convenu d'inviter le Président de la Commission à adresser au Secrétaire général et au Président du Conseil économique et social une lettre exposant en détail les vues et préoccupations de la Commission.

Questions et faits émergents au niveau régional

Coopération économique régionale

116. La Commission était saisie des documents suivants : La crise financière régionale et ses implications pour les orientations de politique générale (E/ESCAP/1085), Commerce et investissement (E/ESCAP/1086), Le financement du développement industriel (E/ESCAP/1087), Rapport de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie (E/ESCAP/1088), Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/1089), Rapport sur le Réseau régional de la machine agricole (E/ESCAP/1090) et Coopération avec l'Organisation de coopération économique (E/ESCAP/1091).

117. Tout en rappelant que la priorité accordée à la coopération économique régionale contribuait effectivement à faire face aux défis et à saisir les possibilités découlant du processus de mondialisation en pleine expansion, elle a reconnu que les impératifs de cette coopération se faisaient encore plus contraignants du fait de la crise financière régionale en cours.

La crise financière en Asie

118. La Commission était globalement satisfaite de la qualité de l'analyse faite dans le document E/ESCAP/1085 de la crise financière régionale et de ses implications pour les orientations de politique générale. On a fait observer que, si le plus fort de la crise était peut-être passé, des incertitudes subsistaient. Il s'avérait donc nécessaire pour les pays les plus touchés de poursuivre la mise en oeuvre de leurs politiques de stabilisation macroéconomique ainsi que leurs réformes structurelles en parallèle avec l'application par l'État d'un mécanisme de supervision approprié.

119. Les pays qui n'avaient pas été directement touchés par la crise financière rencontraient eux aussi des difficultés suite à la dégradation du climat commercial, au fléchissement des courants de capitaux et à l'amenuisement des perspectives de croissance économique. Il importait de maintenir l'élan de croissance dans la région à l'aide de réformes au niveau national et par une coopération régionale et internationale renforcée, en veillant notamment à éviter toute poussée protectionniste visant les échanges.

120. Il fallait rester vigilant et veiller à ce que la crise en cours ne porte pas préjudice aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux pays insulaires du Pacifique et aux économies en transition. Dans ce contexte, la baisse des courants d'APD était jugée inquiétante.

121. Les répercussions de la crise économique pour les groupes sociaux vulnérables ne laissent pas d'être préoccupantes. Les politiques visant à aider les pays touchés devraient favoriser la réalisation des objectifs sociaux.

122. Il était extrêmement urgent pour les pays les plus gravement touchés de regagner la confiance des investisseurs. Il leur fallait pour ce faire appliquer de saines politiques macroéconomiques ainsi que des réformes structurelles, notamment dans le secteur financier où l'accent a été mis sur le besoin de transparence et de supervision et réglementation prudentielles. De la situation actuelle, on pouvait déduire que, dans le but d'éviter de nouvelles crises à l'avenir, des mesures précoces s'imposaient pour corriger les déséquilibres macroéconomiques, en veillant notamment à faire moins souvent appel à l'épargne extérieure et à mieux gérer la balance des paiements courants et la balance des opérations en capital.

123. Il était nécessaire de disposer d'un meilleur cadre de surveillance et de contrôle à l'échelon mondial des mouvements internationaux de capitaux à court terme. Il y avait lieu d'améliorer la transparence au niveau de tous les participants au système financier mondial, à savoir les gouvernements, les institutions financières

internationales et les agents économiques, pour assurer la prise de décisions éclairées et l'évaluation des risques par tous les intéressés.

124. Il serait utile de mettre en place, au niveau régional, des mécanismes pour l'échange d'informations, un système d'alerte rapide et des arrangements de financement coopératifs pour compléter les ressources du FMI en cas de besoin.

125. La Commission a préconisé que le secrétariat exploite ses compétences pluridisciplinaires et recommande, en collaboration avec les institutions financières internationales, des modalités devant permettre aux pays membres de continuer de bénéficier des courants de capitaux internationaux tout en minimisant les risques financiers et les aléas de change.

Commerce électronique : nouvelle orientation des politiques de promotion du commerce

126. La Commission a reconnu que l'efficacité commerciale, et en particulier le recours au commerce électronique, était importante pour l'amélioration globale de la compétitivité des pays et des entreprises de la région de la CESAP et a souligné la nécessité de développer les capacités de la région pour lui permettre d'adopter le commerce électronique. Elle a prié le secrétariat de fournir une assistance technique destinée à sensibiliser aux diverses facettes du commerce électronique et à diffuser l'information y relative. Cette assistance technique devrait porter notamment sur les domaines suivants : mise en valeur des ressources humaines, adoption de normes et des pratiques les plus performantes pour faciliter le commerce, méthodologies pour la restructuration des processus commerciaux, systèmes de paiement et cadre juridique. La Commission a approuvé la tenue d'une réunion d'experts de haut niveau sur les politiques de promotion commerciale dans une optique régionale. Ce faisant, elle a proposé de tenir dûment compte des possibilités de collaboration entre les pays développés et les pays en développement de la région de la CESAP, ainsi que de la nécessité d'adopter une approche graduelle de manière à prendre en considération les besoins des pays en développement.

127. Elle a pris note de la demande adressée au secrétariat par l'AMPME visant à aider les petites et moyennes entreprises à mieux appréhender le commerce électronique et à faciliter l'adoption de mesures connexes.

128. Elle s'est félicitée des activités de mise en réseau de l'information commerciale et investissementale et de l'application des nouvelles technologies informationnelles qui permettaient de rendre les réseaux plus utiles pour les membres et membres associés de la CESAP, en particulier les moins avancés d'entre eux.

La mise en réseau de l'information commerciale et investissementale devrait permettre d'atteindre plus facilement les niveaux de promotion commerciale et investissementale souhaités, en particulier lors des phases prétransactionnelles s'agissant de l'identification des débouchés commerciaux, de l'appariement des partenaires stratégiques, des courants commerciaux de certains produits et de l'état du marché, y compris les mesures non tarifaires. Tout en reconnaissant l'utilité des services fournis par le TISNET et l'INSAP, il a été proposé, alors que se développaient les technologies informationnelles et prenaient forme d'autres réseaux, de centrer davantage ces services sur les besoins des membres et membres associés, et notamment sur les besoins particuliers des pays les moins avancés pour lesquels une assistance technique était requise.

Organisation mondiale du commerce et Cycle d'Uruguay

129. La multitude de questions relevant des accords du Cycle d'Uruguay continuait de représenter un fardeau énorme pour les pays en développement. La Commission a engagé le secrétariat à continuer de fournir à ces pays une assistance technique pour les épauler sur la voie de la libéralisation commerciale, pour leur faire mieux appréhender les incidences des nouvelles questions ainsi que pour les aider à renforcer leurs capacités afin qu'ils participent efficacement aux activités de l'OMC et préparent correctement les prochaines négociations sur l'ordre du jour incorporé. Elle a aussi engagé le secrétariat à aider à adhérer à l'OMC les pays qui souhaiteraient en devenir membres.

130. Elle a par ailleurs mis en garde contre le risque d'une surcharge du programme de l'OMC, en particulier si l'on couvrait des aspects sans rapport avec le commerce, et elle a recommandé de le limiter à l'ordre du jour incorporé tel qu'il figurait dans les accords du Cycle d'Uruguay. Il fallait parvenir à une application satisfaisante des accords déjà conclus, en particulier en ce qui concernait les clauses relatives au traitement spécial et différencié, avant d'entreprendre des négociations dans de nouveaux domaines. Le secrétariat a été prié d'évaluer les avantages que pouvaient retirer les pays en développement de l'application des accords du Cycle d'Uruguay en vigueur. Tous les aspects des futurs programmes de travail de l'OMC devaient tenir compte de la perspective développementale. Il importait de mettre en place un programme proactif positif en matière commerciale et d'aider les pays en développement à déterminer quels secteurs présentaient un intérêt commun pour eux et ceux qui étaient susceptibles de les intéresser.

131. La Commission a approuvé la proposition de convoquer une réunion de hauts responsables au niveau régional. Il a été suggéré de traiter également des besoins particuliers des pays les moins avancés.

Diversification des échanges commerciaux et des investissements des pays insulaires en développement du Pacifique

132. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'action menée par le secrétariat en faveur du commerce et de l'investissement au nom des pays insulaires en développement du Pacifique, notamment des services consultatifs concernant les politiques commerciales et la facilitation du commerce, ainsi que la promotion des exportations. On a reconnu l'importance de la CTPD pour le développement des échanges, mécanisme qui intéressait plusieurs membres et membres associés de la CESAP. Certaines délégations, dont celles de la Chine et de la Thaïlande, ont fait savoir qu'elles maintenaient leur appui aux pays insulaires en développement du Pacifique et leur faisaient partager leurs connaissances et données d'expérience par la voie de la CTPD. La Commission a engagé le secrétariat à continuer de recenser les domaines pouvant faire l'objet d'activités de CTPD, en particulier dans un cadre tripartite.

133. Elle s'est félicitée de l'initiative du secrétariat de centrer son attention sur les problèmes du commerce des produits de base intéressant les pays insulaires en développement du Pacifique, et de renforcer les réseaux d'information commerciale et investissementale en vue d'améliorer les capacités d'exportation de ces pays.

134. Une délégation a fait observer qu'il ne fallait pas, aux fins du développement des liaisons de transport entre les pays insulaires en développement du Pacifique et l'Asie, engager la coopération proposée en vue de mettre en place une politique de "ciel ouvert" dans le Pacifique, qui était sujette à controverse.

Faits nouveaux au niveau régional

135. La Commission a appuyé l'action menée par le secrétariat pour promouvoir la coopération entre les organisations sous-régionales de la région et a préconisé la poursuite et le renforcement de ces activités. Elle a pris note de la progression de la mise en place du SPECA et de la BIMST-EC.

136. Elle a relevé les besoins spéciaux des républiques d'Asie centrale et s'est félicitée du lancement du programme SPECA lors de la réunion des présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. Celle-ci avait adopté la Déclaration de Tachkent, où étaient définis les objectifs et priorités du programme SPECA.

137. Ce programme fournissait un cadre utile pour la coopération entre les républiques d'Asie centrale et leur intégration en Asie et en Europe. La Commission a reconnu la contribution de la CESAP à l'élaboration et à l'adoption du Programme et a invité les pays donateurs et les organisations internationales intéressés à y contribuer.

138. Elle a noté avec intérêt la constitution de la BIMST-EC. La mise en oeuvre du programme de travail conjoint de ce mécanisme de coopération avait débuté avec l'organisation par la CESAP, en mars 1998, d'une réunion spéciale d'experts sur le partenariat public-privé dans le contexte de la BIMST-EC. Cette réunion avait fourni l'occasion de constituer des réseaux d'affaires et de formuler une série de recommandations importantes concernant notamment la création du Forum entrepreneurial et la tenue de la première session du Forum économique.

139. La Commission a invité les pays donateurs et les organisations internationales intéressés à appuyer la BIMST-EC. La délégation du Népal a fait part de son intention de contribuer à ses activités dans les domaines des transports, du tourisme et de l'énergie. La délégation du Pakistan a fait savoir que le Pakistan envisagerait d'y adhérer ultérieurement.

140. La Commission a félicité le secrétariat de la CESAP de l'appui technique qu'il avait fourni au secrétariat de la BIMST-EC et à son groupe de travail. Elle a également salué la qualité de l'étude de la CESAP qui avait servi de point de départ à la mise en place de ce mécanisme, notamment à l'élaboration de son programme pour le développement. Elle a demandé à la CESAP de maintenir son appui à la BIMST-EC.

141. Elle a pris note de la déclaration faite par le représentant de l'UAC et de sa demande tendant à ce que le secrétariat continue de coopérer avec l'Union et d'appuyer notamment ses efforts pour accroître le nombre de ses membres.

Coopération avec l'Organisation de coopération économique

142. La Commission s'est félicitée de l'appui apporté par le secrétariat à l'OCE. Elle a recommandé l'adoption de mesures concrètes en vue de promouvoir la coopération entre sous-régions dans certains domaines comme suite à la troisième Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP, tenue à Téhéran en mai 1997.

143. Suite à la monographie consacrée par le secrétariat à la promotion de la coopération commerciale et investissementale entre l'ASEAN et l'OCE, ces deux organisations étaient convenues d'institutionnaliser les rapports entre leurs chambres de commerce respectives, d'organiser des échanges de représentants du secteur privé et de tenir l'atelier ASEAN-OCE sur le commerce international.

144. La Commission a été informée des réalisations de l'OCE dans les domaines suivants notamment : communications, transports, réseau international d'oléoducs et de gazoducs, énergie, commerce, mise en

valeur des ressources humaines, lutte antidrogue, technologie.

145. Elle a pris note de la déclaration faite au nom du Secrétaire général de l'OCE et a fait savoir qu'elle partageait sa volonté de poursuivre la coopération entre les deux organisations dans les conditions définies par le memorandum d'accord. Le secrétariat était invité à envisager de participer à certains autres projets intéressant l'OCE, notamment les suivants : a) régénération des bassins de la mer Caspienne et de la mer d'Aral; b) assistance technique et mobilisation des ressources financières et des fonds multilatéraux nécessaires pour faire face aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la préservation de la diversité biologique; c) assistance pour l'opérationnalisation du Groupe de lutte antidrogue financé par le PNUCID, notamment pour la création d'une banque de données sur les drogues et la mise sur pied de moyens de formation. L'OCE avait en outre sollicité l'assistance du secrétariat en matière de données et informations pour l'opérationnalisation de ses deux nouvelles directions, la Direction de la recherche et des statistiques et la Direction des projets économiques. On pouvait également envisager une coopération dans les domaines suivants : efficacité et complémentarité industrielles, gestion industrielle et développement des qualifications dans les entreprises privées et publiques, réorientation des politiques et stratégies industrielles (y compris mesures de privatisation), développement des PME, élaboration d'un traité régional sur la protection et la promotion des investissements dans la région de l'OCE, transferts de technologie liés à des investissements vers les pays membres de l'OCE.

Financement du développement industriel

146. La Commission a approuvé les conclusions et les recommandations de politique générale contenues dans le document E/ESCAP/1087. Il importait de mobiliser efficacement l'épargne en vue d'accroître l'apport de capitaux d'investissement aux entreprises industrielles en général et aux PME en particulier. Dans la mesure où l'épargne ne suffisait pas à répondre à la demande de capitaux d'investissement, on pouvait recourir aux investissements étrangers de portefeuille et aux investissements étrangers directs pour compenser l'insuffisance de l'épargne. À cet égard, la Commission a recommandé la mise en oeuvre de politiques propres à assurer la stabilité macroéconomique et à garantir un système financier stable et efficient permettant une mobilisation et une allocation efficaces et efficientes des ressources financières. Si le processus en cours de libéralisation des marchés financiers suivant une démarche bien étudiée était essentiel, la crise financière asiatique avait montré combien il importait de renforcer la supervision et la réglementation prudentielles. On pourrait accorder une attention particulière à la classification des prêts, à la réduction des risques, à

l'adoption de méthodes comptables appropriées en vue de garantir la transparence et une divulgation rapide et complète de l'information, et à l'amélioration de la compétence des institutions financières et de leurs organes de réglementation.

Rapport de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie

147. La Commission s'est félicitée des résultats concluants de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie, tenue à Bangkok du 19 au 24 février 1998. Celle-ci avait examiné des questions et problèmes cruciaux ayant trait à la promotion du développement industriel et technologique dans la région et avait identifié un certain nombre de domaines de coopération importants.

148. La Commission a fait siens le rapport de la Réunion des ministres (E/ESCAP/1088), la Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et le Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique. Elle a prié le secrétariat d'appliquer pleinement les diverses recommandations et propositions contenues dans ces deux documents. Elle lui a également demandé de renforcer ses activités dans plusieurs domaines en accordant la priorité aux aspects suivants : restructuration industrielle, promotion des complémentarités industrielles entre sous-groupes de pays et d'économies, amélioration de la compétitivité internationale des industries manufacturières de la région, transferts de technologie liés à des investissements, renforcement des capacités technologiques, développement des qualifications, développement du secteur privé (y compris privatisation), dynamisation des PME grâce à une plus large application des normes ISO 9000 et ISO 14000. Elle l'a en outre prié d'entreprendre en priorité l'étude sur les effets de la crise du secteur financier sur le développement industriel et technologique de la région. Elle a adopté la résolution 54/3 relative à la Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et au Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique.

149. Elle a engagé le secrétariat à associer le CAPTT à la mise en oeuvre du Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique et à s'efforcer d'obtenir des membres et membres associés des informations concernant les projets spécifiques à mettre en oeuvre. Elle a formulé l'espoir que le séminaire sur le renforcement de la coopération régionale en matière de promotion des complémentarités industrielles, qui devait se tenir à New Delhi en novembre 1998, aiderait à dégager des synergies pour la promotion de la

coopération en matière de développement industriel, concernant notamment les complémentarités industrielles et la relocalisation des industries.

Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

150. La Commission a approuvé les recommandations du Conseil d'administration du CAPTT contenues dans le document E/ESCAP/1089.

151. Elle s'est félicitée des activités utiles menées par le Centre dans les quatre domaines prioritaires de son programme de travail et du rôle unique qu'il jouait dans le domaine des transferts de technologie dans la région. Elle a reconnu que le Centre travaillait activement en partenariat avec le secteur privé et l'a engagé à continuer de proposer des services rétribués, tout en veillant à accorder un traitement préférentiel aux pays les moins avancés, aux pays insulaires en développement et aux pays sans littoral.

152. Tout en prenant note avec satisfaction des activités du Centre, elle lui a demandé d'aider les PME à utiliser davantage les écotechnologies et les systèmes de gestion de l'environnement, ainsi que d'appliquer les normes ISO 9000 et ISO 14000. Elle a par ailleurs noté que le Mécanisme pour l'échange de l'information technologique se développait de façon satisfaisante et qu'il contribuait à faciliter le transfert et l'application de technologies novatrices.

153. Elle a également pris note avec satisfaction des publications et matériaux d'information produits par le Centre et de leur utilité pour sa clientèle, leur traduction dans les langues locales étant assurée par des institutions ou associations partenaires dans les pays membres.

154. Elle a prié le Centre de renforcer encore ses activités ayant trait à la gestion de la technologie en mettant l'accent sur les questions stratégiques et connexes. Elle l'a par ailleurs félicité de ses activités visant à promouvoir la participation des femmes au développement technologique.

155. Les pays participants devraient envisager le détachement de spécialistes auprès du Centre et les donateurs devraient appuyer ses programmes à la hauteur des demandes auxquelles il devait répondre. On a vivement soutenu la création d'un fonds d'affectation spéciale et demandé au groupe de travail créé pour examiner cette question de formuler des recommandations viables afin que ce fonds devienne une réalité.

156. La Commission a remercié les Gouvernements allemand et néerlandais ainsi que le PNUD de l'appui institutionnel et programmatique substantiel qu'ils avaient fourni. Elle a également remercié tous les

membres de leur appui institutionnel au CAPTT et plus particulièrement le Gouvernement indien d'avoir fourni les installations d'accueil.

Réseau régional de la machine agricole

157. La Commission s'est félicitée des activités du RRMA et du parti qu'en avaient tiré les pays participants notamment dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de l'élargissement des possibilités d'emploi pour les femmes rurales, de la promotion et du développement des industries agrométallurgiques dans les pays les moins avancés et de l'échange de technologies et de machines agricoles. Reconnaisant l'utilité des activités du Réseau, elle en a appuyé la poursuite et le renforcement.

158. Elle a remercié les Gouvernements chinois, japonais et néerlandais de leur appui financier aux diverses activités du Réseau et les pays participants de leurs contributions en espèces. Elle s'est cependant déclarée préoccupée par les difficultés financières rencontrées par le RRMA et a recommandé que le secrétariat de la CESAP entreprenne de nouvelles consultations avec le PNUD, l'ONUDI et les donateurs bilatéraux en vue de solliciter leur appui financier pour permettre au Réseau de poursuivre ses activités utiles. Elle a demandé aux pays de verser leurs contributions régulièrement et en temps voulu afin d'alléger les problèmes financiers du Réseau au niveau de l'appui institutionnel. En outre, elle a demandé aux pays en mesure de le faire de détacher des experts à titre gracieux auprès du RRMA.

Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Rapport du Comité pour l'environnement et le développement durable sur sa quatrième session

159. La Commission était saisie du rapport du Comité pour l'environnement et le développement durable sur sa quatrième session (E/ESCAP/1092). Elle a pris note des délibérations approfondies du Comité sur les trois thèmes suivants : a) l'affinement et la promotion des méthodes permettant d'intégrer environnement et développement; b) les aspects environnementaux de la production d'énergie à base de charbon et l'utilisation plus efficace de cette énergie; c) la gestion environnementale de la mise en valeur des ressources minérales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a remercié le secrétariat d'avoir organisé une réunion-débat sur l'intégration de l'environnement au développement.

160. Pour inciter le secteur privé à mettre au point et à adopter des écotechnologies, il fallait compléter les mesures réglementaires à l'aide d'instruments économiques et plus particulièrement de mécanismes

novateurs. De meilleurs résultats étaient possibles par un panachage judicieux de moyens différents, qu'il s'agisse de mesures d'ordre économique ou législatif ou de la sensibilisation de la société. Il convenait donc d'engager des actions et de réaliser des études en vue de renforcer la coopération régionale en faveur du recours à des instruments économiques.

161. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les pays développés se montraient insuffisamment disposés à faciliter ou financer le transfert d'écotechnologies aux pays en développement à des conditions préférentielles ou de faveur, comme prévu par Action 21. La Commission a estimé qu'il fallait encourager l'adoption généralisée de technologies non polluantes et la libre circulation de l'information y relative dans le cadre de la coopération régionale. On pourrait créer un mécanisme consultatif chargé de coordonner les travaux des différents organes régionaux et internationaux s'occupant de ces domaines. La Commission a noté avec satisfaction que la République de Corée et le PNUE organiseraient ensemble une table ronde sur les technologies non polluantes au cours du deuxième semestre de 1998. Elle a recommandé de renforcer les partenariats entre secteur public et secteur privé aux fins de l'investissement en faveur des technologies moins polluantes, et d'encourager le secteur privé à trouver des créneaux lui permettant de répondre à la demande de produits et de techniques écologiques. Elle a rendu hommage au CAPTT pour le rôle actif qu'il jouait dans les transferts d'écotechnologies dans la région.

162. Il fallait continuer de procéder à des études d'impact en vue d'améliorer la gestion environnementale. Il convenait de s'employer davantage à aider les pays de la région à acquérir les moyens nécessaires pour réaliser, examiner et approuver ce type d'évaluation.

163. La Commission s'est ralliée à l'idée d'une application volontaire des normes de gestion ISO 14000 en dehors de tout lien avec des questions de commerce international. Pour éviter l'emploi des normes et mesures de protection environnementale comme d'une nouvelle forme d'obstacle non tarifaire au commerce, particulièrement à l'encontre des exportations des pays en développement, il fallait convenir de politiques internationales de l'environnement.

164. La Commission s'est félicitée de l'initiative du secrétariat de faciliter les échanges d'information et de compétences afin de renforcer les capacités locales. Des systèmes intégrés de planification et de gestion des ressources, comprenant la comptabilisation des ressources naturelles de façon à disposer d'indicateurs et d'informations sur la viabilité de leur mode d'exploitation, et des bases de données et systèmes d'information renforcés concernant l'environnement

constituaient des mécanismes et des outils propres à favoriser un développement durable.

165. Il fallait promouvoir les techniques du charbon propre pour réduire au minimum les effets nuisibles de ce combustible pour l'environnement. Il fallait aussi intensifier les échanges de connaissances et le partage de l'information grâce à des actions de formation, des voyages d'étude et des séminaires et ateliers, ainsi qu'à des projets pilotes dans les domaines des technologies avancées (cycle combiné à gazéification intégrée, par exemple) et de l'enrichissement des charbons maigres. La coopération régionale et les partenariats entre les secteurs public et privé pourraient aussi faciliter l'adaptation de nouvelles technologies. Il a été demandé au secrétariat d'assurer des services consultatifs dans le domaine des techniques du charbon propre.

166. La Commission a demandé spécifiquement le renforcement de son assistance aux membres et membres associés visant à atténuer la dégradation de l'environnement liée aux activités minières. Le secrétariat a été prié de continuer de fournir une assistance technique pour la conception de politiques de gestion environnementale, de textes législatifs et d'appareils réglementaires propres à renforcer à l'échelon national les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination. Il a aussi été prié de se concentrer sur l'utilisation d'instruments économiques et de méthodes d'évaluation d'impact environnemental appropriées, ce qui permettrait d'améliorer encore la gestion environnementale appliquée à l'exploitation minière et à la mise en valeur des ressources minérales. Par ailleurs, il fallait s'efforcer davantage d'amener les localités d'implantation à devenir parties prenantes aux activités minières. La Commission a prié le secrétariat de jouer le rôle de principal centre de documentation et d'information pour l'évaluation et la mise en valeur des ressources minérales dans la région. Elle a été saisie d'une demande d'assistance technique, ainsi que d'une demande de services consultatifs à l'intention de décideurs et de directeurs d'exploitation, en rapport avec les méthodes classiques de gestion des exploitations de gisements aurifères. Elle a pris note avec satisfaction des activités du secrétariat préparatoires à un projet sur l'examen des politiques et l'évaluation des réserves minérales dans les zones côtières et extracôtières et à l'intérieur des terres en Asie du Nord-Est et s'est déclarée intéressée par le projet de suivi relatif à l'application des SIG pour l'évaluation des ressources minérales de cette sous-région.

167. Elle a continué d'accorder un rang de priorité élevé aux applications des techniques spatiales et a confirmé la décision qu'elle avait prise à sa cinquante-troisième session de convoquer en 1999 la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en

Asie et dans le Pacifique. Elle s'est félicitée de ce que le Gouvernement indien avait généreusement offert d'accueillir cette conférence et a exhorté le secrétariat à en effectuer sans tarder les préparatifs.

168. Elle a pris note avec gratitude de l'offre faite par le Japon de communiquer aux autres pays les directives et manuels sur la lutte contre la pollution atmosphérique où étaient consignés les résultats de son expérience en la matière. Le Congrès environnemental pour l'Asie et le Pacifique (ECO ASIA), organisé en étroite collaboration avec la CESAP, pourrait contribuer aux activités de cette dernière, en particulier à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, prévue en 2000. Par ailleurs, la Commission a pris note de la création par le Japon de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, dont la charte avait été signée par nombre de pays et d'organisations internationales. Elle s'est félicitée de l'action engagée par le Japon pour l'organisation en Thaïlande en 1998 du huitième Séminaire pour l'Asie et le Pacifique sur les changements climatiques, avec pour objectif de promouvoir la mise en oeuvre des résultats du protocole adopté à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Kyoto (Japon) en décembre 1997.

169. Elle a demandé au secrétariat de poursuivre son assistance technique aux pays membres en développement en vue du renforcement et de l'accroissement de leurs capacités nationales. Elle a remercié les donateurs de leur appui financier régulier au programme de la CESAP relatif à l'environnement et aux ressources naturelles et elle les a engagés à le maintenir à l'avenir.

170. Elle a fait siennes les conclusions et recommandations concrètes formulées à son intention par le Comité pour l'environnement et le développement durable à sa quatrième session, énoncées dans le rapport de ladite session.

Mise en oeuvre des recommandations de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (1995) et des décisions prises à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (1997)

171. La Commission a pris note du large éventail d'activités menées par la CESAP dans le cadre d'une vaste action visant à remédier aux problèmes environnementaux de la région, activités énumérées dans le document E/ESCAP/1093.

172. Elle s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable aux niveaux

national et régional. Toutefois, le financement et le transfert de technologies demeuraient un obstacle majeur à la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable.

173. La Commission était d'avis que les gouvernements étaient responsables au premier chef de la bonne mise en oeuvre du Programme d'action régional. Elle a recommandé la mise en place de mécanismes complémentaires destinés à intensifier la coopération interorganisations et interministérielle au niveau national. Tous les membres et membres associés de la CESAP devaient mobiliser leurs ressources en vue d'atteindre les divers objectifs de développement durable.

174. Il fallait apporter un appui régional et international aux initiatives nationales essentielles. La Commission a recommandé de mettre en place des banques de données sur les nouveaux projets et d'accroître la coopération interorganisations afin d'éviter les doubles emplois. Afin d'aider les pays en développement de la région à mener une politique de développement sans risque pour l'environnement, il faudrait leur faciliter l'accès à des ressources financières adéquates, aux écotechnologies et aux marchés, et faire en sorte que les cours des produits de base se maintiennent à un niveau suffisant pour que ces pays aient les moyens de mettre en oeuvre Action 21.

175. La pauvreté et la satisfaction des besoins élémentaires étaient au nombre des problèmes communs et prioritaires des pays en développement, dont la solution passait par le développement économique, lequel permettrait d'accorder une attention accrue aux questions environnementales.

176. Il y avait lieu de prioriser les activités afin de tirer le meilleur parti des programmes, compte tenu de la baisse actuelle des flux de ressources et de l'APD. La Commission a recommandé que le secrétariat tienne compte pour la mise en oeuvre du Programme d'action régional des priorités recommandées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, en juin 1997. Passant en revue les projets proposés en application dudit programme, elle a accordé un rang de priorité élevé aux activités suivantes : technologies non polluantes, renforcement des capacités pour l'élaboration et l'exécution des plans d'action, surveillance et évaluation de l'environnement, utilisation d'instruments économiques. Elle a reconnu que la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau régional était essentielle pour parvenir à un développement durable. À cet égard, elle a demandé au secrétariat de veiller à rester le principal pourvoyeur d'aide aux membres et membres associés.

177. Elle s'est félicitée du rôle joué par la CESAP en faveur de la mise en oeuvre du Cadre pour le

programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est, qui portait sur l'énergie et la pollution atmosphérique, la diversité biologique et le renforcement des capacités. Elle a apprécié les progrès réalisés, particulièrement en ce qui concernait l'identification de projets, à la quatrième Réunion de hauts responsables sur la coopération environnementale en Asie du Nord-Est, tenue à Moscou en janvier 1998. Elle a pris note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement japonais d'accueillir à Kobe en février 1999 la cinquième Réunion.

178. Les liens entre population, environnement et développement durable étaient fondamentaux. Il importait d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes efficaces de planification familiale, compte tenu de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable, d'Action 21 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

179. La Commission a pris note des demandes d'assistance financière et technique de pays dans les domaines de la préservation de la diversité biologique, de la désertification et de la dégradation des terres, et de la protection des forêts.

Environnement et mise en valeur durable des ressources naturelles : énergie et eau douce

180. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1094 relatif aux questions émergentes en matière de mise en valeur durable de l'énergie et des ressources en eau douce. Elle a réaffirmé que des mesures urgentes s'imposaient dans ces secteurs, comme l'avait préconisé l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire.

181. Elle a pris note des réalisations et des tendances récentes dans le secteur énergétique. Elle a souligné que l'accès à des ressources énergétiques adéquates, sûres et d'un coût abordable, demeurerait un préalable du développement durable. Elle a examiné les possibilités d'améliorer l'efficacité, tant au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande, et relevé les avantages d'une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables, notant que le développement et l'accroissement de la production d'énergie demeuraient une priorité pour répondre aux besoins croissants des économies en développement.

182. S'agissant de la mise en valeur durable de l'énergie, elle a pris note de diverses initiatives nationales sous l'angle de l'offre, notamment les suivantes : utilisation de charbon sans danger pour l'environnement; adoption de combustibles moins polluants; recours accru à l'hydroélectricité, à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne; application plus fréquente des évaluations d'impact environnemental aux nouveaux

projets d'infrastructure énergétique. Elle a demandé au secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec la BASD et d'autres institutions financières internationales, d'entreprendre des études de faisabilité concernant d'éventuels sites de projets hydroélectriques dans les pays intéressés de la région. Elle a également pris note de l'expérience de plusieurs pays et des résultats obtenus en matière de gestion de la demande et de programmes nationaux de conservation de l'énergie, et elle a remercié ces pays d'avoir offert de partager leurs données d'expérience avec les autres. La facilitation accrue du transfert d'écotechnologies énergétiques, la poursuite du renforcement des capacités et l'organisation de programmes de formation étaient des aspects essentiels du développement durable pour lesquels les perspectives de coopération régionale pouvaient s'élargir encore.

183. La Commission a approuvé l'objectif fondamental d'une stratégie énergétique viable pour tous, telle que définie dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire. Elle a recommandé que les gouvernements mettent au point des plans d'action nationaux pour la mise en valeur et la gestion durables de l'énergie, les revoient régulièrement et les étoffent. Elle a également recommandé que les membres et membres associés de la CESAP continuent de mettre en commun des informations et des données d'expérience concernant la promotion de la mise en valeur et de l'utilisation durables de l'énergie. Elle a encouragé le secrétariat à continuer de faciliter et d'améliorer la coopération régionale et sous-régionale dans ce domaine. Elle a pris note de la proposition du secrétariat concernant la mise en place d'un forum régional d'experts chargé de préparer les contributions aux consultations mondiales sur la mise en valeur durable de l'énergie devant précéder la neuvième session de la Commission du développement durable.

184. S'agissant des ressources en eau, il existait un rapport étroit entre environnement et gestion durable desdites ressources, compte tenu de l'importance du cycle hydrologique dans la protection des écosystèmes. Il importait donc de mettre au point une approche stratégique de la gestion des ressources en eau douce, afin d'établir des objectifs et de contribuer au maintien de la continuité et de la cohérence des politiques et de l'action menée. Il était urgent de disposer d'une telle approche stratégique en raison de l'accroissement rapide de la population et de la forte croissance économique enregistrés ces dernières décennies et de la complexité de la libéralisation des politiques économiques pour la plupart des pays en développement de la région de la CESAP.

185. La Commission a pris note avec intérêt de l'évolution récente, dans les pays membres, de divers

aspects de la gestion des ressources en eau, s'agissant notamment de l'évaluation, de la mise en valeur et de la protection de ces ressources et de la mise au point de nouveaux cadres institutionnels et de nouvelles politiques de l'eau. Elle a relevé avec préoccupation la gravité croissante des problèmes rencontrés par les pays pour gérer leurs ressources en eau douce, en particulier en ce qui concernait l'approvisionnement et l'assainissement, la lutte contre la pollution de l'eau, la prévention et la gestion des inondations, le manque de ressources financières et les limitations techniques en matière de mise en valeur et de gestion intégrées des ressources en eau.

186. L'intégration des politiques de gestion de l'eau au processus national de développement socioéconomique et la protection de l'environnement demeuraient un défi majeur pour la plupart des pays en développement de la région. Ceux-ci devaient redoubler d'effort pour réaliser les objectifs énoncés dans Action 21. Les progrès en ce sens dépendraient de la volonté des pays concernés et des ressources dont ils disposaient, ainsi que de l'aide de la communauté internationale.

187. Une délégation a indiqué que l'on n'était pas encore parvenu à un accord sur la question des ressources en eau transfrontières et celle des cours d'eau internationaux, toujours à l'examen au Siège de l'ONU. Elle a exprimé des réserves, indiquant que la CESAP ne devait pas consacrer ses ressources limitées à une question qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus. Une autre délégation a estimé que la question de la gestion des eaux transfrontières, y compris l'intégration de l'environnement au développement et la sécurité, devait faire l'objet de discussions bilatérales et multilatérales ou régionales en vue de parvenir à un consensus entre les pays directement concernés. Ce pays avait toujours estimé que tous les pays devaient pouvoir passer librement des accords sur les ressources en eau avec les États riverains, sans l'intervention de tiers.

188. Le secrétariat a informé la Commission qu'il contribuait aux préparatifs de la sixième session de la Commission du développement durable en fournissant, pour le rapport du Secrétaire général à cette session, des informations sur les activités et les orientations futures de la CESAP dans le domaine des ressources en eau. Il a encore précisé qu'il continuerait de coopérer et de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations internationales concernées par la question des ressources en eau, afin d'éviter les doubles emplois.

Mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines

189. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1095, E/ESCAP/1096, E/ESCAP/1097 et

E/ESCAP/1098 et Corr.1, relatifs aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines. Elle a approuvé les recommandations contenues dans ces documents.

Questions de politique générale en matière de dépaupérisation rurale

190. Examinant le document E/ESCAP/1095, la Commission s'est déclarée très préoccupée par le fait qu'en dépit de son action continue en faveur de la dépaupérisation et du développement durable, c'était encore dans la région de l'Asie et du Pacifique que vivaient la majorité des pauvres de la planète, la plupart d'entre eux en zone rurale. Si la croissance économique était l'une des conditions de la dépaupérisation, seule une approche globale du développement durable pouvait permettre de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté. La Commission a donc recommandé de poursuivre et de renforcer les programmes et politiques visant directement les ruraux pauvres.

191. Plusieurs délégations ont évoqué la crise économique qui frappait la région et noté qu'elle menaçait même les pays qui avaient, jusque-là, mieux réussi dans la lutte contre la pauvreté. Les ruraux pauvres seraient particulièrement vulnérables si l'on n'instituait pas immédiatement des politiques et programmes appropriés.

192. La Commission a réaffirmé que la mise en place d'infrastructures rurales pouvait créer des possibilités d'emploi et contribuer de façon appréciable à la dépaupérisation en intégrant les ruraux pauvres au courant général du développement. Le renforcement des infrastructures locales donnant accès aux marchés, aux services de santé et à l'éducation grâce à la construction de routes, de ponts et de réseaux de voies d'eau intérieures en zone rurale permettait de réduire l'isolement des villages et d'améliorer directement la qualité de la vie dans les zones rurales. Le développement des canaux d'irrigation et l'électrification rurale constituaient deux autres éléments importants.

193. La Commission a reconnu que la société civile, notamment les ONG, jouait un rôle important dans la dépaupérisation rurale et que le renforcement de la coopération avec ces organisations contribuerait à accélérer la dépaupérisation.

194. Elle a souligné le rôle essentiel joué par la population dans l'action dépaupérissante aussi bien en zone rurale qu'en milieu urbain. De nombreux pays de la région avaient réorienté leurs stratégies de population-développement de façon à mettre l'accent sur la participation des collectivités, la décentralisation et l'offre de services de qualité axés sur l'utilisateur. La faiblesse des ressources disponibles et du niveau de l'aide extérieure faisait obstacle à la mise en oeuvre

intégrale des programmes de population. En mars 1998, la CESAP et le FNUAP avaient organisé une réunion de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et celle de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable. La Commission a adopté la résolution 54/4 relative à la mobilisation des ressources humaines et financières en vue de la poursuite des actions correspondant aux buts de la région de la CESAP en matière de population-développement.

195. Elle a pris acte des progrès réalisés et des programmes entrepris par plusieurs pays ces dernières années en matière de dépaupérisation rurale. Les mesures mises en oeuvre couvraient l'amélioration de l'accès des personnes démunies au crédit, l'amélioration des infrastructures et de l'accès aux marchés. Le développement des liens entre les zones riches et pauvres et entre les secteurs privé et public ainsi que l'intégration aux programmes gouvernementaux étaient aussi au nombre des éléments clefs d'une stratégie réussie. Les programmes de développement rural intégré constituaient une stratégie de dépaupérisation rurale efficace.

196. La technoscience et l'industrialisation occupaient une place croissante dans l'action dépaupérisatrice en zone rurale. Dans cette perspective, il fallait renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, les ONG et les collectivités locales, et améliorer l'accès des PME et des microentreprises aux prêts à des conditions libérales. À cet égard, la Commission a demandé au secrétariat de continuer d'analyser et de diffuser les données d'expérience des pays de la région et de stimuler les courants de technologie afin de faciliter la dépaupérisation des zones rurales.

197. La bonne gouvernance au niveau national, notamment la participation locale à la planification et à la mise en oeuvre des activités de développement, qui impliquait souvent d'importantes réformes institutionnelles, était indispensable pour le succès de toute politique de dépaupérisation rurale. Il fallait accorder une attention accrue à la mise en place de filets de protection sociale dans les domaines de la santé, de l'éducation et des prestations de chômage.

198. S'agissant des politiques internationales, un engagement et un partenariat s'imposaient au niveau mondial. Alors que les gouvernements consolidaient leur action en faveur de la dépaupérisation, par exemple en allouant des fonds supplémentaires aux programmes pertinents, la communauté internationale (et plus particulièrement les pays développés) était invitée à accroître l'APD. Les pays développés ont été priés aussi d'alléger le poids de la dette des pays les plus touchés par la pauvreté. Une délégation a fait état des difficultés éprouvées par son pays pour atteindre les niveaux d'APD prescrits.

199. La Commission a recommandé que le secrétariat continue de jouer un rôle moteur en matière de coopération régionale et de fournir une assistance et des conseils pratiques dans le domaine de la dépaupérisation rurale, notamment en élaborant des stratégies pluridisciplinaires pour les programmes d'action nationaux et régionaux. Elle a appuyé les activités de dépaupérisation rurale du secrétariat, notamment celles qui visaient à renforcer les capacités des groupes vulnérables et à multiplier les possibilités d'activités rémunératrices pour les femmes rurales.

200. Elle a également recommandé que le secrétariat entreprenne l'étude des incidences de la crise financière récente sur la pauvreté absolue et le développement social dans les pays touchés.

201. Elle a demandé au secrétariat d'examiner régulièrement les expériences nationales en matière de dépaupérisation rurale et de faciliter l'échange de données d'expérience entre pays membres de la CESAP concernant la dépaupérisation par la décentralisation. Elle a par ailleurs recommandé aux pays de la région d'intensifier la coopération technique entre eux.

202. Jugeant que l'on manquait de directives pratiques, elle a recommandé que le secrétariat en établisse sur les sujets suivants : croissance économique durable, mise en valeur des ressources humaines, participation de la population, réformes institutionnelles et coopération régionale et internationale.

203. Elle a insisté pour que l'on mette davantage de ressources à la disposition du secrétariat pour lui permettre de mener des activités importantes de dépaupérisation rurale dans les pays en développement de la région. Elle a par ailleurs recommandé que le secrétariat accorde une attention plus grande à l'évaluation de l'incidence de ses activités dans ce domaine.

204. Elle s'est déclarée consciente du rôle important joué par l'Institut international de vaccins pour l'élimination dans la région de l'Asie et du Pacifique des maladies infectieuses qui faisaient chaque année des millions de victimes parmi les enfants. Elle a invité les pays de la région à apporter leur appui aux activités de l'Institut.

Rapport de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique

205. La Commission a entériné le rapport de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Manille du 5 au 11 novembre 1997 (E/ESCAP/1096). Elle a pris note des progrès réalisés et des obstacles rencontrés par les membres et membres associés et leurs différents partenaires de développement dans la mise en

oeuvre de la Déclaration de Manille sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, adoptée par la Commission dans sa résolution 51/4 en date du 1er mai 1995.

206. Elle a relevé l'émergence de divers problèmes socioéconomiques parallèlement aux nouveaux défis sociaux et économiques auxquels la région devait faire face, parmi lesquels l'incidence croissante de la pauvreté urbaine, la violence sociale (y compris la délinquance juvénile), la progression des maladies infectieuses telles que le VIH/sida et l'instabilité sociale. En vue de donner un nouvel élan à la réalisation des buts et objectifs nationaux et régionaux de développement social, elle a approuvé la Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, qu'avait adoptée la Conférence ministérielle. La Déclaration contenait un ensemble de recommandations concernant les mesures à prendre au niveau national quant à la planification et à l'établissement d'objectifs, à la mobilisation des facilitateurs, au renforcement des capacités par la mise en valeur des ressources humaines, à la mobilisation des ressources, et au suivi et à l'évaluation. Ces recommandations pourraient servir à orienter l'action nationale et à instaurer une coopération synergique entre les membres et membres associés en vue d'accélérer les progrès et de surmonter les obstacles.

207. La Commission a pris note de divers exemples nationaux de politiques, de programmes et d'expériences ayant trait à la dépaupérisation, à la création d'emplois productifs et à l'intégration sociale. Elle a demandé au secrétariat de promouvoir l'échange de données d'expérience par la diffusion d'informations sur les mesures spéciales, ainsi qu'un meilleur ciblage des programmes en faveur des ruraux et citadins pauvres et des autres groupes sociaux défavorisés et vulnérables (handicapés, jeunes, personnes âgées, femmes et minorités notamment). Si la pleine participation et l'intégration de ces groupes au sein de la société étaient indispensables pour le développement social, cet objectif serait difficile à atteindre étant donné l'existence de nombreux obstacles, notamment d'ordre comportemental. La Commission a adopté les résolutions 54/5 relative à l'Année internationale des personnes âgées : vers une société pour tous les âges, et 54/6 portant sur le renforcement du rôle de la famille dans le développement social.

208. S'il incombait tout spécialement aux gouvernements de promouvoir un développement social équitable qui bénéficie aux groupes sociaux vulnérables, il importait de mobiliser les efforts et les ressources de la société civile et de promouvoir une coopération plus étroite entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les ONG afin de parvenir à de meilleurs résultats.

209. La Commission a demandé le maintien de l'appui de la communauté internationale pour la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration de Manille sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP. Elle a souligné l'importance d'un environnement international favorable à l'extérieur, s'agissant notamment d'ouvrir les marchés et d'accroître l'APD consacrée au développement social durable. Cet appui s'avérerait essentiel au vu des répercussions sur le développement social de l'instabilité économique internationale et de la crise financière, qui compromettaient sérieusement les perspectives de développement de certaines parties de la région.

210. La Commission a demandé au secrétariat de renforcer son rôle catalyseur et moteur en faveur de la coopération régionale dans le domaine du développement social, étant donné ses compétences pluridisciplinaires et sa riche expérience pertinente en matière d'assistance technique. Elle a prié les membres et membres associés, ainsi que le système des Nations Unies, de mobiliser les donateurs en faveur des programmes stratégiques de développement social, notamment des programmes axés sur la mise en place de filets de protection sociale et la promotion du rôle de la famille dans le développement social. Elle a également proposé que la CESAP étudie la possibilité de créer un fonds régional pour le développement social et qu'elle participe et contribue à la conférence sur l'initiative 20/20 d'Oslo pour le développement social, prévue à Hanoi en octobre 1998.

211. Elle a demandé au secrétariat d'accroître son assistance technique aux fins du renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer la formulation des politiques nationales et de promouvoir la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux et régionaux de dépaupérisation et d'intégration sociale. Elle a par ailleurs demandé que l'on appuie les activités de formation dans des domaines comme l'amélioration des compétences du personnel social, la fourniture de services consultatifs sur la dépaupérisation et la promotion de l'intégration sociale des groupes marginalisés. Les activités de ce type faciliteraient la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP aux niveaux national, sous-régional et régional.

Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions

212. La Commission a pris note avec satisfaction des activités entreprises par les membres et membres associés et par le secrétariat en application de ses résolutions et décisions relatives aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines. Elle a demandé qu'à l'avenir les rapports sur l'exécution des résolutions fassent une plus grande place aux effets de ces activités sur la dépaupérisation dans les pays de la région.

Résolution 48/3 du 23 avril 1992, relative à la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)

213. La Commission a noté avec satisfaction les progrès réalisés par le secrétariat dans son action en faveur de la mise en oeuvre de cette résolution. Quelques gouvernements l'ont informée de l'appui qu'ils avaient apporté au secrétariat pour ce faire. L'étroite collaboration du Gouvernement indien avec le secrétariat avait notamment porté sur la contribution au financement de la documentation de la CESAP, l'exécution de projets pilotes et l'assistance technique concernant les appareils pour handicapés. Le Gouvernement de la République de Corée avait apporté un concours financier pour l'organisation à Séoul en septembre 1997 de la Réunion de hauts responsables chargés de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés. La Commission a adopté la résolution 54/1 relative au renforcement de l'appui régional en faveur des handicapés au XXI^e siècle.

214. Elle a approuvé les Propositions de Séoul pour la seconde moitié de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés. Se félicitant de ce que les statistiques relatives aux handicapés figurent dans le programme de formation de l'ISAP, elle a précisé qu'il fallait prévoir une assistance d'urgence pour remédier aux insuffisances actuelles en la matière. Compte tenu des besoins nouveaux engendrés par l'action d'égalisation des chances des handicapés, elle a engagé le secrétariat à promouvoir la mise en commun des données d'expérience concernant : a) l'instauration d'un cadre de vie convivial dans les secteurs des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel; b) la dépaupérisation des handicapés; c) la promotion de l'application des textes législatifs relatifs à l'égalisation des chances pour protéger les droits des handicapés. Elle a décidé que la CESAP devait renforcer et développer son projet en cours sur la promotion des milieux de vie adaptés aux besoins des handicapés, en apportant une assistance technique à la formation des architectes, ingénieurs et urbanistes, ainsi qu'en établissant une documentation technique. En outre, elle a proposé que la CESAP donne suite à sa publication sur les appareils pour handicapés en préconisant l'exemption des droits de douane pour tous les appareils nécessaires aux handicapés, ainsi que la production locale de ceux-ci.

Résolution 50/3 du 13 avril 1994, relative à l'aménagement participatif des établissements humains

215. La Commission a reconnu que la lutte contre la pauvreté urbaine constituait un des éléments essentiels de toute action dépaupérissante cohérente, et elle a félicité le secrétariat des activités qu'il avait menées en application de la résolution 50/3. Elle a recommandé de diffuser largement les informations issues de l'analyse

comparative des systèmes d'administration locale entreprise par le secrétariat.

Résolution 51/4 du 1^{er} mai 1995, relative à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP

216. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'application de ladite résolution. En particulier, elle s'est félicitée de l'organisation de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique, qu'avait accueillie le Gouvernement philippin. Elle a par ailleurs relevé avec satisfaction la collaboration des membres et membres associés, des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des ONG à l'examen des mesures prises aux niveaux national et régional en application de l'Agenda. Elle a réaffirmé qu'il importait de renforcer la coopération et la coordination régionales en faveur de l'Agenda, et souligné qu'il était toujours aussi important que les membres et membres associés, ainsi que tous les partenaires de développement concernés, intensifient leurs efforts en vue de réaliser pleinement les buts et objectifs régionaux de développement social qui y étaient énoncés. Elle a adopté la résolution 54/2 relative à la Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP.

Résolution 51/7 du 1^{er} mai 1995, relative à l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique

217. La Commission s'est félicitée des activités réalisées par le secrétariat en application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta, qui avaient fait ressortir l'importance de l'autonomisation de la femme, clef de voûte du développement durable, et mis en lumière le rôle stratégique joué par les femmes en tant qu'agents et bénéficiaires du développement, ainsi qu'en matière de dépaupérisation, au même titre que les hommes.

Résolution 52/3 du 24 avril 1996, relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

218. La Commission s'est félicitée de l'action menée par le secrétariat en application de cette résolution et a approuvé l'organisation en 1999 d'une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de faire le bilan de l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Jakarta et celui de la mise en oeuvre, au niveau régional, du Programme d'action de Beijing issu de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, réunion dont les conclusions feraient partie de la contribution à l'examen mondial du Programme de Beijing, en 2000.

Résolution 52/4 du 24 avril 1996, relative à la promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique

219. La Commission a pris note des progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Les jeunes, définis par l'ONU comme étant la cohorte des 15-24 ans, constituaient environ 20 % de la population de la région. Il fallait leur assurer une éducation et un emploi pour leur permettre de contribuer de manière constructive au développement des sociétés en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, le secrétariat dispensait une série de cours sur la mise en valeur des ressources humaines à l'intention du personnel chargé de la promotion des jeunes, cours qui étaient axés sur l'acquisition de compétences devant permettre aux jeunes d'occuper un emploi productif dans les pays de la sous-région Bassin du Mékong et en Asie du Sud. Quelques délégations ont indiqué que leur pays avait pris des mesures pour promouvoir la participation des jeunes aux processus décisionnels.

Résolution 53/2 du 30 avril 1997, relative à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme

220. La Commission a pris note avec satisfaction des travaux menés par le secrétariat en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des nombreuses activités exécutées par les membres et membres associés. Elle a relevé que des progrès importants avaient été accomplis, s'agissant notamment de l'adoption et de la mise en oeuvre de politiques et de plans nationaux et de l'amélioration de la condition de la femme, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la participation à la vie économique et, dans quelques cas, de la prise de décision aux niveaux local et national. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par le fait que les problèmes économiques survenus récemment dans certains pays de la région auraient des incidences néfastes qui toucheraient proportionnellement davantage les femmes, et elle a demandé instamment l'adoption de mesures pour y remédier. Il fallait continuer de s'efforcer de mobiliser les ressources nécessaires pour l'organisation tous les deux ans d'une réunion régionale sur les mécanismes nationaux de promotion de la femme, comme le prévoyait la résolution 53/2. Quelques délégations ont aussi proposé de consacrer à l'avenir un point de l'ordre du jour de la session de la Commission à l'autonomisation des femmes, compte tenu de l'importance de la question.

Résolution 53/4 du 30 avril 1997, relative à l'élimination des sévices et de l'exploitation sexuels visant les enfants et les jeunes en Asie et dans le Pacifique

221. La Commission a examiné les progrès réalisés par le secrétariat dans l'application de ladite résolution.

Elle a noté avec satisfaction que le soutien de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international et du Gouvernement japonais avait permis de lancer un projet de grande envergure visant 12 pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud, dont l'objet était d'aider à la réadaptation et à la réinsertion d'enfants et de jeunes victimes d'exploitation sexuelle, en procédant à la formation du personnel des services sociaux et sanitaires. On entreprendrait également le réexamen des politiques et programmes de mise en valeur des ressources humaines en vue de faciliter l'accès des enfants et des jeunes vulnérables aux services sociaux et services de santé appropriés, à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique

222. La Commission a recommandé que le Centre continue de renforcer les projets coopératifs de recherche-développement, qui couvraient une vaste gamme de questions touchant le développement durable de l'agriculture d'altitude, les incidences de la libéralisation des échanges sur l'agriculture et la dépaupérisation. Elle a engagé le Centre à entreprendre des activités dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources humaines et des services d'information, notamment des ateliers et des cours de formation dans le but de diffuser et de transmettre des informations et des méthodes pour la réalisation d'études socioéconomiques et l'élaboration de politiques agricoles.

223. Elle a également engagé le Centre à mettre davantage l'accent sur l'amélioration de l'agriculture et le renforcement des communautés rurales dans la région, compte tenu en particulier de la gravité de la situation économique du moment et des conditions climatiques inhabituelles dues au phénomène El Niño.

224. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par la précarité continue de l'appui institutionnel, situation qui appelait une augmentation substantielle des contributions et un versement rapide des montants dus par les membres et membres associés. Elle a demandé une nouvelle majoration des ressources destinées au programme et leur prompt versement, et la fourniture par les gouvernements, les organismes donateurs et les instituts partenaires de services d'experts, détachés à titre gracieux de préférence, de manière à assurer la continuité et la bonne exécution des activités de programme.

225. Elle a noté que le Centre avait entrepris de réviser son plan stratégique et de procéder à une évaluation d'impact.

226. Elle s'est félicitée des contributions faites en nature ou en espèces par les gouvernements suivants : Bangladesh, France, Inde, Indonésie, Japon, Myanmar, Népal, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande. Elle s'est déclarée particulièrement sensible à l'augmentation des contributions en espèces versées en 1997 par les Gouvernements indien, indonésien et philippin.

Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel

227. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1100 et E/ESCAP/1101. Elle a approuvé le rapport du Comité pour les transports et les communications sur sa troisième session. Sachant qu'il était essentiel de disposer d'une information actualisée en permanence pour suivre l'évolution de la situation dans ces secteurs, elle a prié le secrétariat de recommencer à établir le bilan des faits nouveaux dans les secteurs des transports, des communications et du tourisme. Elle a pris note de la recommandation du Comité tendant à examiner en alternance, d'une année sur l'autre, les divers modes et sous-secteurs; toutefois, les modes de transport étant de plus en plus intégrés, il importait aussi de les examiner globalement. Elle a demandé au CCRP de rechercher la formule appropriée à cet égard.

Transports, communications et développement infrastructurel

228. La Commission a réaffirmé l'importance de la résolution 51/8 du 1er mai 1995, relative à la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, et souligné qu'il importait de mener une action au titre du programme dans les pays où des activités complémentaires étaient en cours. Elle a instamment prié les pays qui n'avaient pas encore désigné d'agent de coordination national de le faire et d'indiquer quels étaient les projets prioritaires du Programme d'action régional dans l'optique du Plan d'action. Il fallait que le secrétariat mette en place un mécanisme efficace de suivi des progrès réalisés dans l'exécution du Programme. Dans le contexte de la crise financière en cours, il fallait aussi accorder la priorité aux activités du Plan d'action de New Delhi susceptibles de contribuer sensiblement à la reprise économique.

229. La Commission a insisté sur le rôle considérable que pourrait jouer le secteur privé dans le développement infrastructurel. Il importait de maintenir une alliance étroite entre les gouvernements, le secteur privé et les organismes internationaux et multilatéraux. Elle a réaffirmé son appui à l'AIDA et s'est déclarée confiante que lorsque l'Alliance aurait achevé d'établir un plan et une stratégie pour orienter ses activités, le secteur privé ne tarderait pas à réagir. Elle a prié le

secrétariat de consacrer une étude aux incidences de la crise financière sur l'investissement infrastructurel du secteur privé et de proposer des mesures propres à favoriser une reprise de l'investissement.

230. La mise en oeuvre du projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA), avec la participation active de 27 pays, montrait clairement l'importance pratique du projet s'agissant de faciliter le commerce international et le tourisme. La Commission appuyait fermement le projet DITTA en tant que priorité de la phase I (1997-2001) du Plan d'action de New Delhi, et approuvait la stratégie affinée et les groupements sous-régionaux révisés en vue de la mise en oeuvre du projet, tels qu'ils figuraient dans le document E/ESCAP/CTC(3)/2, présenté au Comité pour les transports et les communications à sa troisième session. Elle a salué la participation depuis peu de la Turquie au projet.

231. Elle a approuvé le plan d'action de la phase III du projet DITTA (1998-1999), qui accordait la priorité aux activités suivantes : a) un projet de démonstration de transport conteneurisé dans le couloir nord du Chemin de fer transasiatique; b) une étude sur le développement du Chemin de fer transasiatique dans le couloir sud des itinéraires Asie-Europe; c) une étude sur un réseau routier reliant la Chine, le Kazakhstan, la Mongolie, la Fédération de Russie et la péninsule coréenne; d) des études de couloir le long des grands ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe, y compris l'opérationnalisation du "Nouveau chemin de fer de la soie"; e) une étude de l'itinéraire du Chemin de fer transasiatique dans le couloir Europe septentrionale-Fédération de Russie-Asie centrale-golfe Persique; f) la promotion, l'aménagement et l'officialisation de la Route d'Asie (phase I). Un transport expérimental de conteneurs par trains-blocs, effectué du 16 au 25 mai 1998 par les sociétés des chemins de fer de la Russie et du Bélarus entre Nakhodka et Brest, et la réunion préparatoire sur le projet a) ci-dessus, qui s'était tenue à Moscou en février 1998, constituaient des éléments importants du projet. Il faudrait aussi accorder une attention prioritaire à la question de la liaison avec le Myanmar, passant par le nord-est de l'Inde le long du couloir sud du Chemin de fer transasiatique. Par ailleurs, la Commission a décidé qu'il conviendrait d'entreprendre une évaluation d'impact du projet DITTA à la fin de la phase I du Plan d'action de New Delhi. Une délégation a proposé d'étudier dans le cadre de l'étude mentionnée au point c) ci-dessus les itinéraires suivants : i) Vladivostok-Harbin-Hailar-Chita-Irkutsk-Omsk-Moscou, avec un embranchement Vladivostok-Khabarovsk-Chita, et ii) Séoul-Pyongyang-Shenyang-Beijing-Urumqi-Almaty-Chimkent-Voronezh, avec un embranchement Chimkent-Bukhara-Astrakhan-Rostov-sur-le-Don.

232. La Commission a pris note avec intérêt de l'information fournie par un certain nombre de pays sur

les activités suivantes : a) configuration des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique dans la sous-région de l'OCE; b) établissement d'une liaison ferroviaire entre Mashhad et Bafq et entre Kerman et Zahedan en République islamique d'Iran, et invitation à des investisseurs à y participer sur une base CET (construction-exploitation-transfert); c) construction d'une nouvelle ligne ferroviaire entre la Géorgie et la Turquie pour permettre des liaisons plus directes vers l'Asie centrale et le Caucase; d) poursuite d'une étude de faisabilité ASEAN de liaisons ferroviaires entre Singapour et Kunming, dans le prolongement de l'étude de la CESAP achevée en 1995 sur le Chemin de fer transasiatique en Indochine et dans la sous-région de l'ASEAN; e) configuration d'un réseau routier international dans les pays de la Communauté d'États indépendants, fondée sur les principes du projet DITTA; f) mise en oeuvre du projet DITTA à l'échelon national; g) développement des infrastructures le long du Chemin de fer transsibérien dans le couloir nord du Chemin de fer transasiatique.

233. Elle a prié le secrétariat d'envisager de réinstituer la pratique des réunions du Groupe intergouvernemental des chemins de fer et de mettre au point des mécanismes de coopération entre les centres de recherche ferroviaire des pays membres de la CESAP. Elle a en outre pris note d'une proposition concernant l'éventualité d'élaborer un programme de formation spécial pour les spécialistes des transports des pays en développement de la région, notamment en faisant appel à des instituts de la Fédération de Russie.

234. Elle a constaté que le projet pilote CNUCED-CESAP concernant un système d'information et d'exploitation des wagons de chemin de fer (RAILWICS) au Bangladesh avait été mené à bien, et a insisté sur la nécessité de tenir un séminaire régional pour faire connaître les données de cette expérience. Elle a remercié le Gouvernement bangladais d'avoir offert d'accueillir ce séminaire.

235. Elle a pris note des progrès accomplis dans l'application de la résolution 48/11 du 23 avril 1992, relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation, dans les pays sans littoral d'Asie centrale et en Mongolie, ainsi qu'en Chine, en Inde, en République islamique d'Iran, en Malaisie, au Pakistan, en République de Corée, en Turquie et au Viet Nam. Elle a recommandé que le secrétariat accorde la priorité à l'organisation d'ateliers, de missions consultatives et d'activités de formation à l'échelon national, ainsi qu'à une participation plus active des organisations sous-régionales — ASEAN, OCE et SAARC. Elle a également recommandé l'organisation d'ateliers nationaux dans les pays des sous-régions de l'OCE et de la SAARC.

236. Elle a pris note de deux documents importants de l'OCE sur les transports et les communications adoptés

en 1997 : la Déclaration d'Achgabat sur le développement des infrastructures de transport et de communication et du réseau de pipelines transnationaux dans la région de l'OCE, adoptée lors du Sommet extraordinaire de l'OCE en mai 1997, et le rapport de la deuxième Réunion ministérielle sur les transports et les communications, tenue en mars 1998. Elle a prié le secrétariat de rester en relation avec le secrétariat de l'OCE, les autres organisations régionales et internationales et les pays intéressés en vue de mettre au point des projets et programmes sur la base des recommandations contenues dans ces deux documents.

237. L'application de la résolution 52/9 du 24 avril 1996, relative aux ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe, se faisait dans le cadre du projet DITTA, comme indiqué plus haut. Il faudrait accorder un rang de priorité plus élevé à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des ponts terrestres ou à la fois terrestres et maritimes reliant déjà l'Asie et l'Europe et à l'achèvement des tronçons manquants. La Commission a demandé au secrétariat d'étudier les possibilités d'intégrer d'autres tronçons de transport par voie d'eau, notamment la route maritime du Nord, dans les itinéraires Asie-Europe, ainsi que le rôle des transitaires pour promouvoir leur utilisation. Elle a appris avec satisfaction que la Fédération de Russie était prête à détacher des experts pour aider le secrétariat à établir le texte d'un accord CESAP sur le réseau de la Route d'Asie. Elle a noté que la Conférence internationale eurasiatique sur les transports se tiendrait à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) les 12 et 13 mai 1998, et que la deuxième Conférence internationale sur l'intégration mondiale du secteur des transports — TRANSEURASIA 98 — aurait lieu à Almaty les 19 et 20 mai 1998.

238. Il fallait se féliciter de l'étroite collaboration entre le secrétariat et l'Institut coréen de recherche maritime, en vue d'une étude sur les transports maritimes intrarégionaux. Par ailleurs, l'initiative du secrétariat visant à mettre au point des modes de présentation harmonisés pour les données maritimes sur l'Internet méritait d'être retenue.

239. Étant donné l'importance du secteur des transports par voie d'eau intérieure dans la région de la CESAP, le secrétariat devait être encore plus actif dans ce domaine et se concentrer sur la pleine intégration de ce type de transports au système général, et également prendre des mesures pour faciliter leur utilisation aux fins du trafic international sur les principaux réseaux fluviaux de la région. Le Viet Nam envisageait d'accueillir des activités de formation dans ce secteur à l'intention des pays de l'Indochine. La Commission a appris avec satisfaction que la Chine accueillerait en 1998 un séminaire directif sur le développement durable des transports par voie d'eau intérieure et qu'elle pourrait fournir des experts pour aider le secrétariat dans les domaines des transports maritimes et par voie

d'eau intérieure, de la gestion des voies navigables et de la construction de routes. Elle s'est aussi félicitée de l'offre des Pays-Bas de contribuer aux activités relatives aux transports par voie d'eau intérieure.

240. Il était important que le secrétariat continue d'entreprendre des travaux productifs sur le transport des marchandises dangereuses, notamment en publiant des directives pour aider les pays membres à améliorer et à harmoniser leurs règlements et leur législation en la matière. Le Viet Nam avait demandé à participer à ce projet. La Commission a approuvé les recommandations de la Réunion d'experts sur le transport routier et la protection de l'environnement, tenue à Bangkok en mai 1997.

241. Les progrès réalisés dans l'exécution d'un projet pilote à Bangkok, où une approche intégrée de l'élaboration des politiques dans le domaine de la circulation et des transports serait appliquée au développement durable, étaient intéressants. Vu l'importance que tous les pays de la région accordaient actuellement à l'intégration des problèmes environnementaux dans le secteur des transports, le secrétariat était prié de considérer cette activité comme prioritaire. Le Viet Nam avait demandé à participer activement à ce projet et à tirer parti des possibilités futures de formation et de mise en commun des données d'expérience régionales.

242. Les pays membres de la CESAP s'employaient à améliorer leurs compétences et capacités en matière de transport multimodal et le secrétariat s'occupait activement d'aider les pays de l'ASEAN à formuler un accord-cadre sur la question. Le secrétariat a été prié de continuer à apporter son soutien à l'ASEAN et de prendre des initiatives pour mettre en commun les données d'expérience issues de ce travail tout à fait nouveau avec d'autres groupements sous-régionaux, dont l'OCE et la SAARC. À cet égard, il fallait se féliciter des progrès réalisés dans l'élaboration d'un projet commun à l'OCE, à la CESAP, à la CNUCED et à la Banque islamique de développement, relatif aux transports internationaux dans la sous-région de l'OCE.

243. Le secrétariat devait accorder une attention accrue aux problèmes de plus en plus préoccupants que posaient les transports urbains. La Commission a approuvé les initiatives de la CESAP visant à répondre aux besoins des personnes défavorisées dans l'utilisation des transports, notamment des handicapés. Par ailleurs, la conception de nouveaux systèmes prévus pour faciliter l'accès de tous aux transports en commun permettrait d'éviter les dépenses considérables qu'entraînaient l'adaptation des systèmes et la nécessité d'offrir aux handicapés des moyens de transport spéciaux. Il fallait que le secrétariat se concentre particulièrement sur les problèmes de transport pour les handicapés.

Tourisme

244. La Commission a répété qu'elle souhaitait voir le tourisme figurer parmi les principales priorités du programme de la CESAP. Consciente que les travaux du secrétariat dans ce domaine prenaient plus d'ampleur, elle a recommandé d'étoffer les effectifs permanents dans la catégorie des administrateurs affectés aux activités relatives au tourisme.

245. Elle a noté avec satisfaction que nombre de pays avaient bénéficié des activités du secrétariat dans le domaine du tourisme, et approuvé les décisions et recommandations de la Réunion sur la création d'un réseau d'instituts et organismes de formation touristique dans la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Téhéran en septembre 1997. Elle a appuyé fermement la création du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT), une réalisation jugée importante. La CESAP et d'autres organisations internationales devaient accorder un soutien sans réserve au Réseau afin d'assurer l'efficacité de son fonctionnement. Les pays et organismes donateurs et le secteur privé étaient instamment priés de contribuer au financement de ses activités.

246. Le secrétariat devait accorder une attention particulière aux besoins spéciaux des pays en début de développement touristique et mettre spécialement l'accent sur les activités touchant à la facilitation des voyages et à la promotion de l'écotourisme. La Commission lui a demandé de renforcer son action de promotion du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong, notamment en améliorant les liaisons aériennes.

247. Elle a noté avec satisfaction que la CESAP continuait d'entretenir d'excellentes relations de travail avec l'OMT, la PATA et la BASD.

248. Elle a exprimé sa profonde gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée et de la Thaïlande, ainsi qu'au PNUD, pour leur généreuse participation aux activités dans les domaines des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel. Il était important que les pays et organismes donateurs et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales maintiennent leur appui financier et technique.

Statistiques

Questions et faits nouveaux en matière de statistiques

249. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1102, de même intitulé.

250. Elle a félicité le secrétariat d'y avoir exposé plusieurs grandes questions ayant trait aux statistiques et à l'informatisation du secteur public. Elle a approuvé les mesures proposées dans ces domaines par le Groupe d'experts des statistiques lors sa dixième session, telles qu'elles étaient résumées au paragraphe 48 du document susmentionné.

251. Elle a reconnu que les pays avaient besoin d'une information de haute qualité, à jour et pertinente pour planifier et exécuter des politiques et programmes conçus dans l'optique d'une croissance économique et d'un développement social durables. Une attention constante s'imposait pour améliorer les services, promouvoir les analyses et la recherche et institutionnaliser la collecte et la diffusion des statistiques requises. Ceci revêtait une importance particulière au vu des turbulences financières et économiques subies par beaucoup de pays de la région, qui faisaient ressortir la nécessité de systèmes de collecte et de diffusion des données statistiques judicieux et crédibles.

252. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par le FMI d'établir la norme spéciale de diffusion de données (NSDD) ainsi que la norme générale de diffusion des données (NGDD). On voyait dans ces normes des objectifs souhaitables pour les bureaux statistiques nationaux, sur lesquels ils auraient des effets bénéfiques à long terme. La Commission a pris note en outre du fait que les normes NGDD et NSDD correspondaient à des objectifs liés aux principes fondamentaux des statistiques officielles. Elle a relevé avec intérêt que plusieurs pays s'étaient déjà ralliés à la norme NSDD et que d'autres tâchaient de le faire. Elle appréciait cet effort des pays concernés, tout comme les difficultés auxquelles ils devaient faire face, et elle a demandé qu'on mette à leur disposition savoir-faire et assistance techniques. Elle a conclu à la nécessité d'une coordination interinstitutions s'agissant de fournir l'assistance technique en rapport avec la norme NGDD et de mettre en place les normes statistiques et les normes de diffusion des données, et elle a jugé que les organismes statistiques nationaux devaient disposer de ressources additionnelles leur permettant de satisfaire aux conditions des normes NSDD et NGDD, surtout lorsque l'introduction de ces normes risquait d'avoir pour effet de déranger les priorités statistiques établies. Elle a engagé la CESAP à jouer, par l'intermédiaire du Comité de statistique, un rôle de coordination actif pour la fourniture d'une assistance technique en rapport avec ces normes, et aussi pour le développement et la mise en application des normes de diffusion des données et autres normes semblables.

253. Elle a insisté sur l'importance des recensements de la population et de l'habitation en tant que sources essentielles de ces statistiques, notamment pour les petites zones. Elle a souligné qu'il fallait que tous les

gouvernements membres et membres associés accordent le rang de priorité voulu au cycle de recensement 2000 et lui affectent un volume de ressources suffisant. La région avait une riche expérience des recensements de la population et de l'habitation, et la Commission a entendu des exposés relatifs aux plans et préparatifs des recensements à venir dans divers pays. Dans le cas de quelques pays, en particulier les moins avancés et ceux disposant d'infrastructures de transport relativement moins développées, les opérations de recensement continuaient de poser des problèmes d'organisation et de financement et exigeaient souvent de considérables efforts de mobilisation des ressources extérieures. La Commission a pris acte des projets proposés par l'Inde dans le domaine des recensements de la population.

254. Beaucoup de pays aspiraient à améliorer la qualité et l'actualité des données de recensement et à mettre sur pied des stratégies rentables pour la réalisation des opérations de recensement moyennant des méthodes telles que l'amélioration de l'organisation, la réalisation d'expériences, le recours aux diverses techniques d'imagerie et de reconnaissance optique des caractères, le traitement des données décentralisé, l'amélioration de l'information et l'appel à une aide bénévole de diverses organisations et de particuliers. La mise en commun des données d'expérience dans la région a, elle aussi, été jugée importante au regard des améliorations à réaliser. La Commission s'est félicitée des offres faites par quelques pays de partager leurs données d'expérience relatives à la planification des recensements et à l'analyse des données, ainsi que des activités menées par le secrétariat dans le cadre d'un projet (financé par le FNUAP) portant sur les applications des nouvelles techniques aux données démographiques.

255. Pour ce qui était des statistiques sexospécifiques requises aux fins de la planification du développement, la Commission a noté avec intérêt que plusieurs membres et membres associés avaient réussi à mettre au point et perfectionner des statistiques portant sur ces aspects. Ayant participé à des projets CESAP relatifs aux questions sexospécifiques, un certain nombre de pays avaient continué à travailler dans ce domaine (production et mise à jour de publications statistiques sexospécifiques, constitution d'une base de données sexospécifiques). La Commission a relevé qu'on avait besoin d'une assistance technique et financière et aussi de formations dans le domaine des statistiques sexospécifiques et de la sensibilisation aux sexospécificités, en particulier pour ce qui était des méthodologies et des analyses. De bonnes méthodologies d'évaluation de la contribution des femmes à l'économie nationale, surtout dans le secteur informel, devaient être étudiées. La Commission a engagé le secrétariat à continuer de jouer un rôle de coordination dans le domaine des statistiques sexospécifiques.

256. Elle a reconnu le rôle du SCN de 1993 en tant que cadre pour la collecte et la présentation des statistiques macroéconomiques nécessaires à la planification et à la formulation des politiques. Elle s'est intéressée aux activités qu'on prévoyait d'exécuter ou qu'on exécutait déjà dans divers pays, et aussi aux divers stades de développement atteints quant à la mise en oeuvre du SCN. À cet égard, elle a observé que quelques pays avaient déjà acquis un savoir-faire théorique pour ce qui était du SCN de 1993 mais manquaient d'expérience pratique en matière de compilation des statistiques de la comptabilité nationale. Elle a recommandé d'organiser des ateliers aux niveaux régional, sous-régional et national, principalement à l'intention des statisticiens de niveau intermédiaire, et elle s'est félicitée d'apprendre que le Gouvernement indonésien fournirait des facilités d'accueil pour la tenue d'un atelier sous-régional qui serait organisé du 1^{er} au 12 juin 1998 à Jakarta. Elle a remercié le secrétariat de ce qu'il faisait pour promouvoir la mise en oeuvre du SCN de 1993 et elle a engagé les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux — en particulier la BASD et le PNUD, ainsi que les services nationaux de statistique qui avaient déjà acquis une grande expérience en matière de comptabilité nationale — à fournir l'appui nécessaire pour développer plus rapidement la compilation de la comptabilité nationale dans la région.

257. Elle a noté qu'on voyait dans les statistiques des prix un domaine majeur pour beaucoup de bureaux statistiques nationaux, et elle s'est félicitée des efforts réalisés pour améliorer la mesure de l'inflation. Elle a noté que les résultats du PCI pouvaient permettre de disposer d'une autre mesure du PIB en termes réels comparable d'un pays à un autre, ce qui revêtait une importance particulière étant donné l'instabilité des taux de change entre ces divers pays. Si une réserve s'est exprimée concernant la valeur du PCI et le bien-fondé de la méthodologie adoptée, des appels ont également été lancés aux donateurs pour qu'ils appuient la proposition de projet du secrétariat relatif au PCI.

258. La Commission s'est déclarée très préoccupée par les perturbations escomptées aux niveaux national, régional et mondial en raison du problème du passage informatique à l'année 2000 ("la bogue 2000"). Inquiète de voir que dans bien des pays de la région on ne commençait que lentement à s'occuper de ce problème, elle a engagé tous les gouvernements à le considérer comme prioritaire. Elle a reconnu que la difficulté ne se posait pas seulement dans le domaine des statistiques mais qu'elle affectait aussi les services infrastructurels (approvisionnement en électricité, télécommunications, etc.) ainsi que les systèmes bancaires et autres. Elle a indiqué qu'il appartenait aux responsables gestionnels de haut niveau de prendre l'initiative d'une opération à l'échelle de l'organisation. S'agissant d'identifier et de résoudre les problèmes, elle

a recommandé de faire appel à des équipes pluridisciplinaires qui rendraient périodiquement compte des progrès réalisés aux responsables de haut niveau.

259. Dans l'immédiat, elle a recommandé que les organisations demandent des garanties aux fournisseurs concernant la conformité de tous les nouveaux logiciels et équipements quant au passage informatique à l'année 2000. Elle a conseillé à toutes les organisations de prévoir des plans d'urgence pour le cas de défaillance de leurs propres systèmes ou bien de systèmes extérieurs ou étrangers dont elles étaient de plus en plus tributaires. Vu l'urgence de la situation, l'imminence d'une charge de travail considérable liée à la mise en état des systèmes existants signifiait qu'il fallait donner priorité absolue aux applications essentielles. La Commission a prévenu que tout retard aurait vraisemblablement pour conséquence d'ajouter au coût des modifications requises et de rendre le problème très difficile à corriger en temps utile, étant donné qu'il y avait déjà pénurie de personnel qualifié.

260. Elle a approuvé les recommandations du Groupe d'experts des statistiques à propos du problème de la bogue 2000. Tout en reconnaissant que celui-ci ne pouvait être réglé au niveau de chaque organisation, elle a encouragé tous les membres à mettre en commun leurs données d'expérience pour le résoudre, et elle a demandé au secrétariat de faciliter la coopération régionale à cet égard.

261. Elle s'est félicitée des travaux du secrétariat dans le domaine des statistiques, travaux qui méritaient d'être appuyés et de se voir affecter des ressources additionnelles ainsi qu'un rang de priorité convenable. Ces activités du secrétariat avaient utilement contribué au développement statistique dans la région et, moyennant une étroite coopération avec les pays membres eux-mêmes, avaient beaucoup facilité le renforcement des capacités statistiques nationales. La Commission a fait siens les domaines de travail prioritaires relevant du "Sous-programme statistique pour 1998-1999", dont la liste avait été donnée par le Comité de statistique, et elle a estimé avec le Groupe d'experts des statistiques que dans la plupart des cas ces domaines devraient rester prioritaires au cours de l'exercice biennal à venir. Parmi les domaines prioritaires ainsi identifiés par la Commission figuraient le SCN de 1993, les statistiques sociales — y compris les statistiques relatives aux handicapés —, les statistiques des services, les statistiques sexospécifiques, le secteur informel, les statistiques des prix, les statistiques environnementales, la mesure de la pauvreté et les questions de gestion statistique. La Commission a également pris note du besoin de documentation et de collecte d'information sur les types et les degrés de handicaps applicables à la région de l'Asie et du Pacifique.

262. Elle a pris note avec gratitude que, depuis la cinquante-troisième session, le secrétariat avait reçu une généreuse assistance extrabudgétaire qui avait beaucoup contribué à ses activités opérationnelles. Au nombre des donateurs bilatéraux figuraient les gouvernements du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée et de la Suède — la Chine et Singapour ayant, de leur côté, assuré des facilités d'accueil. Le FNUAP, UNIFEM et la Banque mondiale avaient fourni une assistance multilatérale substantielle.

Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

263. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1103 (rapport de l'ISAP). Elle a pris note des importantes activités de l'Institut en 1997-1998 et de la gamme des sujets inscrits au programme de ses cours, assurés à Tokyo, et à son programme de vulgarisation. Elle a félicité l'ISAP d'avoir consulté les bureaux statistiques nationaux au sujet de la réorganisation des cours dans le souci de mieux répondre aux besoins de formation de la région, et elle était satisfaite de l'inclusion dans le programme de formation de nouveaux sujets tels que les statistiques relatives aux handicapés, les questions sexospécifiques, la pauvreté et la répartition du revenu, l'environnement et le secteur informel.

264. Elle a remercié le PNUD de son appui aux programmes au bénéfice de l'ISAP (renforcement des capacités nationales de collecte, de compilation et d'analyse des données dans le contexte de la préparation des rapports nationaux sur le développement humain).

265. Plusieurs délégations ont rappelé les avantages que leurs pays tiraient des cours de formation de l'ISAP; certaines ont demandé à l'Institut d'envisager de leur ouvrir davantage ces cours. L'ISAP a en outre été engagé à maintenir et élargir ses programmes de formation en matière d'échantillonnage, de traitement des données, et d'analyse et interprétation des statistiques, et aussi à traiter des sujets nouveaux (modélisation et prévision par exemple).

266. La Commission s'est également félicitée des initiatives prises en vue de réorienter les activités de l'ISAP, en particulier s'agissant de développer des partenariats coopératifs avec les bureaux statistiques nationaux et les autres organismes internationaux et régionaux aux fins de la réalisation des cours de formation. À cet égard, elle a engagé les membres et membres associés de la CESAP ainsi que les organisations internationales à collaborer activement avec l'Institut. Plusieurs délégations ont offert de collaborer avec celui-ci à l'organisation de cours dans leur pays.

267. La Commission a félicité l'ISAP pour ses efforts de rentabilisation (relocalisation d'un cours basé à Tokyo à un endroit moins coûteux, où les autorités nationales étaient aussi prêtes à fournir un appui). Elle voyait que, grâce aux économies réalisées suite à cette initiative, il serait possible de proposer davantage de cours sur des sujets nouveaux. En outre, elle s'est félicitée qu'on ait admis des membres et membres associés de la CESAP ayant en commun les mêmes besoins à des cours nationaux et autres cours de formation spécialisés organisés par l'Institut et accueillis par des bureaux statistiques nationaux, cela dans un souci de bon rapport coût-efficacité et de véritable utilité.

268. Se félicitant qu'on ait offert de partager le savoir-faire en matière de formation pour aider l'ISAP à traiter des sujets spécialisés, elle a engagé les membres et membres associés de la CESAP ainsi que les organisations internationales à augmenter leurs contributions en nature (y compris sous forme d'affectation à l'Institut d'experts DTG).

269. Elle a pris note des recommandations et suggestions formulées par le Conseil d'administration de l'Institut à sa troisième session, en particulier de celles figurant aux paragraphes 16 et 18 à 20 du document E/ESCAP/1103. Elle s'est félicitée de la proposition de l'Institut visant à mobiliser des ressources financières supplémentaires auprès d'autres sources que les donateurs traditionnels, et aussi dans le cadre d'autres mécanismes de financement. En outre, elle s'est rangée aux suggestions formulées par le Conseil aux paragraphes 31 à 40 dudit document, y compris celles portant sur la formation d'instructeurs, le téléenseignement, la réorganisation du cours semestriel de statistique pratique, la formation statistique à base sectorielle dans les domaines émergents, les séminaires de haut niveau consacrés aux questions contemporaines, et la participation à des arrangements coopératifs avec les organismes statistiques sur l'évolution statistique récente, en vue de se procurer des supports pour les programmes de formation.

270. La Commission a remercié le Gouvernement japonais d'avoir bien voulu assurer l'essentiel de l'appui financier destiné à l'ISAP; elle a insisté pour que la viabilité financière de l'Institut soit garantie de manière à éviter tout effet préjudiciable sur son programme et ses activités. Elle s'est félicitée que le Gouvernement japonais entende continuer à faire bénéficier l'ISAP d'un appui substantiel en 1998-1999, à la fois en espèces et en nature.

271. Elle se réjouissait de l'augmentation des contributions en espèces de plusieurs membres et membres associés de la CESAP à l'Institut. Elle a de même remercié le PNUD et les autres donateurs de continuer d'appuyer régulièrement le programme. En

outre, elle a prié les autres membres de la CESAP qui ne contribuaient pas à l'Institut de le faire, et a demandé aux pays qui ne s'acquittaient pas des montants minimaux prévus dans les directives de la Commission d'augmenter leurs contributions.

272. Elle a vivement appuyé le programme de travail de l'ISAP pour 1998-1999. En disant sa satisfaction des travaux accomplis par l'Institut — seul centre régional de formation statistique —, elle a souligné que celui-ci devrait continuer à se concentrer sur son programme de formation relatif aux besoins de renforcement des capacités statistiques des pays en développement membres et membres associés de la CESAP, et plus particulièrement des pays parmi les moins avancés.

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement

Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique sur sa cinquième session

273. La Commission était saisie du rapport de l'Organe spécial (E/ESCAP/1104) et a entendu un rapport oral sur les activités du secrétariat intéressant les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement. Elle a pris note avec satisfaction des résultats intéressants et substantiels auxquels était parvenu l'Organe spécial à sa cinquième session, et approuvé les conclusions et recommandations formulées dans son rapport, particulièrement celles portant sur les questions relatives à l'emploi des jeunes et sur les possibilités et les difficultés de libéralisation du secteur financier.

274. Les jeunes constituaient une ressource humaine importante pour le développement économique et social : il fallait encourager les investissements dans l'acquisition des qualifications appropriées, notamment celles qui étaient nécessaires pour les petites entreprises ou pour les activités indépendantes, afin que la plus grande partie de cette catégorie de la population puisse trouver sa place dans l'économie. S'agissant de la libéralisation du secteur financier, une déréglementation prudente et une réforme de ce secteur s'imposaient. La Commission a recommandé de développer en particulier les institutions financières autres que bancaires et celles du secteur informel, car elles offraient des mécanismes pratiques pour la mobilisation des ressources nationales.

275. Il fallait se féliciter des activités menées par la CESAP à l'intention des pays insulaires du Pacifique et du rôle très utile joué par le CAOCEP, qui offrait à la sous-région toute une gamme d'activités — notamment ateliers, séminaires et services techniques et consultatifs. Le secrétariat devait poursuivre son action en vue de renforcer le Centre, en faisant en particulier appel aux ressources du budget ordinaire. Il fallait que l'Organe

spécial continue de tenir des sessions, car elles étaient un moyen d'inciter les pays insulaires du Pacifique à participer aux travaux de la CESAP dans la région de l'Asie et du Pacifique.

276. La Commission a pris note des demandes d'assistance supplémentaire adressées à la CESAP par ces pays (mise en place d'une base de données sous-régionale, conception de formules de microfinancement, amélioration des systèmes de collecte de données, traitement de la pauvreté urbaine, solution du problème informatique de la bogue 2000, et questions de commerce et d'investissement).

277. Elle était consciente du rôle très utile que pouvait jouer la CEPD-CTPD à l'appui de l'action développementale des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique, surtout pour la mise en commun de leurs données d'expérience développementale, et elle a insisté sur la poursuite des activités relevant de ce programme. Elle a remercié les divers pays d'Asie qui avaient fourni une assistance technique à ces pays au titre de leurs propres programmes de CTPD. Elle a pris note des offres faites par l'Indonésie et la Thaïlande de continuer à fournir une assistance technique selon ces modalités. Elle a également noté l'offre du Japon de poursuivre son action de coopération avec le Forum du Pacifique Sud dans l'optique de l'autonomie économique des pays insulaires du Pacifique, et le soutien qu'apportait régulièrement ce pays au Centre pour les îles du Pacifique de Tokyo, qui contribuait à promouvoir le commerce, l'investissement et le tourisme au bénéfice de ces pays.

278. À propos du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté à Paris en 1990, la Commission, constatant qu'il avait eu des effets limités, a demandé instamment à la communauté internationale d'agir pour appliquer les mesures qui y étaient prévues, particulièrement en ce qui concernait le volume de l'aide, ses modalités et les politiques commerciales. Pour qu'ils influent sensiblement sur la situation économique de ces pays, il fallait que le secrétariat veille à ce que ses programmes soient adaptés aux besoins des PMA, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, et développe ses activités au niveau de chaque pays. Il devait aussi continuer à surveiller la mise en oeuvre du Programme d'action dans la région de l'Asie et du Pacifique. En outre, il importait d'augmenter les ressources budgétaires et les ressources en personnel affectées aux activités destinées à aider ces pays.

279. Si les PMA avaient nettement libéralisé leur économie, les investissements étrangers directs y étaient modestes et les exportations continuaient de s'y heurter à des difficultés au niveau de l'offre. Ces pays avaient besoin d'aide pour surmonter ces problèmes, et il fallait

que le secrétariat mette en oeuvre des programmes portant sur les cadres de politique économique, le commerce extérieur et l'investissement, les finances et la gestion de la dette extérieure.

280. La prochaine conférence mondiale sur les pays les moins avancés étant fixée à 2001, la Commission a décidé que l'examen régional de la mise en oeuvre du Programme d'action aurait lieu lors de la cinquième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral cette année-là, ce qui donnerait le moyen de préparer à temps une éventuelle contribution de la région à la conférence mondiale, tandis qu'à sa quatrième session, prévue pour 1999, il examinerait deux questions de fond : a) l'utilisation de l'aide au développement dans les pays les moins avancés, et b) les initiatives intégrées multi-organismes lancées sous la direction de l'OMC en vue du développement des exportations de ces pays.

Planification du programme

Révision du plan à moyen terme pour la période 1998-2001

281. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1105 et Corr.1.

282. Elle a pris note que le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 avait été rédigé de manière à concorder avec l'appareil de conférence révisé défini par la résolution 53/1 du 30 avril 1997. La révision prenait en compte l'évolution de la situation mondiale et régionale depuis l'adoption de ce plan par l'Assemblée générale à sa cinquante-et-unième session, en décembre 1996, ainsi que le volume des ressources affectées à la CESAP par l'Assemblée lors de sa cinquante-deuxième session, en décembre 1997, au titre de l'exercice biennal 1998-1999.

283. La Commission s'est félicitée de la structure programmatique révisée, qui permettrait de réorganiser les 10 sous-programmes actuels en sept sous-programmes. Compte tenu de la réduction du volume des ressources et de manière à satisfaire à la demande instantane, faite par la Commission à sa cinquante-troisième session, de focaliser le programme de travail de la CESAP, le secrétariat entendait se concentrer sur des domaines de travail plus limités et affecter les ressources à ces domaines dans un souci d'efficacité et d'efficience programmatiques. En vertu de la structure programmatique révisée, les deux sous-programmes "Coopération économique régionale : commerce et investissements" et "Coopération économique régionale : industrie et technologie" seraient fusionnés en un sous-programme unique afin de renforcer la coopération économique régionale et de promouvoir ainsi l'établissement de liens en matière de commerce, d'investissements et de technologie, ainsi que

l'accélération du développement industriel. Trois sous-programmes portant sur la dépaupérisation seraient réorganisés en deux sous-programmes, l'un traitant des questions et préoccupations de développement social, de la mise en valeur des ressources humaines et de la participation des femmes au développement — eu égard en particulier à la dépaupérisation —, l'autre traitant des aspects sociaux et économiques dans les domaines de la population et du développement rural et urbain concernant directement la dépaupérisation. D'autre part, certaines modifications inspirées par une approche davantage focalisée avaient été apportées aux sous-programmes "Environnement et développement durable" et "Transports et communications". Les sous-programmes ainsi révisés seraient donc les suivants : coopération économique régionale; recherche développementale et analyse des politiques; développement social; population et développement rural et urbain; environnement et mise en valeur des ressources naturelles; transports, communications, tourisme et développement infrastructurel; statistiques.

284. La Commission a jugé que la structure programmatique révisée conduirait à plus d'efficience dans la mise en oeuvre du programme de travail de la CESAP. Elle a reconnu que le sous-programme "Recherche développementale et analyse des politiques" serait une composante essentielle du plan révisé dans la mesure où il offrirait une large perspective sur l'évolution économique et sociale régionale, eu égard en particulier aux objectifs thématiques de la Commission, et permettrait de définir des buts de politique générale et de dégager des perspectives à plus long terme en matière de développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. Vu la nouvelle crise financière et économique qui sévissait dans la région et le fait qu'on pouvait prévoir un ralentissement de la croissance économique, la Commission a souligné que le secrétariat jouait un rôle important en matière de recherche et d'analyse des politiques concernant les aspects particulièrement liés à la crise. Il pouvait analyser les possibilités et les difficultés ainsi que les options qui s'offraient pour parvenir à une croissance économique durable, à une répartition équitable du revenu et à la dépaupérisation dans la région. Le secrétariat devait continuer à fonctionner en tant que centre principal pour le système des Nations Unies s'agissant de faire mieux comprendre les aspects prioritaires du développement économique et social dans la région.

285. Dans le domaine du développement social, la Commission a noté que le plan révisé devait donner priorité au renforcement des capacités nationales servant à élaborer les politiques sociales, à mettre en valeur les ressources humaines et à assurer l'autonomisation des groupes socialement défavorisés. Le sous-programme correspondant devait tenir compte de l'importance de l'éducation.

286. Dans les domaines de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles, le plan révisé devait mettre l'accent sur la promotion de la coopération sous-régionale en matière de protection environnementale, étant donné que les manifestations de la détérioration de l'environnement s'étendaient de plus en plus souvent à des pays contigus.

287. Quant au développement infrastructurel, elle a reconnu que l'amélioration des infrastructures de transport revêtait une grande importance pour l'accélération du développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. On a encouragé à formuler des plans d'action visant à améliorer l'efficacité des transports moyennant le développement de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique.

288. La Commission a souligné l'importance fondamentale des programmes d'assistance de la CESAP destinés aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux pays insulaires en développement et aux économies en transition, s'agissant de répondre à leurs besoins et préoccupations prioritaires. Elle a noté avec satisfaction que les travaux destinés à ces pays resteraient prioritaires, et que tous les sous-programmes comporteraient des activités pour les aider. Elle s'est félicitée que les aspects sexospécifiques aient leur place dans tous les domaines de travail, conformément aux directives du Conseil économique et social et du Secrétaire général.

289. Elle a préconisé de rationaliser encore les futurs travaux de la CESAP en les axant sur des domaines sélectionnés correspondant à des soucis prioritaires de la majorité des membres et membres associés. Elle a en outre souligné qu'il fallait optimiser l'utilisation des ressources limitées affectées à la CESAP. Au moment de fixer les domaines de travail prioritaires, il fallait dûment tenir compte de l'avantage comparatif de cette dernière par rapport aux autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et aussi aux autres organisations intergouvernementales.

290. Le plan à moyen terme révisé servirait de cadre au budget-programme pour 2000-2001 et quelques domaines prioritaires ont été recommandés, à savoir : développement infrastructurel; commerce et investissements; transfert de technologie; application des techniques spatiales au développement durable; promotion de la coopération sous-régionale; protection environnementale; mise en valeur des ressources minérales; prévention des catastrophes naturelles. La Commission a demandé qu'on revise les 15 codes de compte des sous-programmes sectoriels de la CESAP, codes qui avaient été conservés après la mise en place des six sous-programmes thématiques au titre de l'exercice biennal 1994-1995, de manière à ce qu'ils correspondent à la nouvelle structure programmatique retenue pour le budget-programme de l'exercice biennal

2000-2001. Cette révision a paru nécessaire pour qu'il y ait un rapport net entre les états financiers et les résultats de programme.

291. La Commission a approuvé la révision du plan à moyen terme, qui serait examinée par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, en décembre 1998, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Exécution du programme de travail pour 1996-1997

292. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1106 et Corr.1.

293. Elle a noté avec satisfaction que le rapport sur l'exécution du programme de travail pour 1996-1997 soulignait les principaux résultats obtenus au titre des six sous-programmes et présentait une analyse comparative de l'utilisation des fonds pour la période considérée, tant au titre du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires, par rapport aux deux exercices biennaux précédents. Malgré le nombre élevé de postes vacants correspondant à l'ensemble des sous-programmes, l'exécution du programme de travail avait été satisfaisante. La Commission s'est félicitée de l'étroite coopération établie avec les organisations non gouvernementales dans divers domaines, en particulier celui du développement social. Elle a pris note avec satisfaction de l'étroite collaboration entre le secrétariat et le Gouvernement chinois pour l'exécution de diverses activités, notamment le Colloque commémoratif de Shanghai tenu en mars 1997 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CESAP.

294. Elle a salué l'action menée par le secrétariat pour axer son programme de travail sur la formation de groupe plutôt que sur l'établissement de publications, et elle l'a encouragé à continuer dans cette voie. Il fallait donner priorité aux activités d'assistance technique et allouer des ressources supplémentaires pour les services consultatifs et la formation de groupe afin de satisfaire aux demandes des membres et membres associés. Il fallait encourager l'utilisation du site Internet de la CESAP aux fins de la prompte diffusion de l'information auprès d'un plus large public, et cela à moindre coût.

295. La Commission a pris note des activités d'évaluation entreprises par le secrétariat au cours de la période considérée. Ce dernier a entretenu des contacts réguliers avec le Bureau des services de contrôle interne pour en recevoir aide et orientation, et s'assurer ainsi que ses activités relatives à l'évaluation d'impact étaient conformes aux impératifs globaux. Une formation interne portant sur l'auto-évaluation des sous-programmes était prévue pour le milieu de 1998; l'évaluation d'impact des projets extrabudgétaires se déroulerait en étroite consultation avec les donateurs

concernés ainsi qu'avec les pays bénéficiaires. La Commission a entendu avec plaisir l'exposé sur la coopération entre le secrétariat et le Gouvernement japonais concernant les études d'impact de certains projets financés par le Fonds de coopération Japon-CESAP.

296. Dans le prolongement de l'atelier de formation consacré aux activités de suivi et d'évaluation des Nations Unies, organisé par le secrétariat et le Bureau des services de contrôle interne en décembre 1997, le secrétariat avait adopté une nouvelle présentation du rapport sur l'exécution du programme de travail biennal présenté à la session annuelle de la Commission, et il avait commencé à mettre en place un réseau à l'échelle du secrétariat, dans le cadre du système de suivi des programmes. Était également en cours la mise au point du système de suivi et d'évaluation des activités du secrétariat dans les domaines des services d'appui. L'examen à mi-parcours des résultats des chefs de division dans le cadre du système de notation aurait lieu conjointement avec l'évaluation biannuelle de l'exécution par les divisions de leurs programmes de travail.

297. La Commission a estimé qu'il était indispensable que la CESAP, en tant que "chef de file" des Nations Unies pour ce qui était de promouvoir le développement économique et social dans la région, continue à renforcer les moyens dont elle disposait pour répondre à l'évolution de la situation dans la région et satisfaire les besoins nouveaux de ses membres et membres associés. Le rôle de coordination de la CESAP à l'égard des autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales s'imposait si l'on voulait éviter les doublons. Les évaluations d'impact qualitatives des activités du secrétariat étaient l'un des éléments essentiels de la planification du programme. La Commission a recommandé : a) de continuer à utiliser les questionnaires pour connaître les vues des gouvernements sur les priorités du programme de travail, et leur évaluation des ressources allouées par la CESAP aux activités de programme; b) d'élaborer un nouveau questionnaire pour mesurer l'efficacité du programme; c) de surveiller le niveau de représentation aux réunions organisées par le secrétariat et de faire rapport à cet égard; d) d'évaluer l'utilité des activités de formation et des services consultatifs; e) de recourir à des experts indépendants pour avoir une évaluation objective; f) de procéder à l'évaluation critique des activités en cours pour s'assurer de leur pertinence compte tenu de l'évolution de la situation et des besoins nouveaux dans la région. Elle a accueilli avec satisfaction la suggestion du Secrétaire exécutif tendant à associer étroitement le CCRP à l'examen de ces recommandations et à voir comment les appliquer au mieux, de façon à ce que les résultats de ces opérations servent à la planification du programme à l'avenir.

298. Elle a engagé le secrétariat à continuer de mobiliser des ressources extrabudgétaires en vue d'exécuter le futur programme de travail. Elle a approuvé la proposition visant à ce que du personnel émargeant au budget ordinaire et attaché à des secteurs d'appui au programme soit réaffecté au programme de travail, ainsi que la présentation aux organes délibérants de rapports réguliers sur les résultats des évaluations faites pour les programmes et activités du secrétariat.

299. Elle a pleinement entériné les conclusions figurant dans le document E/ESCAP/1106 et Corr.1 et a engagé le secrétariat à oeuvrer pour la réalisation des objectifs cités à l'aide de mesures concrètes.

Révision du programme de travail pour 1998-1999

300. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1107 et Corr.1.

301. Elle s'est inquiétée des répercussions de la réduction des ressources allouées au budget ordinaire de la CESAP sur l'exécution du programme de travail pour 1998-1999, notamment sur des activités prioritaires visant à stimuler la coopération régionale. Elle a relevé que le nombre des activités de formation programmées pour l'exercice biennal 1998-1999 avait baissé de près de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Elle a rappelé que le secrétariat devait prioriser ses travaux et centrer son action sur des domaines plus limités, en redéployant des ressources en faveur de ces domaines de manière à assurer l'exécution du programme avec plus d'efficacité et d'efficience. On a recommandé la fourniture de services consultatifs et l'organisation d'activités de formation de groupe, notamment en ce qui concernait l'emploi de la technologie du charbon propre à des fins énergétiques et les techniques traditionnelles d'extraction de l'or.

302. La Commission a estimé qu'il y avait lieu de renforcer la coopération régionale et de partager les données d'expérience, eu égard à la crise économique qui touchait actuellement la région. Elle a salué l'initiative conjointe prise par la BASD, le FMI et la CESAP d'organiser à Bangkok en juin 1998 un séminaire de haut niveau sur la gestion des flux de capitaux, et d'établir une publication sur la gestion de l'instabilité financière et macroéconomique.

303. L'importance et l'utilité des applications des techniques spatiales au développement durable ont été soulignées. La Commission a noté avec satisfaction l'offre du Gouvernement indien d'accueillir en 1999 la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

304. Elle s'est déclarée favorable au report de la Conférence ministérielle sur l'urbanisation à une date

mieux indiquée. Son attention a été appelée sur le report en conséquence d'un certain nombre d'activités connexes. Elle a précisé une nouvelle fois qu'il fallait organiser les conférences ministérielles de manière sélective et sur des sujets valables.

305. Elle a appuyé l'intention du secrétariat de prendre dûment en considération les résultats de l'évaluation de l'affectation des ressources dans ses opérations de restructuration, et notamment le redéploiement d'effectifs rémunérés au titre du budget ordinaire, des secteurs relevant de l'appui au programme vers les secteurs du programme de travail identifiés comme prioritaires dans le questionnaire sur l'affectation des ressources (statistiques et développement touristique, par exemple).

306. Une délégation a renouvelé la demande qu'elle avait déjà faite lors de la cinquante-troisième session de la Commission tendant à ce que le secrétariat envisage de réaliser des études sur des questions comme le transfert d'écotechnologies et d'écoproduits vers les pays en développement à des conditions raisonnables et privilégiées, tel qu'envisagé dans les accords environnementaux multilatéraux; le renforcement des capacités des institutions financières nationales, s'agissant du financement du commerce; la modélisation des processus entrepreneuriaux dans les PME; et les techniques et stratégies visant à permettre aux organisations de se doter d'une solide base de connaissances et de procéder à l'échange de données informatisé avec le monde entier.

307. La Commission a approuvé les modifications de programme présentées dans le document E/ESCAP/1107 et Corr.1. Le programme de travail révisé figure à l'annexe I du présent rapport.

Calendrier des réunions (avril 1998-mars 1999)

308. La Commission a approuvé le calendrier provisoire des réunions pour la période avril 1998-mars 1999 contenu dans le document E/ESCAP/1109.

Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées

309. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1099 et E/ESCAP/1110 et Corr. 1 et 2.

310. Reconnaissant le rôle fondamental joué par la CTPD en faveur de l'autosuffisance nationale et collective dans les pays en développement de la région, elle s'est félicitée de l'initiative du secrétariat d'entreprendre de nombreuses activités de coopération technique, en particulier au profit des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique, ainsi que des économies en transition. Elle a relevé avec satisfaction que 130

activités promotionnelles de CTPD-CEPD avaient été exécutées en 1997, couvrant une large gamme de domaines intéressant les pays.

311. Elle était d'avis que l'existence d'agents nationaux de coordination pour la CTPD pleinement opérationnels était fondamentale et essentielle pour la bonne marche des activités de CTPD. À cet égard, le secrétariat avait organisé des voyages d'étude-appariement à Port-Vila en 1996 et à Beijing en 1997 en vue de renforcer les capacités des agents de coordination nationaux pour la CTPD de certains pays de l'Asie et du Pacifique, ainsi que de mettre en place un mécanisme efficace pour la diffusion de l'information et l'appariement des besoins et capacités entre pays en développement. Il avait également envoyé des missions pour sensibiliser les agents nationaux de coordination de certains pays insulaires du Pacifique. Des activités analogues seraient organisées en 1998, en particulier à l'intention des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement du Pacifique et des économies en transition de la région.

312. En complément de l'action en faveur de la croissance économique, du transfert de technologie et de l'accélération du développement, il importait de définir des projets viables de CTPD afin de mobiliser l'appui des donateurs en faveur de la coopération Nord-Sud, en mettant dûment l'accent sur les besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement du Pacifique et des économies en transition.

313. Le manque de cadre directif pour la CTPD, l'insuffisance des ressources et l'atonie des agents nationaux de coordination pour la CTPD constituaient les principales difficultés en l'occurrence. Il fallait par conséquent aider les pays à doter leurs agents nationaux de coordination pour la CTPD de moyens et de capacités. La Commission a accueilli favorablement l'appui du Groupe spécial de la CTPD du PNUD en faveur des activités dans la région, et a demandé de redoubler d'efforts pour accroître cette contribution de façon à permettre à la CESAP de mieux promouvoir cette modalité dans la région.

314. Afin d'utiliser de manière efficiente les maigres ressources disponibles pour les activités de CTPD, il faudrait encourager les membres et membres associés de la CESAP à unir leurs efforts. À cet égard, le Gouvernement indonésien avait organisé 13 programmes de formation au cours de l'exercice budgétaire 1997/98, dont une activité de formation menée à bien en collaboration avec la CESAP. On avait également organisé des programmes de formation avec l'appui du Gouvernement japonais et de la JICA. Des programmes analogues étaient prévus pour 1998/99 aux fins du renforcement des activités de CTPD dans la région. La Commission a noté avec satisfaction que, suite à la

décision prise par le Gouvernement indonésien en 1997 d'affecter 150 000 dollars à la promotion des activités de coopération technique dans la région, un accord avait été conclu avec le secrétariat, qui pourrait en 1998 bénéficier d'une partie des fonds ainsi alloués pour l'exécution des projets d'assistance technique.

315. Elle a pris note avec satisfaction des bons résultats du Programme malaisien de coopération technique, grâce auquel 30 pays membres de la CESAP avaient bénéficié de cours pluridisciplinaires de courte durée en 1997. Par ailleurs, dans le cadre d'un accord de coopération signé en 1997 entre le Gouvernement malaisien et la CESAP, des cours analogues de courte durée seraient organisés par le gouvernement précité en 1998 à l'intention des pays de la région avec participation aux coûts. D'autres activités de CTPD de ce pays prévoyaient la fourniture des services d'un spécialiste-conseil pour un voyage d'étude CTPD à Beijing en 1997, une visite en Malaisie en 1997 d'un groupe d'agents nationaux de coordination pour la CTPD d'autres pays en développement en vue de procéder à un échange de données d'expérience dans le domaine de la coordination de l'aide, ainsi que la réalisation d'une activité de sensibilisation en 1998.

316. Le Gouvernement pakistanais exécutait un programme d'assistance technique depuis 1971, dont le budget annuel était de 12 millions de roupies pakistanaises. Plus de 80 pays de différentes parties du monde, dont l'Asie, avaient bénéficié de ce programme, qui portait sur une gamme de domaines (opérations bancaires, chemins de fer, obstétrique et formation de laborantins).

317. La Commission a remercié les Gouvernements de la Chine, des Pays-Bas et de la République de Corée de leur appui extrabudgétaire aux activités de CTPD menées par le secrétariat depuis des années. Elle a accueilli avec satisfaction les fonds versés en faveur des activités de CTPD au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) du PNUD dans quelques pays parmi les moins avancés et préconisé une utilisation identique du CIP dans les autres pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement du Pacifique et les économies en transition. La CESAP devrait renforcer son action en faveur de la CTPD, à l'aide de ressources extrabudgétaires accrues apportées par les donateurs, afin de tirer pleinement parti des avantages de cette modalité dans la région.

318. Le Secrétaire exécutif a indiqué que le montant total des ressources extrabudgétaires dont disposait la CESAP pour ses activités de coopération technique en 1997 s'était élevé à 22 180 000 dollars, soit 1 080 000 dollars de moins que l'année précédente (23 260 000 dollars). Sur le montant pour 1997, 7 900 000 dollars (35,63%) provenaient du système des Nations Unies, 13 010 000 dollars (58,67%) de donateurs bilatéraux et

de membres et membres associés en développement et 1 270 000 dollars (5,7%) d'organisations diverses.

319. Sur les 13 010 000 dollars représentant la contribution des donateurs bilatéraux et des membres et membres associés en développement, 10 310 000 dollars (79,27%) avaient été versés par les huit pays donateurs développés ci-après : Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas. Avec environ 5 530 000 dollars de contribution en 1997, le Japon restait le principal donateur bilatéral de la CESAP, suivi par les Pays-Bas (2 390 000 dollars). Vingt membres et membres associés en développement avaient versé ensemble 2 700 000 dollars (20,73%). Le principal donateur de ce groupe était la République de Corée (998 778 dollars en espèces — soit 37,02% des contributions en espèces des pays en développement), suivi par la Chine (849 933 dollars en espèces — soit 31,5%).

320. Ces substantielles contributions des donateurs bilatéraux et des membres et membres associés en développement avaient permis au secrétariat de mettre en chantier 92 projets d'assistance technique correspondant à une mise de fonds de 8 200 000 dollars dans le cadre de son programme de travail. Le reste (4 810 000 dollars) avait été affecté à l'appui institutionnel et à l'appui aux programmes au bénéfice des trois institutions régionales de la CESAP (CAPTT, CERECs, ISAP), ainsi que du projet régional spécial sur le RRMA, du Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique et du CAOCEP.

321. Outre les contributions en espèces, les donateurs et les membres en développement avaient fourni 336 mois d'experts DTG en 1997. Ces très précieux services d'experts DTG avaient permis d' étoffer considérablement les capacités du secrétariat de mise en oeuvre de son programme de coopération technique.

322. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur les propositions du secrétariat faites aux paragraphes 32, 33 et 35 du document E/ESCAP/1110. Ces propositions concernaient le maintien, pour le moins, des contributions extrabudgétaires de l'ensemble des donateurs, des pays développés comme des pays en développement; l'accélération de la procédure d'examen des projets; le maintien du niveau actuel des contributions et, lorsque c'était possible, l'augmentation des niveaux minimaux de contribution, qui passeraient à 2 000 dollars pour les PMA et à 30 000 dollars pour les autres pays en développement, au titre des dépenses institutionnelles des trois institutions régionales et du RRMA.

323. Le Secrétaire exécutif a vivement remercié tous les pays donateurs, les membres et membres associés en développement, les organismes de financement du système des Nations Unies et les autres organisations de

leurs généreuses et précieuses contributions extra-budgétaires. Il a prié la Commission de faire des recommandations et de prendre des décisions à propos des mesures proposées pour permettre au secrétariat de faire face aux difficultés rencontrées. Une augmentation des contributions des donateurs et aussi des membres et membres associés s'avérerait indispensable si l'on voulait mener à bien les nombreuses activités inscrites au programme de travail approuvé.

324. La Commission a pris note des annonces de contribution ci-après pour 1998.

325. *Bangladesh*. Le représentant du Bangladesh a annoncé les contributions suivantes :

	<i>En dollars</i>
a) CAPTT	7 000
b) CERECs	1 000
c) ISAP	5 000
d) RRMA	6 000

En outre, le Bangladesh verserait 20 000 dollars pour le CDAP.

326. *Brunéi Darussalam*. Le représentant du Brunéi Darussalam a indiqué que son gouvernement verserait une contribution d'un montant de 15 000 dollars à l'ISAP. Il verserait en outre 10 000 dollars au CDAP.

327. *Chine*. Le représentant de la Chine a indiqué que son gouvernement avait annoncé les contributions suivantes :

a)	Programme de travail de la CESAP au titre des projets de coopération Chine-CESAP	750 000 yuan RMB
b)	Programme de travail de la CESAP au titre des projets de coopération Chine-CESAP (dont 40 000 dollars au titre du mécanisme de financement supplémentaire de la CESAP pour la CTPD, et 10 000 dollars pour le FASP)	150 000 dollars
c)	Organismes régionaux :	
	CAPTT	20 000 dollars
	ISAP	40 000 dollars
	RRMA	10 000 dollars

En outre, la Chine verserait 50 000 dollars pour le CCPM, 55 000 dollars pour le CDAP et 12 000 dollars pour le Comité des typhons.

328. *France*. Le représentant de la France a informé la Commission qu'en plus des contributions en nature énumérées à l'annexe III du document E/ESCAP/1110, la France avait fourni en 1997 les services de deux experts DTG. L'un, à temps partiel, était un expert en planification de l'énergie et de l'environnement et l'autre un agroéconomiste au CERECs à Bogor. D'autre part, un expert en éco-régionalisme et un expert en développement agricole étaient actuellement détachés auprès du Centre à titre gracieux. La France continuerait en outre d'appuyer les activités du CAOCEP, où un expert en planification du développement travaillait depuis plusieurs années. Elle continuerait également d'appuyer les activités de la CESAP ayant trait aux transports, notamment ferroviaires. Le Gouvernement français accorderait à la CESAP, pour 1998, le même niveau d'appui et de coopération qu'en 1997 (services d'experts et financement de séminaires).

329. *Inde*. Le représentant de l'Inde a annoncé que son gouvernement se proposait de faire les contributions suivantes :

	<i>En dollars</i>
a) CAPTT	100 000 (en monnaie locale)
b) CERECs	10 000
c) ISAP	15 000
d) RRMA	15 000

330. *Indonésie*. Le représentant de l'Indonésie a annoncé les contributions suivantes :

a)	CAPTT	5 000 dollars
b)	CERECs	289 718 000 rupiahs
c)	ISAP	30 000 dollars

En outre, l'Indonésie verserait 20 000 dollars pour le CDAP et 40 000 dollars pour le CCPM.

331. *République islamique d'Iran*. Le représentant de la République islamique d'Iran a annoncé que son gouvernement se proposait de verser les contributions suivantes :

	<i>En dollars</i>
a) Programme de travail de la CESAP	20 000
b) ISAP	10 000
c) RRMA	2 000

332. *Japon*. Le représentant du Japon a annoncé lors du Segment ministériel que son gouvernement verserait à la CESAP des contributions d'un montant de

4 800 000 dollars par l'intermédiaire du Fonds de coopération Japon-CESAP, de l'ISAP et d'autres mécanismes.

333. *Malaisie.* Le représentant de la Malaisie a annoncé que les annonces de contribution de son gouvernement pour 1998 seraient probablement les mêmes que celles de 1997.

334. *Macao.* La représentante de Macao a annoncé que son gouvernement verserait des contributions d'un montant de 17 000 dollars à l'ISAP et de 11 000 dollars au CDAP.

335. *Mongolie.* Le représentant de la Mongolie a annoncé que son gouvernement verserait une contribution de 2 000 dollars au programme de travail de la CESAP en 1998.

336. *Népal.* Le représentant du Népal a annoncé que, bien que ce pays fasse partie des pays les moins avancés, son gouvernement entendait verser les contributions suivantes :

En dollars

a) Programme de travail de la CESAP	2 492
b) CAPTT	1 000
c) CERECs	500
d) ISAP	1 000

En outre, le Gouvernement népalais verserait une contribution de 5 500 dollars pour le CDAP.

337. *Pays-Bas.* La représentante des Pays-Bas a annoncé que son gouvernement verserait une contribution de 3 millions de florins (environ 1 500 000 dollars) à la CESAP en 1998.

338. *Pakistan.* Le représentant du Pakistan a annoncé les contributions suivantes :

En dollars

a) CAPTT	5 000
b) ISAP	15 000

En outre, le Pakistan verserait 33 000 dollars pour le CDAP.

339. *République de Corée.* Le représentant de la République de Corée a indiqué que son gouvernement, outre qu'il continuerait à fournir des services d'experts DTG (huit experts pour le secrétariat de la CESAP et un pour le CERECs), avait l'intention de faire les contributions suivantes pour 1998 :

En dollars

a) Fonds de coopération République de Corée-CESAP	400 000
b) CAPTT	20 000
c) CERECs	10 000
d) ISAP	30 000
e) RRMA	20 000

En outre, ce gouvernement verserait des contributions d'un montant de 75 000 dollars pour le CDAP et de 47 000 dollars pour le CCPM.

340. *Thaïlande.* Le représentant de la Thaïlande a indiqué que son gouvernement envisageait de verser les contributions suivantes :

En dollars

a) CAPTT	15 000
b) CERECs	30 000
c) ISAP	20 000

En outre, la Thaïlande verserait 40 000 dollars et 912 000 baht pour le CCPM.

341. *Viet Nam.* Le représentant du Viet Nam a indiqué que son gouvernement maintiendrait ses contributions pour 1998 au même niveau qu'en 1997, soit 5 000 dollars pour le programme de travail de la CESAP et 2 990 dollars pour le RRMA.

342. En faisant leurs annonces de contributions pour 1998, plusieurs délégations ont souligné que celles-ci avaient dû être réduites essentiellement en raison de la crise économique et financière dans leurs pays. Toutefois, elles ont réaffirmé que leurs gouvernements attachaient une grande importance aux activités d'assistance technique de la CESAP et de ses institutions régionales et s'engageaient à poursuivre leur appui et leur coopération.

343. Le montant total des contributions à la CESAP pour 1998, provenant de 17 membres et membres associés, se chiffrait à environ 9,49 millions de dollars — soit 3,22 millions de dollars en espèces et l'équivalent en nature de 1,47 million de dollars, ainsi que 4,8 millions de dollars dont la répartition entre "contribution en espèces" et "contribution en nature" n'était pas encore connue. Ces sommes ne comprenaient pas les contributions annoncées pour le CCPM, le CDAP et le Comité des typhons.

344. La Commission a pris note que le total des annonces de contributions susmentionnées ne comprenait pas les éventuelles contributions d'autres membres et pays donateurs qui n'avaient pas fait d'annonces en cours de session, ni la valeur de plusieurs contributions non chiffrées. Il ne comprenait pas non plus les ressources extrabudgétaires attendues du PNUD, du FNUAP, d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales au titre de projets exécutés par la CESAP.

345. La Commission a pris note avec satisfaction des services consultatifs à court terme fournis à ses membres et membres associés en 1997 et des domaines où des services consultatifs seraient disponibles en 1998 au titre du programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies, comme indiqué dans le document E/ESCAP/1099. Ces services consultatifs avaient été extrêmement utiles aux pays en développement bénéficiaires. À cet égard, un certain nombre de délégations ont indiqué leur intention d'utiliser, en 1998, des services consultatifs dans les domaines suivants : facilitation du commerce, comptabilité nationale, économie du développement et planification stratégique, gestion environnementale, privatisation et déréglementation. Il a été proposé de compléter les missions consultatives par des ateliers et des séminaires, ou bien par des projets de démonstration destinés à renforcer les capacités nationales.

346. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur les domaines dans lesquels des services consultatifs seraient disponibles en 1998-1999, et il a assuré que le secrétariat ferait tout son possible pour répondre en temps voulu aux demandes de services consultatifs des gouvernements, en particulier celles des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des économies en transition. Il a remercié les membres, membres associés et pays donateurs des contributions annoncées au cours de la session. Ces contributions constituaient un témoignage évident d'adhésion et d'appui aux objectifs et priorités de la CESAP. Il a réaffirmé que le secrétariat était déterminé à les utiliser de manière aussi productive que possible, dans l'intérêt des membres et membres associés, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement ainsi que les économies en transition, dans le cadre des programmes de coopération technique de la CESAP.

Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique

347. La Commission était saisie du rapport annuel 1997 du CDAP, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1111).

348. Le Directeur du Centre a rappelé que 1997 constituait la troisième année du programme de travail quadriennal du CDAP (1995-1998). En 1997, ce dernier avait exécuté plusieurs projets relevant des cinq domaines de programme ci-après : énergie, sexospécificité, dépaupérisation, gestion publique, coopération régionale. Il avait réalisé des séminaires, ateliers et études consacrés à des questions importantes relevant de ces cinq programmes. Un domaine avait été traité d'urgence, à savoir la reproduction des technologies microfinancières viables et le programme de renforcement des capacités des organismes microfinanciers.

349. Le Centre avait finalisé les cinq publications suivantes (produits de recherche) : *Creating the Vision: Microfinancing the Poor in Asia-Pacific; Proceedings of the Bank Poor'96 Regional Workshop; Microfinance Capacity Assessment Report — Bangladesh, India, Indonesia, the Philippines and South Pacific; Gender Training Resources in the Asian and Pacific Region: Selected Annotated Bibliography; Proceedings of the Consultative Meeting of the Asian Network on Women and International Migration.*

350. Les ressources du programme perçues par le CDAP en 1997 s'étaient élevées à 603 140 dollars, soit une baisse de 47,6% par rapport à l'année précédente. Le montant annuel des annonces de contribution pour 1997 avait diminué de 5,3%, mais le montant des contributions effectivement perçues durant la même année avait été inférieur de 13,7% à celui des annonces. Le montant total disponible au titre du fonds pour 1997 s'était élevé à 2,5 millions de dollars, contre 2,9 millions en 1996. Les dépenses totales en 1997 avaient atteint 2,3 millions de dollars, contre 2,6 millions en 1996. Globalement, le budget opérationnel pour 1997 présentait un excédent de 313 220 dollars, contre 102 667 dollars pour 1996. En conséquence, le montant cumulé dans le fonds de réserve avait augmenté, passant de 1,3 million à 1,6 million de dollars au 31 décembre 1997.

351. Tout en remerciant les pays membres et les organismes de leur appui, le Directeur a invité les pays membres qui ne l'avaient pas encore fait à verser le montant annoncé de leur contribution. Il a en outre invité les membres de la CESAP, en particulier les pays insulaires de la région du Pacifique, à entrer au Centre. Cela permettrait au CDAP d'élaborer davantage de projets intéressant la région du Pacifique et, par voie de conséquence, d'étoffer la participation.

352. Un certain nombre de délégations ont mentionné l'utile travail accompli par le CDAP et se sont engagées à maintenir leur appui en dépit de la crise financière à laquelle elles devaient faire face.

**Comité de coordination pour les programmes
géoscientifiques concernant les zones
côtières et extracôtières de l'Asie
de l'Est et du Sud-Est**

353. La Commission était saisie du rapport du CCPM, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1112).

354. Il lui a été indiqué que, durant l'année écoulée, le CCPM avait mené à bien 27 activités techniques relevant de divers projets de coopération concernant principalement la compilation de données géoscientifiques régionales, le transfert de technologie et la mise en valeur des ressources humaines. Ces activités concernaient les secteurs des ressources énergétiques et minérales, de la gestion intégrée des zones côtières et de la limitation des aléas naturels. Dans le secteur énergétique, on avait lancé des projets relatifs au classement et à la planification des ressources, à la gestion des données et aux systèmes d'inventaire, aux aspects fondamentaux de l'économie pétrolière et des politiques gazières dans l'optique de la croissance durable, à la gestion spécialisée des retenues et à la corrélation géologique. Dans le secteur minéral, les principales activités portaient sur la mise en oeuvre de la phase II d'un projet de compilation numérique de cartes géoscientifiques dans le cadre du Fonds de coopération Japon-CESAP. S'agissant des zones côtières, le Programme géoscientifique CCPM pour la gestion intégrée et la mise en valeur des zones côtières en Asie de l'Est et du Sud-Est (COASTPLAN), programme appuyé par le Gouvernement néerlandais, avait comporté un certain nombre d'ateliers et de colloques concernant la gestion des zones côtières à l'intention des décideurs, le développement durable et les aléas naturels, l'évaluation géologique et océanographique des zones côtières et littorales de la baie de Jakarta, et des monographies réalisées en Chine, en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. S'agissant des aléas géologiques, on avait réalisé avec l'appui des Gouvernements japonais et néerlandais un colloque-atelier sur les applications de la géologie à la limitation des aléas naturels et à la gestion des zones côtières.

355. La Commission s'est félicitée de l'excellent travail réalisé par le CCPM et a relevé avec satisfaction le fort degré d'engagement des pays membres du Comité et l'appui des pays coopérants et des organisations compétentes. Elle a également pris note de la réélection de M. Sahng-Yup Kim au poste de directeur du Secrétariat technique du CCPM pour un deuxième mandat (1998-2001) et a dit sa satisfaction de l'énergie et du dévouement dont il faisait preuve au service des programmes géoscientifiques dans les pays membres et dans la région. Elle a relevé par ailleurs que le CCPM et la CESAP continuaient de coopérer pour l'échange d'information géoscientifique et la

réalisation d'activités conjointes dans le cadre du programme de travail de manière à éviter les doublons et à bien utiliser les ressources.

356. Elle a remercié l'Allemagne, le Canada, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède, ainsi que les organisations coopérantes concernées, de leur assistance dans les domaines de programme portant sur l'évaluation énergétique, la gestion des zones côtières, la mise en valeur des ressources minérales et la limitation des aléas naturels.

Commission du Mékong

357. La Commission était saisie du rapport de la Commission du Mékong, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1113) et présenté par le Président du Comité conjoint de la CM pour 1997-1998.

358. Elle a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans le cadre des réunions du Conseil et du Comité conjoint, de la réunion du Groupe consultatif des donateurs et de la deuxième réunion de concertation avec la Chine et le Myanmar, ainsi que des accords de coopération conclus avec d'autres commissions fluviales. Elle s'est félicitée que la Chine accorde une grande attention aux travaux de la CM.

359. Elle a également pris note avec intérêt de l'exécution des programmes et des projets et de l'intention qu'avait la CM d'élaborer un plan de mise en valeur du bassin du Mékong, plan stratégique systématique et conçu sur le long terme. En 1997, 48 projets avaient été lancés, avec un financement externe de 72,98 millions de dollars, sur un total de 97 programmes ou projets figurant dans le programme de travail Mékong pour 1997. La Commission a également été informée que le programme de travail Mékong pour 1998 donnait des renseignements sur 80 projets et activités. Trente-sept projets étaient en cours, dont 12 partiellement financés et opérationnels. Sur les 169,2 millions de dollars de ressources externes requis, on avait pu se procurer 78,3 millions.

360. La Commission a été informée que le Conseil et le Comité conjoint préoyaient de renforcer la capacité de la CM, dont le siège serait bientôt transféré à Phnom Penh. À cet égard, elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement thaïlandais avait accueilli pendant des décennies le Secrétariat du Mékong. Elle a également pris note de l'appui généreux apporté par les pays membres de la CM, le PNUD, les pays donateurs et d'autres organismes de financement depuis la création du Comité du Mékong sous les auspices de la CESAP (l'ancienne CEAO) en 1957. Elle s'est toutefois

inquiétée d'une tendance à la diminution de l'aide des donateurs, et elle a engagé le PNUD et les autres organismes internationaux et les pays donateurs à renforcer leur appui à la CM. Elle a pris note de l'appui de fond que le secrétariat de la CESAP apportait à la Commission du Mékong, et elle l'a engagé à maintenir cet appui dans le cadre du programme de travail de la CESAP.

Comité des typhons

361. La Commission était saisie du rapport du Comité des typhons, transmis sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1114) et présenté par le représentant du Comité. Elle a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Comité en 1997, notamment de ses importants travaux en rapport avec les composantes "météorologie" et "hydrologie", la prévention des catastrophes et la planification préalable, la formation et la recherche.

362. Elle a relevé l'appui apporté par le secrétariat de la CESAP aux diverses activités du Comité, en particulier celles relatives aux composantes "hydrologie" et "planification préalable aux catastrophes". Elle a par ailleurs pris note de la substantielle contribution de l'OMM aux travaux du Comité au fil des années.

363. Elle a remercié le Comité de ses importants travaux et de l'excellente coopération établie entre ses membres en vue de renforcer les mesures de lutte contre les catastrophes et les mesures de planification préalable aux catastrophes moyennant surveillance, prévision et diffusion d'informations sur les typhons et les aléas hydrologiques. Elle a également relevé que le Comité des typhons donnerait à l'avenir des noms asiatiques aux cyclones tropicaux afin d'attirer l'attention du public.

364. Elle a pris note des précieuses contributions du Japon aux travaux du Comité et de son appui constant, en particulier en ce qui concernait les services de prévention du Centre météorologique régional spécialisé de Tokyo. Elle a noté avec satisfaction l'appui que les Philippines avaient apporté au Comité en accueillant son secrétariat pendant près de 30 ans et en lui fournissant les services d'un coordonnateur, d'un météorologiste et de personnel d'appui. Elle a également noté avec satisfaction que la République de Corée mettait un hydrologue au service du Secrétariat du Comité, et elle a remercié le Japon d'avoir fourni des hydrologues par le passé.

365. Elle a aussi relevé avec satisfaction que la Chine accueillait une session de formation internationale sur la météorologie satellitale à Nanjing, du 19 septembre au 18 octobre 1998.

366. Elle a engagé le PNUD et les autres donateurs à appuyer les activités du Comité des typhons et demandé au secrétariat de la CESAP de continuer d'apporter un appui de fond au Comité dans le cadre de son propre programme de travail.

Groupe d'experts en cyclones tropicaux

367. La Commission était saisie du rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux, transmis sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1115) et présenté par le représentant de ce groupe. C'était la première session à laquelle le Groupe, comme il avait été convenu lors de la cinquante-troisième session de la Commission, faisait rapport à cette dernière, pour information, sur ses activités.

368. La Commission a pris note en s'en félicitant des progrès dont le Groupe avait rendu compte pour l'année 1997, en particulier en ce qui concernait les importants travaux relatifs aux composantes "météorologie" et "hydrologie", à la planification préalable et aux mesures de prévention en cas de catastrophe, à la formation et à la recherche.

369. Elle a relevé l'appui fourni par le secrétariat de la CESAP pour les diverses activités du Groupe, notamment celles relevant des composantes "hydrologie" et "mesures de prévention en cas de catastrophe". Elle a pris note aussi du précieux appui que l'OMM accordait régulièrement au Groupe depuis des années.

370. Elle appréciait les substantiels travaux du Groupe et les excellentes relations de coopération établies entre ses membres dans le domaine du renforcement de la lutte contre les catastrophes naturelles et des mesures de prévention en cas de catastrophe (surveillance, prévision et diffusion de l'information relative aux cyclones tropicaux et aux aléas hydrologiques).

371. Elle a pris acte de la précieuse contribution de l'Inde aux travaux du Groupe ainsi que de son appui régulier, notamment sous la forme des services de prévision du Centre météorologique régional spécialisé de New Delhi. Elle s'est félicitée du soutien accordé au Groupe par la Thaïlande (accueil du Service d'appui technique — SAT — et mise à disposition d'un coordonnateur, d'un météorologiste, d'un conseiller spécial et de personnel d'appui). Elle a noté aussi en s'en félicitant que le Bangladesh avait accueilli le SAT pendant 10 ans jusqu'à ce qu'il s'installe à Bangkok.

372. La Commission a engagé le PNUD et les autres donateurs à appuyer les travaux du Groupe d'experts en cyclones tropicaux et a donné instruction au secrétariat de la CESAP de continuer à lui fournir un appui de fond dans le cadre de son propre programme de travail.

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

373. La Commission était saisie du rapport du CCRP (E/ESCAP/1116 et Add.1), présenté par le représentant de la Fédération de Russie en qualité de rapporteur.

374. Au cours de l'année qui s'était écoulée depuis la cinquante-troisième session de la Commission, le CCRP avait tenu 11 sessions ordinaires, et le Groupe de travail informel à composition non limitée qu'il avait établi pour l'aider à réorganiser et rationaliser ses tâches afin de lui permettre de poursuivre son rôle consultatif auprès du secrétariat de manière efficiente et efficace avait tenu sept sessions. Il avait donné des directives au secrétariat dans divers domaines en rapport avec le programme de travail de la CESAP, dont les suivants :

a) Préparatifs et bilan de deux conférences ministérielles et de deux sessions de comité délibérant;

b) Évaluation préliminaire de la révision de l'appareil de conférence subsidiaire de la Commission, tel que demandé par la Commission dans sa résolution 53/1 du 30 avril 1997;

c) Examen des modifications de programme proposées dans le contexte de la révision du plan à moyen terme pour la période 1998-2001;

d) Bilan de l'application des résolutions et des principales décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-troisième session;

e) Examen du programme de travail pour 1996-1997;

f) Préparatifs des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission, y compris le thème et les dates et lieu provisoires.

375. Le Groupe de travail informel à composition non limitée a traité des modalités de la session de la Commission. À l'issue d'un long débat, il a été décidé de réduire d'un jour la durée des sessions, et estimé que la tenue d'une réunion-débat permettrait d'intensifier les interactions entre les délégations. Le Groupe a fait aussi des recommandations sur le rôle de supervision et de suivi du CCRP et a accueilli avec satisfaction la

reconstitution du Comité des publications au sein du secrétariat, comité qui serait chargé du contrôle et de la rationalisation du programme des publications.

376. La Commission a reconnu que le CCRP constituait un forum unique et productif au sein du système des Nations Unies et un lien important entre les représentants des membres et membres associés et le secrétariat. Le Comité avait participé activement à la formulation de la Déclaration ministérielle pour la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie. La Commission a rappelé qu'une des fonctions importantes du CCRP était son rôle de supervision et de contrôle et, à cet égard, elle a engagé le secrétariat à renforcer ses liens constructifs de coopération avec le CCRP, en particulier en ce qui concernait l'affectation des ressources et le contrôle des dépenses.

377. Elle a reconnu que le CCRP jouait aussi un rôle important en conseillant le secrétariat pour assurer une exécution du programme plus efficace et plus efficiente dans le cadre de la réforme générale entreprise à l'échelon du système des Nations Unies.

Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-cinquième session de la Commission

378. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1108. Elle a décidé de tenir sa cinquante-cinquième session à Bangkok en avril 1999. Le Secrétaire exécutif déterminerait la date exacte de la session en consultation avec les gouvernements membres et le président, et en informerait les membres et membres associés.

379. La Commission a décidé de retenir le thème suivant pour sa cinquante-cinquième session : "L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement".

Adoption du rapport de la Commission

380. Le présent rapport a été adopté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à la dixième séance de sa cinquante-quatrième session, le 22 avril 1998.

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

54/1. Renforcement de l'appui régional en faveur des handicapés au XXI^e siècle¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 48/3 du 23 avril 1992, relative à la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), et 49/6 du 29 avril 1993, relative à la Proclamation et au Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002),

Prenant note des mesures d'application prises pendant la première moitié de la Décennie par de nombreux pays et zones de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment des progrès réalisés dans l'adoption de textes législatifs en faveur de l'égalisation des chances, ainsi que des réunions interpayes accueillies par les Gouvernements indien, japonais, malaisien et philippin sur des aspects essentiels de la mise en oeuvre du Programme d'action concernant les appareils pour handicapés, les milieux de vie adaptés aux besoins des handicapés, la collaboration multisectorielle et la coordination nationale,

Accueillant avec satisfaction les propositions de Séoul adoptées par la Réunion de hauts responsables chargés de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, accueillie par le Gouvernement de la République de Corée en septembre 1997,

Constatant avec satisfaction que le Sous-Comité du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique pour les problèmes concernant les handicapés a joué un rôle moteur dans la collaboration interorganisations dans le cadre de la Décennie,

Prenant note en outre de la nécessité de renforcer la dynamique régionale sur laquelle s'appuiera l'action menée aux échelons national et local au cours de la seconde moitié de la Décennie,

1. *Prie* le Conseil économique et social et l'Assemblée générale d'approuver la présente résolution et d'encourager les organisations intergouvernementales à appuyer l'application afin d'aider à trouver des solutions aux problèmes d'égalisation des chances auxquels se heurtent la majorité des handicapés du monde, notamment femmes et enfants, qui vivent dans la région de l'Asie et du Pacifique;

2. *Engage* tous les membres et membres associés :

a) À intensifier la collaboration multi-sectorielle en vue des objectifs du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), que la Commission a approuvés à sa cinquante-deuxième session, en avril 1996;

b) À contribuer au fonds d'affectation spéciale de coopération technique de la CESAP pour la Décennie, afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités en matière d'information et d'assistance technique, s'agissant de la collaboration entre des secteurs différents, cela à l'appui des objectifs de la Décennie;

3. *Engage en outre* tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à signer la Proclamation concernant la pleine participation et l'égalité des handicapés dans la région de l'Asie et du Pacifique avant la tenue de la prochaine réunion régionale chargée de faire le bilan de la Décennie, en 1999;

4. *Demande* au Secrétaire exécutif de renforcer l'aide du secrétariat aux membres et membres associés en prenant les mesures suivantes :

a) Exploiter le potentiel multidisciplinaire du secrétariat pour sensibiliser davantage aux problèmes des handicapés (à savoir, participation des handicapés et/ou prise en considération des incidences sur les problèmes les concernant) à titre de critère de performance de l'assistance technique du secrétariat en général, ce critère devant être à égalité avec d'autres tels que le souci des sexes et la pertinence par rapport aux besoins de développement des pays et zones de la région;

b) Examiner l'affectation des ressources du secrétariat afin de procéder à des ajustements propres à améliorer l'appui fourni aux actions touchant les handicapés;

c) Mobiliser les ressources afin d'alimenter régulièrement le fonds pour la Décennie, pour la documentation, les échanges et les visites sur le terrain, et de faire connaître les pratiques performantes dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour la Décennie, en accordant une place particulière à l'amélioration des connaissances et des compétences des handicapés ainsi qu'à l'égalité de participation des femmes et jeunes filles handicapées;

¹ Voir par. 213 ci-dessus.

d) Élaborer des directives pratiques propres à favoriser l'égalité d'accès des handicapés aux possibilités de développement ouvertes à la population en général, moyennant l'organisation et le suivi en 1999, en étroite collaboration avec d'autres membres du Sous-Comité pour les problèmes concernant les handicapés, de deux réunions régionales sur les thèmes suivants :

- i) L'éducation et la technologie en rapport avec les besoins particuliers des enfants et des jeunes handicapés;
- ii) L'application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés, et la réalisation des objectifs de la Décennie;

e) Étudier les moyens d'organiser, d'ici la fin 2002, une réunion régionale de haut niveau chargée de tirer les enseignements de l'action menée dans les pays et les zones pour réaliser les objectifs de la Décennie, de manière à jeter des bases solides pour la démarginalisation sociale des handicapés au XXI^e siècle;

5. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte tous les deux ans des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la présente résolution, en mettant l'accent sur les mesures de suivi destinées à amplifier les retombées des réunions régionales susmentionnées, et de lui présenter le cas échéant des recommandations concernant l'action permanente du secrétariat visant à améliorer la participation des handicapés au processus de développement, jusqu'en 2003, année où l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de la Décennie sera examiné au titre de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de la Commission, afin de servir de base à de futures actions au cours du prochain millénaire.

10^{ème} séance
22 avril 1998

54/2. Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 51/4 du 1^{er} mai 1995, relative à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (ci-après dénommé Agenda régional pour le développement social), dans laquelle elle décidait de convoquer une conférence ministérielle régionale sur le développement social en 1997 et d'organiser ultérieurement d'autres réunions analogues à un niveau décisionnel élevé et sur une base biennale, comme demandé dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés par le Sommet mondial pour le développement social,

Rappelant également les résolutions 50/161 du 22 décembre 1995, 51/202 du 17 décembre 1996 et 52/25 du 26 novembre 1997 de l'Assemblée générale, relatives à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, et *notant* en particulier la décision y consignée de tenir en 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et d'envisager des interventions et des initiatives nouvelles, ainsi que l'invitation adressée aux commissions régionales de réunir tous les deux ans des responsables de haut niveau afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet,

Notant avec satisfaction la tenue à Manille, du 5 au 11 novembre 1997, de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique, et la participation sans réserve des membres et membres associés au processus d'examen et d'évaluation des progrès accomplis par rapport aux buts et objectifs de l'Agenda régional pour le développement social ainsi qu'à l'étude des moyens de renforcer la coopération régionale à l'appui de l'Agenda et pour la mise en oeuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social,

Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple philippins pour avoir accueilli la Conférence ministérielle, et *notant* qu'ils avaient de même accueilli les deux dernières conférences ministérielles sur le développement social en 1991 et 1994,

Notant aussi avec satisfaction la participation des organismes et des institutions spécialisées concernés des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social, en particulier s'agissant du rôle de coordination joué par le Secrétaire exécutif, du généreux apport financier de la Banque asiatique de développement et de la contribution de l'Organisation internationale du Travail et des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence ministérielle,

Prenant note avec satisfaction des progrès accomplis et de l'action soutenue menée par les membres et membres associés, avec l'appui des organismes et institutions spécialisées concernés des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, quant aux mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes sociaux critiques de la région et atteindre ainsi les buts et objectifs échancés et spécifiques fixés en matière de dépaupérisation, de création d'emplois productifs et de renforcement de l'intégration sociale,

² Voir par. 216 ci-dessus.

Soulignant avec préoccupation que subsistent des problèmes sociaux résultant de la crise économique actuelle, de la mobilité de la main-d'oeuvre entre pays, du jeu des composantes démographiques, de l'urbanisation, de la modification des structures familiales et des relations entre les sexes, de l'évolution des schémas de consommation, des progrès technologiques, des changements environnementaux et du VIH/sida,

Confirmant son attachement aux buts et objectifs de développement social énoncés dans l'Agenda régional pour le développement social, et sa volonté de donner priorité aux mesures visant à améliorer les perspectives de développement social en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle, dans la ligne des débats consacrés au thème de la session en cours,

1. *Approuve* les données, conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique;

2. *Fait sienne* la Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (ci-après dénommée Déclaration de Manille de 1997), adoptée par la Conférence le 11 novembre 1997;

3. *Prie instamment* tous les membres et membres associés d'accélérer la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social conformément aux décisions de la Conférence et aux recommandations figurant dans la Déclaration de Manille de 1997, en tenant compte de la situation propre à chaque pays;

4. *Prie instamment aussi* les gouvernements et organismes donateurs, ainsi que les institutions financières multilatérales — en particulier la Banque asiatique de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale — d'appuyer plus explicitement la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social, ainsi que celle des autres programmes d'action des Nations Unies concernant les problèmes de développement social, à l'occasion de leurs opérations de prêt, de financement et d'aide au développement en général;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif, agissant en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les gouvernements donateurs et les organismes de financement multilatéraux, notamment la Banque asiatique de développement, le cas échéant :

a) De prendre des mesures immédiates pour exploiter le potentiel multidisciplinaire du secrétariat de manière à assurer le plein appui nécessaire à l'application effective de la Déclaration de Manille de 1997;

b) De créer, dans le cadre du Comité inter-institutions régional pour l'Asie et le Pacifique, un sous-comité pour l'Agenda régional pour le développement social, cela en vue de renforcer la collaboration et la coordination entre le système des Nations Unies et les autres acteurs du développement régional s'agissant de planifier et programmer l'action de développement social régional en application de la Déclaration de Manille de 1997;

c) D'étudier, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, des mécanismes propres à faciliter la coordination de l'aide au développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique, y compris l'organisation de consultations multidonateurs pour aider la région à mettre en oeuvre l'Agenda régional pour le développement social;

d) De fournir une assistance technique en vue de renforcer les capacités nationales nécessaires pour la planification et la programmation plurisectorielles et intégrées du développement social visant à :

i) Minimaliser toute répercussion sociale négative de l'évolution et des programmes développementaux;

ii) Préciser les objectifs prioritaires nationaux et améliorer la planification, l'information et l'évaluation de manière à renforcer les politiques et programmes macro-économiques et sectoriels aux fins de la dépaupérisation, de la création d'emplois et de l'intégration sociale, cela en organisant des réunions d'experts, des études, des séminaires et des services consultatifs régionaux et en diffusant l'information;

e) De convoquer en 1999 une réunion régionale de hauts responsables chargée d'examiner la mise en oeuvre de l'Agenda régional pour le développement social afin de préparer l'examen d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de 2000;

f) De rendre compte à la Commission en 2001 de l'application de la présente résolution.

*10ème séance
22 avril 1998*

54/3. Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique³

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le Plan d'action de Séoul pour la promotion de la restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique (1992), la Déclaration de Téhéran sur le renforcement de la coopération régionale pour une industrialisation à forte composante technologique en Asie et dans le Pacifique (1993), le Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine des transferts de technologie liés à des investissements (1994), la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle (1994), l'Acte final des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, adopté par les pays parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1994), la résolution 50/203 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1995, relative à la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la résolution 51/170 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996 sur la coopération pour le développement industriel et le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (1997),

Notant avec satisfaction le bon déroulement de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie tenue à Bangkok en février 1998, qui a adopté la Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et le Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique,

Convaincue que le développement industriel et technologique est l'élément le plus déterminant dans la promotion du progrès économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Consciente de la nécessité d'élaborer des politiques et programmes industriels fondés sur le jeu du marché et de disposer de ressources financières, humaines et techniques suffisantes en vue de favoriser et de soutenir le dynamisme industriel et technologique de la région de l'Asie et du Pacifique,

Consciente également de la nécessité de renforcer la coopération régionale afin de faire face aux nouvelles difficultés et d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation rapide de l'économie,

1. *Fait siennes* les recommandations issues de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie tenue à Bangkok du 19 au 24 février 1998, notamment en ce qui concerne la Déclaration de Bangkok sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement industriel et technologique dans la région de l'Asie et du Pacifique et le Plan d'action régional pour le développement industriel et technologique, et *demande* que ces recommandations soient mises en oeuvre sans tarder;

2. *Engage* tous ses membres et membres associés, les organisations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres secteurs de la société civile à prendre une part active dans la mise en oeuvre des recommandations issues de la Réunion;

3. *Engage également* tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, ainsi que les institutions financières multilatérales et les pays et organismes donateurs, à fournir des ressources techniques et financières en vue de favoriser la mise en oeuvre des recommandations issues de la Réunion, notamment en ce qui concerne la Déclaration de Bangkok et le Plan d'action régional;

4. *Exhorte* les membres du Sous-Comité pour l'industrie et la technologie du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique à apporter une contribution efficace à la mise en oeuvre du Plan d'action régional, dans leur rôle de coordination pour les domaines relevant de leur compétence qui ont été retenus à l'issue des débats du Sous-Comité;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De mobiliser les ressources humaines, financières et techniques nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations issues de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie, notamment en ce qui concerne la Déclaration de Bangkok et le Plan d'action régional;

b) De réaliser une étude approfondie des répercussions de la crise économique actuelle sur le processus de développement industriel et technologique des pays de la région et d'organiser une réunion en vue de débattre de ces questions et des conclusions de l'étude;

c) De veiller à la bonne coordination des activités de tous les organes et de toutes les institutions spécialisées compétents des Nations Unies, ainsi que de celles des organisations du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des autres secteurs de la société civile, pour ce qui est de faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration de Bangkok et du Plan d'action régional et d'en assurer le suivi;

³ Voir par. 148 ci-dessus.

d) D'inscrire à l'ordre du jour de la session du Comité de la coopération économique régionale qui se tiendra en 2000 un examen et une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations issues de la Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie et de celle de la Déclaration de Bangkok et du Plan d'action régional, et de lui rendre compte de cet examen à sa cinquante-septième session.

10ème séance
22 avril 1998

54/4. Mobilisation des ressources humaines et financières en vue de la poursuite des actions correspondant aux buts de la région de la CESAP en matière de population-développement⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les principes et recommandations contenus dans la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable, adoptée par la quatrième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bali (Indonésie) en 1992, ainsi que dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994,

Notant qu'environ 60% de la population mondiale et plus de 65% de sa composante la plus pauvre habitent la région de l'Asie et du Pacifique, et qu'un éventuel renforcement des politiques et programmes de population dans la région aurait un effet substantiel au regard de l'évolution de la population mondiale, de la poursuite du développement socioéconomique et du bien-être général,

Observant qu'un grand nombre de pays de la région ont fait de grands progrès dans la mise en oeuvre des recommandations figurant dans la Déclaration de Bali et dans le Programme d'action du Caire, et qu'il ressort des données relatives aux courants de ressources que ces pays se conforment aux engagements financiers qui leur incombent,

Préoccupée de constater qu'il s'en manquera de beaucoup pour qu'on parvienne au volume de ressources que la communauté internationale devait dégager aux fins de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action susmentionnés,

Rappelant sa résolution 74 (XXIII) en date du 17 avril 1967, qui prévoit que la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique se réunira tous les dix ans,

Comptant sur des instructions de l'Assemblée générale, qui doit se réunir en 1999 en session extraordinaire pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire,

1. *Fait siens* le rapport et la liste des principales actions à mener établis par la Réunion de haut niveau chargée d'étudier la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et de recommander des actions complémentaires;

2. *Engage* les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à continuer de faire tout leur possible pour mobiliser des ressources internes adéquates en vue de soins de santé complets, de la santé génésique — y compris les services de planification familiale — et des autres programmes de développement social, même si bon nombre de ces pays se trouvent actuellement confrontés à des difficultés d'ordre financier;

3. *Les engage en outre* à utiliser de manière appropriée les mécanismes de coopération Sud-Sud de façon à optimiser l'emploi des ressources humaines et financières déjà disponibles dans la région;

4. *Invite* la communauté internationale, en particulier les organisations internationales, les organismes bilatéraux, les fondations, les organisations non gouvernementales et les autres secteurs de la société civile, à renforcer substantiellement leur appui face aux besoins urgents et pressants de la région de l'Asie et du Pacifique en matière de population-développement et, à titre de mesure temporaire, à fournir des ressources supplémentaires au secteur social, y compris des ressources pour la dépaupérisation dans les pays en butte à une crise économique majeure;

5. *Demande* au Secrétaire exécutif, agissant en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres organisations compétentes du système des Nations Unies :

a) D'appuyer l'action menée par le Fonds pour dégager les ressources qui doivent permettre de parvenir aux buts convenus sur le plan international tant dans la Déclaration de Bali que dans le Programme d'action du Caire;

b) De prendre les mesures appropriées pour réorienter le Programme régional Asie-Pacifique dans le domaine de la population et du développement durable en fonction des principales actions recommandées par la Réunion de haut niveau visée ci-dessus, cela en vue de fournir une assistance aux pays et zones en développement de la région, eu égard notamment aux pays les moins avancés, en considération des problèmes auxquels ils sont confrontés et de la nécessité de renforcer leurs capacités nationales s'agissant de mener lesdites actions de manière efficace et coordonnée;

⁴ Voir par. 194 ci-dessus.

c) De rendre compte de l'exécution de la présente résolution lors de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, prévue pour 2002.

10ème séance
22 avril 1998

54/5. Année internationale des personnes âgées : vers une société pour tous les âges⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 47/5 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1992, dont l'annexe contient la Proclamation sur le vieillissement, et dans laquelle l'Assemblée a décidé de célébrer en 1999 l'Année internationale des personnes âgées et engagé la communauté internationale à, en particulier, encourager, aux niveaux intrarégional et interrégional, la coopération et l'échange de ressources en ce qui concerne les programmes et projets relatifs au vieillissement, notamment au vieillissement considéré comme l'aboutissement d'années de bonne santé, à la création de revenus et aux nouvelles formes de vieillissement productif,

Rappelant également la résolution 50/141 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1995, relative à l'Année internationale des personnes âgées, dans laquelle elle a invité les commissions régionales, agissant dans le cadre de leur mandat actuel, à prendre en compte les objectifs de l'Année lors des réunions régionales qui seraient convoquées en 1998 et 1999 pour célébrer celle-ci et formuler pour le XXI^e siècle des plans d'action concernant le vieillissement,

Ayant à l'esprit la résolution 49/162 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, relative à l'intégration des femmes âgées dans le développement,

Rappelant la résolution 51/4 de la Commission en date du 1er mai 1995, faisant sien l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, qui, en particulier, préconisait des mesures propres à intégrer les personnes âgées actives aux principales activités économiques et sociales, et à satisfaire les besoins fondamentaux des personnes âgées vivant en milieu rural et en milieu urbain et ne bénéficiant pas de la sécurité sociale,

Reconnaissant la complexité et la gravité des problèmes que pose le vieillissement rapide de la population à toutes les sociétés, la nécessité d'une préparation continue au vieillissement et le besoin de

disposer d'un cadre directif pour assurer la protection des personnes âgées, y compris la sécurité sociale, la formation de revenus, la conservation de la santé et la formation professionnelle permanente, ainsi que pour valoriser le potentiel de contribution des personnes âgées à la société,

Notant avec satisfaction que les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées avaient commencé et que des organismes de coordination sur le vieillissement avaient été mis en place dans divers pays de la région en vue d'élaborer des politiques nationales pour les personnes âgées et de coordonner les activités à l'appui de l'Année,

Réaffirmant sa volonté de donner priorité à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, adopté par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982, dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague sur le développement social et dans l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP,

1. *Engage* tous les membres et membres associés à prendre rapidement des mesures efficaces pour mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux personnes âgées et à préparer l'Année internationale des personnes âgées, cela en gardant à l'esprit les buts et objectifs de l'Année;

2. *Invite* les membres et membres associés qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des mécanismes nationaux sur le vieillissement et à les renforcer, notamment pour leur permettre de coordonner les préparatifs et la célébration de l'Année et de fixer des objectifs précis et échéancés en rapport avec le vieillissement et les aspects connexes, compte tenu des besoins et des aspirations des personnes âgées et dans le respect des traditions locales et de leur milieu;

3. *Invite également* tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les autres membres de la société civile concernés à développer leur action de sensibilisation aux problèmes concernant le vieillissement et les personnes âgées ainsi que leur appui aux actions régionales et nationales visant à célébrer l'Année;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) D'apporter une assistance régulière aux membres et membres associés en vue de la préparation et de la célébration de l'Année, en particulier sous la forme de conseils techniques et de coordination des activités régionales et sous-régionales;

b) De promouvoir une approche intersectorielle intégrée et de coordonner efficacement les

⁵ Voir par. 207 ci-dessus.

activités de tous les organismes des Nations Unies concernés et des organismes bénévoles privés et communautaires en faveur des personnes âgées et à l'appui de l'Année;

c) De convoquer une réunion régionale pour élaborer un plan d'action sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, comme prévu dans la résolution 50/141 de l'Assemblée générale, et d'étudier les moyens de renforcer les actions nationales et régionales en faveur des personnes âgées;

d) De continuer à faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations nationales et à diffuser des données et supports relatifs aux personnes âgées;

e) De rendre compte à la Commission, en 2000, de la célébration de l'Année et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, et de recommander, à la lumière des consultations tenues avec les membres et membres associés, des actions et des initiatives complémentaires en vue des buts et objectifs énoncés dans le plan.

10ème séance
22 avril 1998

54/6. Renforcement du rôle de la famille dans le développement social⁶

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 47/13 en date du 10 avril 1991, relative à l'Année internationale de la famille, dans laquelle elle réaffirmait l'importance de la famille en tant que cellule de base de la société aux fins du développement socioéconomique et la nécessité pour tous les gouvernements de mettre au point des politiques spécifiquement destinées à faciliter la réalisation des objectifs nationaux de développement concernant la famille,

Reconnaissant que l'Année internationale de la famille (1994) avait été proclamée par l'Assemblée générale en vue des principaux objectifs ci-après : encourager la participation des familles à la réalisation des objectifs fondamentaux de développement humain que constituent la dépaupérisation et la fourniture de services de base en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de logement et d'emploi; élaborer des politiques soucieuses de la famille et améliorer les capacités nationales de suivi de leur mise en oeuvre; encourager les organisations et institutions gouvernementales, non gouvernementales, nationales et internationales à évaluer les incidences de leurs décisions et activités sur les familles,

Rappelant sa résolution 51/4 en date du 1^{er} mai 1995, par laquelle elle a fait sien l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP adopté le 16 octobre 1994 par la Conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social, qui demandait notamment aux gouvernements d'aider à créer un environnement qui favorise le renforcement de l'institution familiale et une atmosphère de respect mutuel au sein de la famille,

Rappelant également les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant la proclamation, la préparation, la célébration et le suivi de l'Année internationale de la famille, en particulier la résolution 52/81 du 12 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée soulignait la nécessité d'adopter une approche mieux définie et coordonnée des questions relatives à la famille au sein du système des Nations Unies; invitait les gouvernements à poursuivre leur action pour édifier des sociétés soucieuses du bien-être de la famille, notamment en promouvant les droits de chacun des membres d'une même famille, en particulier l'égalité entre les sexes et les droits de l'enfant; et demandait instamment aux gouvernements de prendre des mesures à tous les niveaux concernant les familles et les invitait à mettre au point des mesures et méthodes concrètes pour régler les grands problèmes nationaux ayant trait à la famille,

Rappelant en outre la résolution 47/5 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1992, relative à la Proclamation sur le vieillissement, et la décision de célébrer en 1999 l'Année internationale des personnes âgées, et *prenant note* de la stratégie pratique en matière de vieillissement pour la Décennie 1992-2001 en ce qui concerne le renforcement de la famille comme système d'appui s'agissant d'apporter soins et protection aux personnes âgées,

Rappelant que la famille constitue la cellule de base naturelle de la société et qu'elle a le droit d'être protégée par la société et par l'État comme le reconnaissent la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en vertu desquels on doit accorder à la famille une protection et une assistance aussi étendues que possible, notamment pour son établissement et aussi longtemps qu'elle est responsable des soins et de l'éducation d'enfants à charge, comme le reconnaît le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Se référant à la Déclaration sur le développement social et au Programme d'action de Copenhague adoptés par le Sommet mondial pour le développement social, qui ont reconnu que la famille constituait l'unité de base de la société, qu'elle jouait un rôle clef dans le développement social, qu'il fallait créer un environnement lui garantissant protection et appui, et qu'il était urgent d'adopter des politiques visant à

⁶ Voir par. 207 ci-dessus.

renforcer la famille et à contribuer à sa stabilité afin qu'elle puisse jouer un rôle accru dans le développement,

Considérant que les politiques et programmes axés sur les membres de la famille à titre individuel ne tiennent généralement pas compte de l'interdépendance des besoins des différents membres de la famille et de l'intérêt de la famille dans son ensemble, ce qui peut conduire au dysfonctionnement de la famille,

Ayant à l'esprit que la stabilité familiale est essentielle à la stabilité sociétale et *redoutant* qu'au XXI^e siècle le rythme rapide de l'industrialisation et de la mondialisation fasse peser de graves menaces sur l'unité et la solidarité familiales en raison d'une liberté illimitée des migrations nationales et internationales,

Ayant également à l'esprit la Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP, adoptée par la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique le 11 novembre 1997,

1. *Invite* les membres et membres associés à poursuivre leurs activités en vue d'édifier des sociétés soucieuses du bien-être de la famille;

2. *Engage* les membres et membres associés à considérer les individus et leurs besoins dans le contexte de la famille afin d'appliquer une approche holistique à leurs programmes et projets et aussi de contribuer au renforcement des liens plurigénérationnels;

3. *Demande* au Secrétaire exécutif, agissant en collaboration avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, ainsi qu'aux pays donateurs et organismes de financement multilatéraux :

a) De continuer à contribuer activement à la facilitation de la coopération régionale dans le cadre du suivi de l'Année internationale de la famille, cela

i) En facilitant l'échange de données d'expérience et d'information entre les membres et membres associés concernant les politiques et stratégies efficaces;

ii) En facilitant l'assistance technique, eu égard notamment aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux pays insulaires en développement;

iii) En encourageant l'organisation de réunions sous-régionales et la recherche pertinente;

b) De promouvoir davantage le rôle de la famille dans les activités régionales à l'appui de l'Année internationale des personnes âgées et de son suivi, en particulier s'agissant des soins aux personnes âgées et de leur protection ainsi que du renforcement des liens plurigénérationnels;

c) D'organiser pendant l'exercice biennal en cours un atelier régional sur le renforcement du rôle de la famille en matière de protection sociale, et d'élaborer et de diffuser une publication sur ce sujet;

d) De faire rapport à la Commission, en 2000, sur les stratégies de coopération régionale visant à instaurer une approche plus ciblée et coordonnée de la famille au sein du système des Nations Unies.

*10ème séance
22 avril 1998*

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ POUR 1998-1999

SOMMAIRE

Pages

Sous-programmes

1. Coopération économique régionale : commerce et investissements	56
2. Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques	60
3. Coopération économique régionale : industrie et technologie	62
4. Environnement et développement durable	66
5. Dépaupérisation : développement social	73
6. Dépaupérisation : développement rural et urbain	79
7. Dépaupérisation : population et développement	83
8. Transports et communications	86
9. Statistiques	90
10. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement	93

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ POUR 1998-1999

Sous-programme 1. Coopération économique régionale : commerce et investissements

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend les activités relatives au commerce et aux investissements. Ces activités étaient exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 1 (Coopération économique régionale). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.1 (Coopération économique régionale : commerce et investissements) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme sera axé sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique régionale dans le domaine du commerce et des investissements. Les analyses de politiques envisagées portent sur les problèmes et les chances qui s'offrent nouvellement à la région vu l'évolution régionale et mondiale, le but étant de faciliter l'échange des données d'expérience et des savoir-faire pratiques en diffusant les résultats de recherche et en fournissant une assistance technique et des services consultatifs. On continuera de mettre l'accent sur les divers aspects de la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay et leur signification pour la région. On s'efforcera aussi particulièrement de promouvoir la coopération régionale afin de développer l'efficacité commerciale et le commerce électronique et de promouvoir les exportations des pays en développement (produits de base, textiles et exportations des PME notamment). Dans ce contexte, on s'attachera surtout aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement et des économies en transition défavorisées. Plus concrètement, les activités viseront à aider : les pays les moins avancés, à harmoniser leurs engagements en matière de libéralisation des échanges avec leurs priorités nationales et à réaliser pleinement leur potentiel d'exportation là où ils bénéficient d'un avantage comparatif; les pays insulaires en développement du Pacifique, à diversifier leurs relations commerciales et économiques; les économies en transition défavorisées, en particulier celles de la Communauté d'États indépendants, à relancer leurs relations commerciales internes et à s'intégrer à l'économie régionale. Les futures activités visent en outre à développer les capacités institutionnelles et à consolider les réseaux institutionnels à l'appui des courants commerciaux et investissements. De plus, des activités seront menées en vue d'encourager les flux de capitaux privés destinés aux investissements liés au commerce, y compris par le développement des marchés de capitaux. La coopération entre pays sera encouragée afin de promouvoir le développement des marchés de capitaux dans les pays en développement de la région, y compris les économies en transition. Des activités répondront également à la nécessité de renforcer les services régionaux d'information en matière de commerce et d'investissement, et de promouvoir la coopération intra- et interrégionale en vue d'accroître les courants commerciaux et informationnels.

Les travaux seront exécutés par la Division du commerce international et de la coopération économique sous la direction du Comité de la coopération économique régionale.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

1-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

1-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité de la coopération économique régionale

1-1-103 Plénière (1999) (6 séances)

- c) Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale :
 - 1-1-104 Plénière (1998) (6 séances)
 - 1-1-105 Plénière (1999) (6 séances)
- d) Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP :
 - 1-1-106 Plénière (1998) (4 séances)
 - 1-1-107 Plénière (1999) (4 séances)
- e) Comité permanent de l'Accord de Bangkok :
 - 1-1-108 Plénière (1998) (6 séances)
 - 1-1-109 Plénière (1999) (6 séances)
- 2. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*
 - a) Commission :
 - 1-1-201 Rapport du Comité de la coopération économique régionale (1999)
 - 1-1-202 Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale (1998)
 - 1-1-203 Rapport sur les questions de commerce et d'investissement (2 en 1998, 1 en 1999)
 - b) Comité de la coopération économique régionale :
 - 1-1-204 Rapport sur les questions de commerce et d'investissement (1999)
 - 1-1-205 Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale (1999)
 - c) Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale :
 - 1-1-206 Rapport sur les questions de commerce et d'investissement (1998, 1999)
 - d) Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP :
 - 1-1-207 Rapport sur les questions de promotion de la coopération entre sous-régions (1998, 1999)
 - e) Comité permanent de l'Accord de Bangkok :
 - 1-1-208 Rapport sur l'évolution de la situation en matière de commerce et d'investissement dans la région de l'Asie et du Pacifique (1998, 1999)
- 3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :*
 - 1-1-301 Groupe spécial d'experts pour les politiques de promotion du commerce relatives à la facilitation des échanges et au commerce électronique (1998)
 - 1-1-302 Groupe spécial d'experts pour la mise en réseau sur le plan régional de l'information commerciale et investissementale (1999)
 - 1-1-303 Groupe spécial d'experts pour les questions relatives aux produits de base (1998)
 - 1-1-3041 Groupe spécial d'experts sur la coopération entre sous-régions dans le domaine du commerce et des investissements, et établissement des rapports connexes (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]

II. Autres activités de fond (BO/HB)

1. Publications périodiques prescrites :

- 1-2-101 *TISNET Trade and Investment Information Bulletin* (12 en 1998, 12 en 1999) (BO/HB)
- 1-2-102 *Directory of Trade and Investment Related Organizations of Developing Countries in Asia and the Pacific*, 9ème édition (1999) (BO)
- 1-2-103 *Trade Review of the Bangkok Agreement* (1998, 1999) (BO)

3. Publications non périodiques prescrites :

- 1-2-301 *Manuels et guides du négociant pour l'Asie et le Pacifique* (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)

4. Publications non périodiques facultatives :

- 1-2-401 *Série de monographies sur les études relatives au commerce et aux investissements* (6 en 1998, 5 en 1999) (BO/HB)
- 1-2-4021 *Signification de l'APEC pour le commerce intrarégional* (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]

5. Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéos, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :

- 1-2-501 *Page d'accueil (World Wide Web) sur les initiatives CESAP dans le domaine du commerce électronique* (1998, 1999) (BO)

7. Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, trousse d'information :

- 1-2-702 *Supports d'information : ASPAT 98 et ASPAT 99* (1998, 1999) (BO/HB)

8. Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):

- 1-2-801 *Supports de formation : questions de commerce électronique intéressant plus particulièrement les PME dans l'optique de la facilitation du commerce international dans la région* (1998, 1999) (BO/HB)
- 1-2-802 *Information technique en réponse aux demandes des secteurs public et privé et des ONG* (1998, 1999) (BO/HB)
- 1-2-803 *Supports de formation : Centrale d'information Asie-Pacifique* (1998) (BO/HB)

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

- 1-3-001 *Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment l'OMC, l'ASEAN, la BASD, la CPS, l'OCE, la SAARC, la SAR, le Secrétariat du Forum du Pacifique Sud et l'UAC — et les organisations non gouvernementales* (6 en 1998, 6 en 1999) (BO/HB)
- 1-3-002 *Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment la CNUCED, le PNUD, la FAO, l'ONUDI et le Centre du commerce international CNUCED/OMC — pour les questions relatives au commerce et aux investissements* (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 1-3-003 *Collaboration avec les commissions régionales dans les domaines du commerce et des investissements en vue de développer les liaisons interrégionales et de promouvoir l'échange d'information et la coopération* (1998, 1999) (BO/HB)
- 1-3-004 *Appui technique et fonctionnel au réseau CESAP des organismes de facilitation du commerce* (1998, 1999) (BO/HB)
- 1-3-005 *Appui technique et fonctionnel aux accords régionaux de produit* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 1-3-006 *Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour le commerce et les investissements* (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

1-4-101 Services consultatifs tendant à renforcer les réseaux d'information commerciale et investissementale (1999) (BO/HB)

1-4-102 Services consultatifs de promotion des possibilités d'investissement, y compris par le développement des marchés de capitaux (11 en 1998, 7 en 1999) (BO)*

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

1-4-201 Séminaires, ateliers, colloques et réunions d'experts régionaux sur les problèmes liés aux accords du Cycle d'Uruguay, en particulier sur une assistance en vue de l'accession à l'OMC des membres qui n'en font pas encore partie (4 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)

1-4-202 Séminaires régionaux sur la promotion des exportations des pays en développement, en particulier des PMA, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des économies en transition défavorisées (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)

1-4-203 Séminaire régional sur la promotion du commerce des produits de base par recours aux mécanismes de marché (1999) (BO/HB)

1-4-204 Ateliers régionaux sur le renforcement des réseaux d'information commerciale et investissementale: infrastructure et gestion (1998, 1999) (BO/HB)

1-4-205 Ateliers régionaux et nationaux sur le renforcement de la coopération régionale en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique (1998, 1999) (BO/HB)

1-4-206 Séminaires régionaux sur la promotion de la CEPD-CTPD et de la coopération tripartite en matière de commerce et d'investissement (1 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)

1-4-207 Séminaires sur le renforcement de la coopération à l'intérieur des sous-régions et des liaisons entre sous-régions en matière de commerce et d'investissement (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

1-4-208 Séminaire régional sur la mise en place de marchés boursiers (1998) (BO/HB)*

1-4-209 Séminaires et ateliers régionaux sur le renforcement de la compétitivité internationale des PME à vocation exportatrice moyennant promotion des politiques de développement durable (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

1-4-210 Séminaire interrégional sur la promotion de la coopération économique entre États côtiers de la baie du Bengale en rapport avec l'élargissement de la coopération dans le bassin de l'océan Indien (1999) (BO/HB)

1-4-211 Séminaire régional sur les questions d'accès aux marchés dans le contexte d'arrangements commerciaux spéciaux et de l'OMC (1998) (BO/HB)

1-4-212 Ateliers sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales et des réseaux régionaux à l'appui des courants commerciaux et investissements (2 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)

1-4-213 Séminaire/colloque sur la promotion de la coopération interrégionale pour les questions liées au contexte régional et mondial des échanges commerciaux et des investissements (1998, 1999) (BO/HB)

* Activités CNUCED relatives aux sociétés transnationales prises en charge au titre de la décentralisation avec ressources correspondantes.

Sous-programme 2. Coopération économique régionale : recherche et analyse des politiques

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend les activités relatives à la recherche et à l'analyse des politiques. Ces activités étaient exécutées en 1996-1997 au titre des sous-programmes 1 (Coopération économique régionale), 2 (Environnement et développement durable) et 3 (Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social). Les textes portant autorisation des activités au titre du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.2 (Coopération économique régionale : recherche et analyses directives) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme a pour principaux objectifs de se faire une idée plus exacte de l'état du développement économique et social dans la région et d'aider les décideurs nationaux à mieux appréhender et analyser les obstacles au maintien de la croissance économique, à la dépaupérisation et à la prise en compte de l'environnement dans les décisions et politiques générales macroéconomiques. On traitera en particulier les problèmes d'intégration des économies défavorisées de la région (économies en transition notamment) au mouvement économique régional d'ensemble.

De la documentation et des services fonctionnels seront fournis à la Commission, au Comité de la coopération économique régionale, au Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles et au Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine.

On établira des publications, périodiques et autres. On mettra au point des activités d'assistance technique dans les domaines susvisés, ces activités étant exécutées de manière à traduire en action le fort désir de coopération mutuelle manifesté par les pays de la région touchant l'échange de données d'expérience sur les pratiques et politiques applicables aux questions d'intérêt commun.

Les travaux seront exécutés par la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement sous la direction du Comité de la coopération économique régionale, du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles et du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

I. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

2-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

2-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité de la coopération économique régionale :

2-1-103 Plénière (1999) (2 séances)

c) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

2-1-105 Plénière (1998) (2 séances)

d) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :

2-1-106 Plénière (1998) (2 séances)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

2-1-201 Rapport sur la situation économique et les questions de politique générale actuelles (1998, 1999)

2-1-202 Rapport sur l'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement (1999)

b) Comité de la coopération économique régionale :

2-1-203 Rapport sur l'évolution, les questions et les politiques macroéconomiques (1999)

c) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

2-1-204 Rapport sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques (1998)

d) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :

2-1-205 Rapport sur la croissance économique, la répartition des revenus et la pauvreté (1998)

3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :*

2-1-301 Groupe spécial d'experts pour les questions et politiques de développement (1998, 1999)

II. Autres activités de fond (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites :*

2-2-101 *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (1998, 1999) (BO)

2-2-102 *Asia-Pacific Development Journal* (semestr.) (BO)

2-2-103 *Development Papers* (1998, 1999) (BO)

3. *Publications non périodiques prescrites :*

2-2-301 Prise en considération de l'environnement dans les décisions économiques (2 en 1998) (BO/HB)

2-2-302 Croissance économique, répartition des revenus et pauvreté (1998) (BO/HB)

2-2-303 Gestion de l'instabilité financière et macroéconomique (1998) (BO/HB)

2-2-304 L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement (1999) (BO)

4. *Publications non périodiques facultatives :*

2-2-401 Gouvernance économique (1999) (BO/HB)

2-2-402 Aspects macroéconomiques du renforcement de la collaboration et de la coopération entre les économies en développement de la région, eu égard en particulier aux économies en transition (1999) (BO/HB)

2-2-4031 Modalités de prise en compte des aspects environnementaux dans les décisions économiques (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

2-3-001 Collaboration avec la CNUCED, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la Banque mondiale et la BASD concernant les questions et politiques de développement (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)

2-3-002 Collaboration et liaison avec les comités interinstitutions et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la région qui s'occupent des questions, stratégies et politiques de développement économique (1998, 1999) (BO/HB)

- 2-3-003 Collaboration et liaison avec les comités interinstitutions et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la région qui s'occupent de la prise en considération de l'environnement dans les décisions économiques (1998, 1999) (BO/HB)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 2-4-101 Services consultatifs portant sur la modélisation et sur la simulation des modèles macroéconomiques, sur les réformes macroéconomiques et sur la gestion des politiques dans les économies en transition (1999) (BO/HB)
- 2-4-102 Services consultatifs portant sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques (1998) (BO/HB)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

- 2-4-201 Séminaire sur la gouvernance économique (1999) (BO/HB)
- 2-4-202 Atelier sur les aspects macroéconomiques du renforcement de la collaboration et de la coopération économiques entre économies en transition (1998) (BO/HB)
- 2-4-203 Séminaire sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques (1999) (BO/HB)
- 2-4-204 Séminaire sur la croissance économique, la répartition des revenus et la pauvreté (1998) (BO/HB)
- 2-4-205 Séminaire de haut niveau sur la gestion des flux de capitaux (1998) (BO/HB)

Sous-programme 3. Coopération économique régionale : industrie et technologie

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend les activités relatives à l'industrie et à la technologie. Ces activités étaient exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 1 (Coopération économique régionale). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.3 (Coopération économique régionale : industrie et technologie) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme tendra à aider les pays de la région à formuler des politiques en vue d'un développement industriel et technologique accéléré. Une assistance visera à renforcer les capacités nationales, en particulier dans les domaines suivants : courants de capitaux — à l'intention des PME notamment —, participation des femmes aux activités manufacturières, mise en place d'une infrastructure industrielle et technologique, accès aux technologies nouvelles et émergentes. En outre, le secteur privé sera encouragé à participer davantage à la mise en valeur des ressources humaines, l'accent étant mis sur l'acquisition et l'amélioration des qualifications industrielles et technologiques, sur les investissements internes et les investissements étrangers directs et sur la formulation et l'examen des politiques. On fournira une assistance pour renforcer les capacités d'action des institutions nationales en matière de choix, de transfert, d'adaptation et d'exploitation des technologies moyennant recours à des cadres directifs et des mécanismes institutionnels facilitateurs. On poussera à utiliser et développer les écotechnologies dans le secteur industriel. Les activités envisagées visent en outre à aider les PMA, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que les économies en transition défavorisées à renforcer leurs capacités nationales d'élaboration de mesures de politique générale et de programmes d'assistance technique appropriés dans l'optique du développement industriel et technologique, de manière à intégrer ces pays et économies au mouvement général de développement économique de la région.

Les activités seront exécutées par la Division de l'industrie et de la technologie sous la direction du Comité de la coopération économique régionale.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

3-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

3-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité de la coopération économique régionale :

3-1-103 Plénière (1999) (6 séances)

c) Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale :

3-1-104 Plénière (1998) (6 séances)

3-1-105 Plénière (1999) (6 séances)

d) Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie

3-1-1061 Plénière (1997) (10 séances) [10 produits reportés de 1996-1997]

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

3-1-201 Rapport sur les questions d'industrie et de technologie (1998, 1999)

b) Comité de la coopération économique régionale :

3-1-202 Rapport sur les questions d'industrie et de technologie (1999)

c) Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale :

3-1-203 Rapport sur les questions d'industrie et de technologie (1998, 1999)

3. Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :

3-1-301 Groupe spécial d'experts pour les complémentarités industrielles et la coopération tripartite (1998)

3-1-302 Groupe spécial d'experts pour l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs technoscientifiques dans les pays en développement de la région de la CESAP (1999)

II. Autres activités de fond (BO/HB)

1. Publications périodiques prescrites :

3-2-101 *Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific* (1998, 1999) (BO)

3-2-102 *Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific* (1998, 1999) (BO)

3. Publications non périodiques prescrites :

3-2-301 Nouvelles technologies en vue de développer la compétitivité des PME du secteur manufacturier (1998) (BO/HB)

- 3-2-302 Étude sur l'utilisation et le développement de certaines écotechnologies par les PME (1998) (BO)
- 3-2-303 Promotion de la coopération régionale en matière d'exploitation des complémentarités industrielles dans le cadre de la coopération tripartite (1998) (BO/HB)
- 3-2-304 Questions et perspectives quant aux chances et aux problèmes qui se présentent en matière de développement et de restructuration industriels (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-2-305 Mesures coopératives aux fins du développement du secteur privé, de la privatisation et du renforcement des capacités entrepreneuriales (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-2-306 Étude sur la mise en oeuvre de la norme ISO 14000 (1999) (BO)
- 3-2-3071 Relocalisation et complémentarités industrielles : problèmes et perspectives (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]

4. *Publications non périodiques facultatives :*

- 3-2-401 Les PMI en tant que vecteur de la compétitivité internationale (1998) (BO)
- 3-2-402 Nouveaux moyens de promouvoir une participation régulière des femmes au développement industriel (1998) (BO)
- 3-2-403 Promotion des courants d'investissement inter- et intrarégionaux (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-2-404 Incidences des accords régionaux et mondiaux sur le développement technologique et le transfert de technologie (1999) (BO/HB)
- 3-2-405 Étude sur les nouveaux problèmes de capacité technologique, eu égard en particulier à la mondialisation de l'économie (1999) (BO/HB)
- 3-2-406 Étude sur le renforcement du rôle dépaupériseur des PME en zone rurale (1999) (BO/HB)
- 3-2-407 Besoins de développement des qualifications dans l'optique de la compétitivité industrielle et technologique (1999) (BO)
- 3-2-4081 Mesures de coopération visant à promouvoir les flux interrégionaux et intrarégionaux d'investissements industriels et de technologie, notamment en faveur des pays les moins avancés et des économies en transition (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 3-2-4091 Coopération régionale pour le développement des petites et moyennes industries à vocation exportatrice (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 3-2-4101 Incidences sur les courants de technologie des mesures concernant les investissements et liées au commerce et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 3-2-4111 Aspects juridiques du transfert des technologies nouvelles et non polluantes (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

- 3-3-001 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment la Commission ONU de la science et de la technique au service du développement (1998) (BO)
- 3-3-002 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'industrie et la technologie (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 3-3-003 Appui technique et fonctionnel au CAPTT (1998, 1999) (BO/HB)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 3-4-101 Services consultatifs portant sur la formulation des politiques en matière de promotion du transfert de technologie et de renforcement des capacités technologiques (2 en 1998) (BO)
- 3-4-102 Services consultatifs portant sur le renforcement des qualifications industrielles et technologiques (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-4-103 Services consultatifs portant sur le transfert d'écotechnologie (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-4-104 Services consultatifs portant sur l'exploitation des complémentarités industrielles émergentes (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-4-105 Services consultatifs portant sur la promotion des courants de capitaux et d'investissements privés intra- et interrégionaux dans l'optique du développement industriel (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-4-106 Services consultatifs portant sur la mise en place de PME compétitives (2 en 1999) (BO)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

- 3-4-201 Atelier régional/sous-régional sur les nouvelles technologies dans le contexte d'une meilleure compétitivité des PME du secteur manufacturier (1998) (BO/HB)
- 3-4-202 Atelier régional/sous-régional sur le transfert d'écotechnologie (1998, 1999) (BO/HB)
- 3-4-203 Atelier sur la coopération régionale en vue d'une participation régulière des femmes aux industries manufacturières (1998) (BO/HB)
- 3-4-204 Atelier national sur la promotion des investissements industriels étrangers directs (1998) (BO/HB)
- 3-4-205 Nouveaux modes de promotion des complémentarités industrielles et de mise au point de plans de coopération tripartite (1998) (BO/HB)
- 3-4-206 Réunion du réseau des commissions pour les investissements et des chambres de commerce et d'industrie, chargé de la promotion du développement industriel et de la relocalisation (1998) (BO/HB)
- 3-4-207 Atelier sur la coopération régionale aux fins du développement du secteur privé et de la privatisation dans le secteur industriel (1998) (BO/HB)
- 3-4-208 Atelier de formation sur la préparation, l'examen préalable et l'évaluation des projets d'investissement industriel à l'intention des économies en transition (1998) (BO/HB)
- 3-4-209 Coopération régionale en vue de l'adoption de la norme ISO 14000 (1999) (BO/HB)
- 3-4-210 Atelier sur les incidences des accords régionaux et mondiaux sur le développement technologique et le transfert de technologie (1999) (BO/HB)
- 3-4-211 Atelier sur le renforcement des capacités nationales en matière de transfert et de gestion de la technologie, de services de consultant et de contrôle normatif et métrologique, et de contrôle de la qualité (1999) (BO/HB)
- 3-4-212 Réunion sur la coopération dans le domaine de l'utilisation des technologies en vue du développement de certaines industries (agro-industries et industries apparentées en particulier) (1999) (BO/HB)

- 3-4-213 Atelier régional/sous-régional sur le renforcement du rôle dépaupérisateur des PME dans le contexte d'une économie libéralisée (1999) (BO/HB)
- 3-4-214 Atelier de formation sur la préparation, l'évaluation et l'examen préalable des projets industriels dans les PMA et les pays sans littoral (1999) (BO/HB)
- 3-4-215 Réunion du Forum régional pour la concertation des politiques en matière de développement et de restructuration industriels (1999) (BO/HB)

Sous-programme 4. Environnement et développement durable

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend des activités analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 2 (Environnement et développement durable). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.4 (Environnement et développement durable) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Le sous-programme a pour principaux objectifs de renforcer les capacités nationales de développement écologiquement rationnel et durable, l'accent étant mis sur l'intégration des politiques d'environnement-développement, du développement durable et de la gestion des ressources naturelles.

L'exécution, l'examen et le suivi du Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable et des recommandations consignées dans Action 21, ainsi que des décisions de la session extraordinaire 1997 de l'Assemblée générale des Nations Unies (consacrée à la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), constitueront l'essentiel des activités relevant du programme de travail dans sa composante environnementale. L'examen de la mise en oeuvre des conventions internationales pertinentes au niveau régional, le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et le recensement des questions environnementales émergentes formeront les grands domaines d'activité. On insistera sur les aspects environnementaux actuels et émergents, sur les options énergétiques (notamment approvisionnement énergétique des zones rurales), sur la planification et la gestion des réseaux énergétiques, et sur le rendement énergétique et la conservation de l'énergie. Parmi les activités sont prévus des études analytiques et des études de problématique, des services consultatifs et des formations de groupe. Dans le secteur des ressources minérales, les activités seront centrées sur l'amélioration de la formulation des politiques et stratégies de mise en valeur durable des ressources en terres et des ressources minérales (promotion des investissements, application des techniques géologiques à l'utilisation des sols et à l'urbanisme en particulier), sur des politiques marines intégrées, et sur l'évaluation et la mise en valeur des ressources de la mer autres que biologiques. Quant aux ressources en eau, les activités seront axées sur leur mise en valeur et gestion intégrées, sur leur protection, sur l'aspect qualitatif et sur la prévention des catastrophes naturelles provoquées par l'eau — cela en conformité avec le programme d'action pour le développement durable figurant dans Action 21. Le but des activités relatives aux applications des techniques spatiales sera de définir une approche régionale efficace orientée vers l'action en vue de mettre en oeuvre la Déclaration de Beijing sur les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique, la Stratégie de coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales au développement durable, le Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique. L'accent sera mis sur les applications technologiques qui permettraient de résoudre, à l'horizon du XXI^e siècle, les problèmes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, de surveillance des catastrophes naturelles et de planification du développement durable.

La deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique se tiendra en 1999, et les préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement prévue en l'an 2000 et du rapport *State of the Environment in Asia and the Pacific* à paraître en 2000 se dérouleront au cours de l'exercice biennal.

De la documentation et des services fonctionnels seront fournis à la Commission, au Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles ainsi qu'à la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Des publications, des services consultatifs et des activités de formation serviront à renforcer les capacités.

Les travaux seront exécutés par la Division de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sous la direction du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

4-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

4-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

4-1-103 Plénière (1998) (6 séances)

4-1-104 Plénière (1999) (6 séances)

c) Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique :

4-1-105 Plénière (1999) (12 séances)

d) Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable :

4-1-106 Plénière (1998) (4 séances)

4-1-107 Plénière (1999) (4 séances)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

4-1-201 Rapport sur la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence ministérielle de 1995 sur l'environnement et le développement et des décisions de la session extraordinaire 1997 de l'Assemblée générale (1998)

4-1-202 Rapport sur les préparatifs de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (1999)

4-1-203 Rapport du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles (1998, 1999)

4-1-204 Rapport sur les questions d'environnement et de mise en valeur durable des ressources naturelles (1998, 1999)

b) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

4-1-205 Rapport sur les préparatifs de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (1998)

4-1-206 Rapport sur les préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (1999)

4-1-207 Rapports sur les questions d'environnement et de mise en valeur durable des ressources naturelles (3 en 1998, 3 en 1999)

- c) Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique :
- 4-1-208 Rapports sur les questions émergentes, le cadre directif et un nouveau plan d'action régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (4 en 1999)
3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :*
- 4-1-301 Groupe spécial d'experts pour la commercialisation des technologies de l'énergie renouvelable et les transferts de technologie correspondants (1999)
- 4-1-302 Groupe spécial d'experts pour les politiques et stratégies de mise en valeur durable des ressources en terres et des ressources minérales (1999)
- 4-1-303 Groupe spécial d'experts pour l'intégration de la gestion des ressources en eau aux plans de développement économique et social (1998)
- 4-1-304 Groupe spécial d'experts de haut niveau préparatoire à la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (1999)
- II. Autres activités de fond (BO/HB)**
1. *Publications périodiques prescrites :*
- 4-2-101 *ESCAP/UNEP Asia-Pacific Environment Newsletter* (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- 4-2-102 *ESCAP Energy News* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 4-2-103 *Energy Resources Development Series* (1999) (BO)
- 4-2-104 *Electric Power in Asia and the Pacific, 1995-1996* (1998) (BO)
- 4-2-105 *Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region* (1998, 1999) (BO)
- 4-2-106 *Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region* (1999) (BO)
- 4-2-107 *Mineral Resource Assessment, Development and Management Series* (1998, 1999) (BO)
- 4-2-108 *Atlas of Urban Geology Series* (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-2-109 *Water Resources Journal* (4 en 1998, 4 en 1999) (BO)
- 4-2-110 *Confluence* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 4-2-111 *Water Resources Series* (1998, 1999) (BO)
- 4-2-112 *Space Technology Applications Newsletter* (4 en 1998, 4 en 1999) (BO)
- 4-2-113 *Asian-Pacific Remote Sensing and GIS Journal* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 4-2-1141 *Energy Resources Development Series* (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 4-2-1151 Série *Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region* (1996, 1997) [2 produits reportés de 1996-1997]
- 4-2-1161 Série *Mineral Concentration and Hydrocarbon Accumulations in Asia and the Pacific* (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 4-2-1171 Série *Urban and Environmental Geology* (1996, 1997) [2 produits reportés de 1996-1997]
2. *Publications périodiques facultatives :*
- 4-2-2011 *Environmental News Briefing* (bimens.) [2 produits reportés de 1996-1997]

3. *Publications non périodiques prescrites :*

- 4-2-301 Mise en oeuvre du Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable et des décisions de la session extraordinaire 1997 de l'Assemblée générale (1998) (BO/HB)
- 4-2-302 Commerce et environnement (1998) (BO/HB)
- 4-2-303 Bilan régional de la mise en oeuvre des conventions environnementales internationales pertinentes (1999) (BO/HB)
- 4-2-304 Étude sur la pollution environnementale et les normes nationales et internationales (1999) (BO/HB)
- 4-2-305 Répertoire législatif de la conservation de l'énergie dans la région de l'Asie et du Pacifique (1998) (BO/HB)
- 4-2-306 Directives sur la promotion du rendement énergétique à l'intention des économies en transition (1999) (BO/HB)
- 4-2-307 Mise en valeur et gestion des ressources autres que biologiques des zones côtières de la région Asie-Pacifique (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-2-308 Évaluation des ressources en eau et de la demande d'eau émanant des secteurs utilisateurs (1999) (BO)
- 4-2-309 Répertoire des techniques spatiales et de leurs applications au développement durable en Asie et dans le Pacifique (deuxième édition) (1999) (BO/HB)
- 4-2-310 Gestion de l'environnement et des ressources naturelles par recours aux systèmes de télédétection et d'information géographique (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-2-311 Applications des techniques spatiales au développement durable (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-2-312 Applications des techniques satellitaires avancées d'observation de la Terre à la surveillance de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles (1999) (BO/HB)
- 4-2-313 Évaluation, mise en valeur et gestion des ressources minérales (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]

4. *Publications non périodiques facultatives :*

- 4-2-401 Étude sur l'harmonisation des diverses actions de promotion de la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales au développement durable (1998) (BO/HB)
- 4-2-402 Infrastructure d'information spatiale et applications de la technique du réseau informationnel (télé-enseignement compris) (1998) (BO/HB)
- 4-2-4031 Application régionale de la Convention sur la désertification (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 4-2-4041 Répertoire des techniques spatiales et de leurs applications en Asie et dans le Pacifique (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :*

- 4-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : ressources énergétiques (1998, 1999) (BO)

6. *Expositions :*

- 4-2-601 Exposition à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (1998, 1999) (BO)
- 4-2-602 Exposition à l'occasion de la Journée marquant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1998, 1999) (BO)
- 4-2-603 Exposition Espace 2000 (1999) (BO/HB)

7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, trousse d'information :*

- 4-2-701 Brochure à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-2-702 Brochure à l'occasion de la Journée marquant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1998, 1999) (BO/HB)

8. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*

- 4-2-801 Fonctionnement et actualisation du Service régional d'information CESAP sur les applications des techniques spatiales (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-2-8021 Base de données et modélisation pour la comptabilité, la planification et l'évaluation des ressources environnementales en Asie-Pacifique dans le cadre des systèmes de gestion de base de données ESIS et EBIS [1 produit reporté de 1996-1997]

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

- 4-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment l'ASEAN, la BASD, l'OCE et la SAARC —, les ONG et le secteur privé aux fins de la mise en oeuvre du Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable, d'Action 21 et des décisions de la session extraordinaire 1997 de l'Assemblée générale (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 4-3-002 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment l'ASEAN, la BASD, le CCPM, le CDAP, la COI/Pacifique-Occidentale, la Commission du Mékong, la IOMAC, l'OCE, la SAARC et la SOPAC —, les organisations non gouvernementales — y compris le CITYNET — et le secteur privé dans le domaine de la mise en valeur durable des ressources naturelles et de l'énergie (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- 4-3-003 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment la BASD, le CEOS et la Commission du Mékong —, les ONG et le secteur privé concernant les questions d'application des techniques spatiales (1998, 1999) (BO)
- 4-3-004 Collaboration avec les programmes environnementaux sous-régionaux et les centres de recherche et de formation nationaux concernant les conventions internationales relatives à la lutte contre la désertification, au changement climatique et à la diversité biologique (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 4-3-005 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment la Commission du développement durable et le Sous-Comité interinstitutions pour l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique — aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21 et des décisions de la session extraordinaire 1997 de l'Assemblée générale, et en relation avec le suivi des conventions internationales environnementales (1998, 1999) (BO)
- 4-3-006 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Comité des ressources naturelles, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, le Sous-Comité CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques et le Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles — concernant les questions de mise en valeur durable des ressources naturelles et de l'énergie (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

- 4-3-007 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Bureau des affaires spatiales, le PNUD et la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales — pour les questions d'application des techniques spatiales (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-3-008 Appui technique et fonctionnel au Comité des typhons (1998, 1999) (BO)
- 4-3-009 Appui technique et fonctionnel au Groupe d'experts en cyclones tropicaux (1998, 1999) (BO)
- 4-3-010 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'environnement et le développement durable (1998, 1999) (BO)
- 4-3-011 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'eau (1998, 1999) (BO)
- 4-3-012 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 4-4-101 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 4-4-102 Services consultatifs portant sur le renforcement des capacités de gestion environnementale (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-103 Services consultatifs portant sur les options énergétiques, sur la planification en matière d'énergie-environnement, sur les systèmes énergétiques et sur le rendement énergétique (4 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-104 Services consultatifs portant sur l'évaluation des ressources minérales, et l'économie et la législation des ressources minérales (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-105 Services consultatifs portant sur l'application des techniques écogéologiques à la planification et à la gestion des ressources en terres (1 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-106 Services consultatifs portant sur la mise en valeur et la gestion des ressources en eau et la prévention des catastrophes naturelles provoquées par l'eau (2 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-107 Services consultatifs portant sur le développement des techniques spatiales et leurs applications à l'environnement et au développement durable (1998) (BO/HB)
- 4-4-108 Services consultatifs portant sur le renforcement des capacités nationales d'application intégrée de la technologie informationnelle spatiale à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (1998, 1999) (BO/HB)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

- 4-4-201 Réunions de bilan et d'évaluation du Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable et préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie (2 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-202 Atelier sur la coopération régionale en vue de la mise en oeuvre des conventions environnementales pertinentes et de la sensibilisation à ces conventions — notamment en rapport avec la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (1998) (BO/HB)
- 4-4-203 Réunions et ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux sur le renforcement des capacités de gestion environnementale (5 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)

- 4-4-204 Ateliers sur la planification énergie-environnement, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les réseaux énergétiques et la promotion du rendement énergétique (4 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-205 Arrangements CTPD en matière de technologie des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de promotion du rendement énergétique (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-4-206 Atelier sur l'évaluation et les aspects économiques et législatifs des ressources minérales (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-4-207 Atelier sur la gestion environnementale de la mise en valeur des ressources minérales (1999) (BO/HB)
- 4-4-208 Atelier sur l'écogéologie et l'application des techniques géologiques à la planification de l'utilisation des sols (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-4-209 Atelier sur la mise en valeur et la gestion des ressources autres que biologiques dans la zone côtière de la région Asie-Pacifique (1999) (BO/HB)
- 4-4-210 Ateliers sur la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, sur la protection de ces ressources et la préservation de leur qualité, sur l'eau et le développement durable et la prévention des pertes dues aux inondations (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-211 Arrangements CTPD sur la gestion de la mise en valeur des ressources en eau (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-212 Atelier de formation sur les applications de la télédétection et des systèmes d'information géographique à la gestion des ressources en terres et des ressources marines, y compris pour la surveillance des écosystèmes tropicaux (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-4-213 Réunions des groupes de travail régionaux dans divers secteurs de l'application des techniques spatiales (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-214 Séminaire/colloque sur les applications des techniques spatiales en rapport avec la mise en oeuvre de la Déclaration de Beijing sur les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique, de la Stratégie régionale et du Plan d'action, et du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable (1998, 1999) (BO/HB)
- 4-4-215 Réunions et ateliers sur la coopération environnementale en Asie du Nord-Est (2 en 1998, 1 en 1999)

3. *Bourses :*

- 4-4-301 Bourses de longue durée dans le domaine des applications des techniques spatiales (12 mois) (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- 4-4-302 Bourses de moyenne durée dans le domaine de l'informatique spatiale et de ses applications, notamment de la télédétection, des systèmes d'information géographique et du système de positionnement mondial (3 mois) (25 en 1999) (BO/HB)

4. *Projets sur le terrain (nationaux, régionaux, interrégionaux) :*

- 4-4-401 Projets pilotes (recherches/études) sur les applications des données satellitaires avancées d'observation de la Terre à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (20 en 1998-1999) (BO/HB)

Sous-programme 5. Dépaupérisation : développement social

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend des activités relatives au développement social analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 3 (Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.5 (Dépaupérisation : développement social) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme sera axé sur l'évolution et les problèmes au niveau régional dans le domaine des politiques sociales et de la mise en valeur des ressources humaines et sur les manières d'y faire face, s'agissant en particulier de planifier et d'exécuter des programmes de protection sociale et de formation destinés aux pauvres et aux autres groupes sociaux marginalisés (jeunes, femmes, handicapés et personnes âgées notamment). Les activités privilégieront le renforcement des capacités du secteur public et du secteur non gouvernemental à formuler et mettre en oeuvre des politiques et programmes visant à renforcer les moyens de production et d'entraide de ces catégories sociales et améliorer ainsi leurs conditions d'existence. On s'attachera à cet égard à promouvoir les partenariats entre gouvernements, secteur privé, organisations non gouvernementales, communautés et autres organisations participantes. Priorité sera donnée aux activités tendant à mettre en oeuvre les décisions mondiales au niveau régional (Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà). D'autres activités répondront, au niveau régional, aux demandes contenues dans les instruments suivants : Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP; Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002).

Les travaux seront exécutés par la Division du développement social sous la direction du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

5-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

5-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :

5-1-103 Plénière (1998) (6 séances)

5-1-104 Plénière (1999) (6 séances)

c) Réunion Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes (bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà) :

5-1-105 Plénière et groupes de travail (1998) (16 séances : 8 en plénière, 8 en groupe de travail)

d) Réunion de hauts responsables sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP :

5-1-106 Plénière (1999) (8 séances)

2. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*

a) Commission :

5-1-201 Rapport de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique (1998)

5-1-202 Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 52/4, relative à la promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique (1998)

5-1-203 Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 51/2, relative au renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines en Asie et dans le Pacifique (1999)

5-1-204 Rapport sur les questions de développement social (1998, 1999)

5-1-205 Rapport sur l'état et les perspectives du développement social : thème de la cinquante-quatrième session de la Commission (1998) (BO)

b) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :

5-1-206 Rapport sur les questions de développement social (1998, 1999)

c) Réunion Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes (bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà) :

5-1-207 Rapport sur la mise en oeuvre régionale du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1998)

d) Réunion de hauts responsables sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP:

5-1-208 Rapports sur les questions relatives à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (3 en 1999)

3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :*

5-1-301 Groupe spécial d'experts sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1999)

II. Autres activités de fond (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites :*

5-2-101 *ESCAP Human Resources Development Newsletter* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)

5-2-102 *Social Development Newsletter* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)

3. *Publications non périodiques prescrites :*

5-2-301 Mise en réseau régionale des centres d'excellence MVRH (1999) (BO)

5-2-302 Indicateurs de participation de la jeunesse en Asie et dans le Pacifique (1999) (BO)

5-2-303 Programme de formation à la mise en valeur des ressources humaines à l'intention du personnel des services sociaux (1999) (BO/HB)

5-2-304 Manuel de formation à la mise en valeur des ressources humaines (mise en place de programmes de postalphabétisation pour les femmes) (1999) (BO/HB)

5-2-305 Programme de formation à la mise en valeur des ressources humaines (planification et gestion des programmes d'alphabétisation pour les femmes) (1999) (BO/HB)

- 5-2-306 Programme de formation à la mise en valeur des ressources humaines (participation des jeunes au développement) (1999)(BO/HB)
- 5-2-307 Directives à l'intention des instructeurs sur les organisations d'entraide des handicapés (1998) (BO/HB)
- 5-2-308 Rapport illustré sur la convivialisation du milieu de vie des handicapés (1998) (BO/HB)
- 5-2-309 Directives sur la mise en oeuvre d'un plan d'action régional concernant les personnes âgées (1999) (BO/HB)
- 5-2-310 Bilan de la situation des enfants et des jeunes victimes d'abus et d'exploitation sexuels et de leur accès aux services sociaux, sanitaires et autres services de mise en valeur des ressources humaines (1999) (BO/HB)
- 5-2-311 L'Asie et le Pacifique au XXI^e siècle : état et perspectives du développement social (1998) (BO)
- 5-2-312 Rôle de la famille en matière de protection sociale (1998) (BO/HB)
- 5-2-3131 Répertoire des centres d'excellence pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 4. *Publications non périodiques facultatives :*
- 5-2-401 Aspects sociaux des migrations internationales de main-d'oeuvre dans la région de la CESAP (1998) (BO/HB)
- 5-2-402 Prévention communautaire de la délinquance juvénile (1998) (BO/HB)
- 5-2-403 Études de cas relatifs aux politiques et programmes nationaux pour les personnes âgées (1999) (BO/HB)
- 5-2-405 Collaboration du secteur privé à la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1999) (BO/HB)
- 5-2-406 Méthodes de ciblage des programmes de dépaupérisation (1999) (BO/HB)
- 5-2-407 Cadre conceptuel d'une banque de données régionale sur le développement social (1999) (BO/HB)
- 5-2-408 Mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1998) (BO/HB)
- 5-2-4091 Approches en matière de réduction de la demande de drogues par l'action communautaire dans la région de la CESAP (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 5-2-4101 Approches relatives à la prévention en matière de VIH/sida par l'action communautaire dans la région de la CESAP (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 5-2-4111 Manuel de formation à l'action communautaire face aux grands problèmes sociaux — pauvreté, toxicomanie, VIH/sida (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 5. *Produits électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :*
- 5-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : Décennie pour les handicapés (1998, 1999) (BO)
- 5-2-502 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : politique sociale (1998, 1999) (BO)
- 5-2-503 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO)

- 5-2-505 Bandes vidéo consacrées aux lauréats du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-2-506 Bande vidéo consacrée aux environnements libres d'obstacles pour les handicapés (1998) (BO/HB)
- 5-2-507 Bande vidéo sur la Décennie Asie-Pacifique des handicapés (1993-2002) (1999) (BO/HB)
6. *Expositions :*
- 5-2-601 Expositions consacrées aux lauréats du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-2-602 Exposition consacrée à la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1999) (BO/HB)
7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, trousse d'information :*
- 5-2-701 Brochures sur le Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-2-702 Trousse d'information et plaquettes sur les lauréats du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 5-2-703 Fiches de synthèse sur la situation de divers pays d'Asie et du Pacifique en matière de mise en valeur des ressources humaines (25 en 1998) (BO)
- 5-2-704 Supports d'information en rapport avec la Réunion de hauts responsables sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1999) (BO/HB)
- 5-2-705 Supports d'information marquant l'Année internationale des personnes âgées (1999) (BO/HB)
- 5-2-706 Trousse d'information destinée aux ONG concernant la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (1998) (BO/HB)
8. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*
- 5-2-801 Base de données CESAP sur les centres d'excellence MVRH (1998, 1999) (BO)
- 5-2-802 Base de données CESAP sur l'Année internationale des personnes âgées (1999) (BO)
- 5-2-8031 *Asia-Pacific Fact Sheet on Drug Demand Reduction and HIV/AIDS Prevention* (4 numéros) [1 produit reporté de 1996-1997]
9. *Manifestations spéciales :*
- 5-2-901 Cérémonie de remise du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO/HB)

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

- 5-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment l'ASEAN, la BASD, la CPS, l'OCE et la SAARC — et les ONG pour le suivi de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 5-3-002 Collaboration avec les organisations internationales — notamment l'ASEAN, la CPS, l'OCE et la SAARC — et les ONG pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (1998, 1999) (BO/HB)

- 5-3-003 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et les ONG — notamment le CYP, le Conseil asiatique de la jeunesse et Interjeunes — en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-3-004 Collaboration avec les centres nationaux d'excellence MVRH aux fins d'élaboration de supports de formation destinés au personnel des services sociaux (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-3-005 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et les ONG en rapport avec la Décennie pour les handicapés (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-3-006 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Département de la coordination des politiques et du développement durable, l'UNICEF, le PNUD, le PNUCID, l'OIT et l'OMS — pour le suivi de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-3-007 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment l'OIT, l'UNESCO et l'OMS — pour la mise en oeuvre du Plan d'action du Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-3-008 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Groupe de la jeunesse des Nations Unies (au Département de la coordination des politiques et du développement durable), l'UNICEF, le FNUAP, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS — pour la mise en oeuvre régionale du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-3-009 Collaboration avec l'UNESCO en vue de promouvoir la formation des femmes à l'alphabétisation (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-3-010 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Département de la coordination des politiques et du développement durable, l'UNICEF, l'OIT et l'OMS — en rapport avec la Décennie pour les handicapés (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-3-011 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Département de la coordination des politiques et du développement durable, l'OIT et l'OMS — en rapport avec l'Année internationale des personnes âgées (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-3-012 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour les problèmes concernant les handicapés (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 5-3-013 Organisation et service du Sous-Comité VIH/sida du CIRAP (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-3-014 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'Agenda régional pour le développement social et le suivi du Sommet mondial pour le développement social (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 5-4-101 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et le suivi régional du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-102 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-103 Services consultatifs portant sur l'amélioration des qualifications des jeunes et la promotion de leur participation au développement (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)

- 5-4-104 Services consultatifs portant sur la conception et la mise en place de cadres directifs nationaux pour la jeunesse (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 5-4-105 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-106 Services consultatifs portant sur les préparatifs et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées (1998, 1999) (BO/HB)
2. *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :*
- 5-4-201 Atelier régional sur le renforcement du rôle de la famille en matière de protection sociale (1998) (BO/HB)
- 5-4-202 Atelier régional sur le cadre conceptuel d'une banque de données sur le développement social (1999) (BO/HB)
- 5-4-203 Réunions sur les grandes questions et les grands programmes sociaux (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-4-204 Réunions du Jury du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-4-205 Réunions sur les questions critiques de mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (BO/HB)
- 5-4-206 Cours sous-régionaux CESAP sur la mise en valeur des ressources humaines, à l'intention du personnel des services sociaux des centres d'excellence de l'Asie du Sud et de l'Indochine (2 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-207 Atelier d'évaluation sous-régional visant à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines pour les femmes en Asie du Sud moyennant la mise en place d'un programme de postalphabétisation (1999) (BO/HB)
- 5-4-208 Ateliers d'évaluation sous-régionaux visant à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines pour les femmes moyennant la mise en place d'un programme d'alphabétisation dans le Pacifique et en Indochine (2 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-209 Cours CESAP sur la mise en valeur des ressources humaines, à l'intention du personnel des services sociaux s'occupant des jeunes victimes d'abus et d'exploitation sexuels dans la sous-région Bassin du Mékong (1999) (BO/HB)
- 5-4-210 Cours nationaux CESAP sur la mise en valeur des ressources humaines, à l'intention du personnel des services sociaux des centres d'excellence (4 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-211 Cours nationaux CESAP sur la mise en valeur des ressources humaines, à l'intention du personnel des organisations de jeunesse des pays en transition et des PMA (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-212 Ateliers de formation sur le renforcement des capacités d'entraide des groupes défavorisés (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-213 Séminaires régionaux sur les questions sociales émergentes en rapport avec les groupes défavorisés (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 5-4-214 Consultation régionale sur un projet de plan d'action régional concernant les personnes âgées dans la région de la CESAP (1998) (BO/HB)
3. *Bourses :*
- 5-4-301 Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (1998, 1999) (HB)

Sous-programme 6. Dépaupérisation : développement rural et urbain

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend des activités relatives au développement rural et urbain analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre des sous-programmes 2 (Environnement et développement durable) et 3 (Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.6 (Dépaupérisation : développement rural et urbain) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme sera axé sur l'évaluation des questions régionales et le renforcement des capacités des institutions locales dans le contexte du développement rural et urbain et sur la promotion des politiques et programmes visant à davantage d'égalité entre les sexes. Des bilans nationaux et régionaux de la pauvreté viseront à améliorer la situation des groupes cibles moyennant création d'emplois agricoles et para-agricoles et possibilité donnée aux pauvres d'accéder à la terre, au crédit et aux autres avoirs productifs. Les activités privilégieront le renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales à mettre au point des modalités innovatrices de dépaupérisation rurale et urbaine et à assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Le sous-programme aidera à utiliser convenablement les produits agrochimiques dans la double optique d'un développement agricole durable et de l'augmentation des approvisionnements alimentaires. On fournira une assistance en vue d'élaborer des politiques et programmes visant à transformer les femmes en agents et aussi en bénéficiaires dynamiques du développement. On exécutera des activités de suivi de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Plan d'action régional sur l'urbanisation et du Programme pour l'habitat.

Les travaux seront exécutés par la Division du développement rural et urbain sous la direction du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine.

Activités :

- I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)**
 - 1. Service fonctionnel des réunions :*
 - a) Commission :
 - 6-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)
 - 6-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)
 - b) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :
 - 6-1-103 Plénière (1998) (6 séances)
 - 6-1-104 Plénière (1999) (6 séances)
 - d) Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique :
 - 6-1-106 Plénière et groupes de travail (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en groupes de travail)
 - 2. Documentation à l'intention des organes délibérants :*
 - a) Commission :
 - 6-1-201 Rapports sur les questions de développement rural et urbain (2 en 1998, 2 en 1999)
 - 6-1-202 Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 52/3, relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1998, 1999)

- b) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :
- 6-1-203 Rapport sur les questions de développement rural et urbain (1998, 1999)
- 6-1-204 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action régional sur l'urbanisation et du Programme pour l'habitat (1999)
- d) Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique :
- 6-1-206 Rapports sur les questions liées à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique (3 en 1999)
3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :*
- 6-1-301 Groupe spécial d'experts pour le bilan de la mise en oeuvre de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1998) (BO)
- II. Autres activités de fond (BO/HB)**
1. *Publications périodiques prescrites :*
- 6-2-101 *Newsletter on Poverty Alleviation Initiatives* (4 en 1998, 4 en 1999) (BO)
- 6-2-102 *Agro-Chemicals News in Brief* (6 en 1998, 6 en 1999) (BO/HB)
- 6-2-103 *Fertilizer Trade Information Monthly Bulletin* (12 en 1998) (BO/HB)
- 6-2-104 *WINAP Newsletter* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 6-2-1051 *Agro-chemicals News in Brief* (6 en 1996, 6 en 1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
2. *Publications périodiques facultatives :*
- 6-2-201 Mise à jour du *Statistical Compendium on Women in Asia and the Pacific* (1999) (BO/HB)
- 6-2-202 Répertoire 1998-1999 des programmes de travail interinstitutions en matière de dépaupérisation rurale (1998) (BO)
4. *Publications non périodiques facultatives :*
- 6-2-401 Renforcement des capacités de dépaupérisation rurale dans un contexte d'ajustements économiques (1998) (BO/HB)
- 6-2-402 Renforcement des institutions de crédit dans l'optique de la dépaupérisation rurale (1998) (BO/HB)
- 6-2-403 Aperçus de pays sur le développement du secteur phytotrophique (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-2-404 Questions urbaines émergentes (1999) (BO)
- 6-2-406 Méthodes innovatrices de gouvernance urbaine (1998) (BO)
- 6-2-407 Série de monographies sur les questions émergentes en matière de participation des femmes au développement en Asie et dans le Pacifique (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 6-2-4081 Offre, commercialisation, distribution et utilisation des engrais (2 numéros en 1996, 2 numéros en 1997) [1 produit reporté de 1996-1997]

- 6-2-4091 Répertoire des sources d'information relative aux engrais (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 6-2-4101 Stratégies de développement agricole durable [1 produit reporté de 1994-1995]
- 6-2-4111 Création d'emplois ruraux par le mécanisme du marché aux fins de la dépaupérisation rurale (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 6-2-4121 Manuel sur la dépaupérisation rurale par reproduction des opérations réussies (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- 6-2-4131 Amélioration de la condition des femmes en état de pauvreté (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :*
- 6-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : établissements humains (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-2-502 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : participation des femmes au développement (1998, 1999) (BO)
- 6-2-503 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : développement rural (1998, 1999) (BO/HB)
7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, troussees d'information :*
- 6-2-702 Troussees d'information sur le Programme d'action de Beijing (4 en 1998) (BO/HB)
8. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*
- 6-2-801 Base de données bibliographiques FADINAP (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-2-803 Base de données numériques sur les secteurs de l'agriculture et des engrais (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-2-804 Tenue et actualisation des bases de données sur les projets relatifs aux établissements humains et les experts en établissements humains de la région (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)
- 6-2-805 Tenue et actualisation de la base de données des ONG traitant de questions intéressant les femmes dans la région de la CESAP (1998, 1999) (BO/HB)
- III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)**
- 6-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment le CIRDAP — et les ONG pour les questions d'agriculture et de développement rural (1998, 1999) (BO)
- 6-3-002 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et les ONG — notamment l'ACHR, le CITYNET, le RESETAP et l'UIV/section Asie-Pacifique — pour la mise en oeuvre du Plan d'action régional sur l'urbanisation et du Programme pour l'habitat (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-3-003 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment l'ASEAN, la CPS et la SAARC —, les banques de développement et les ONG pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1998, 1999) (BO//HB)
- 6-3-004 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le Sous-Comité CAC du développement rural — concernant les questions de développement rural (1998, 1999) (BO)

- 6-3-005 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment le CNUEH — concernant la mise en oeuvre du Plan d'action régional sur l'urbanisation et le Programme pour l'habitat (1998, 1999) (BO)
- 6-3-006 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies en rapport avec le plan à moyen terme à l'échelle du système pour l'amélioration de la condition de la femme (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 6-3-007 Appui technique et fonctionnel au CERECS (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-3-008 Collaboration en vue de l'organisation de la Conférence régionale phytotrophique IFA-FADINAP pour l'Asie et le Pacifique (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-3-009 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour l'urbanisation (1998, 1999) (BO)
- 6-3-010 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour la promotion de la femme (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 6-4-102 Missions consultatives en matière de gestion de l'information relative aux produits agrochimiques (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
- 6-4-103 Services consultatifs portant sur les politiques de commercialisation et de tarification des engrais (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-4-104 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Plan d'action régional sur l'urbanisation et du Programme pour l'habitat (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- 6-4-105 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique, et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (4 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

- 6-4-202 Ateliers nationaux et régionaux sur les politiques et programmes de dépaupérisation rurale ciblés sur certains groupes, notamment les programmes relatifs à la population féminine rurale et aux économies défavorisées (5 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)
- 6-4-203 Activités de groupe participatives et promotion de l'emploi dans le cadre de projets axés sur le marché (16 en 1998, 16 en 1999) (BO/HB)
- 6-4-204 Promotion des activités CEPD-CTPD de dépaupérisation rurale (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-4-205 Atelier sur la lutte intégrée contre les ravageurs dans le cadre de la dépaupérisation rurale (1998) (BO/HB)
- 6-4-207 Ateliers d'analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire, de crédit rural et d'institutions rurales (7 en 1999) (BO/HB)
- 6-4-208 Ateliers sur les concepts phytonutritifs écologiques (3 en 1998, 8 en 1999) (BO/HB)
- 6-4-209 Ateliers sur la formation à la commercialisation des engrais (1998) (BO/HB)
- 6-4-210 Séminaire sur la politique des engrais (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-4-211 Ateliers sur les enquêtes phytotrophiques (2 en 1999) (BO/HB)

- 6-4-213 Atelier sur la nouvelle problématique urbaine (1999) (BO/HB)
- 6-4-214 Atelier sur les méthodes de gouvernance urbaine innovatrices (1998) (BO/HB)
- 6-4-215 Séminaire sur la dépaupérisation pour les femmes (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-4-216 Séminaire sur les droits des femmes, la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-4-217 Séminaire sur le développement de la participation des femmes aux processus de décision et de gouvernance (1998) (BO/HB)
- 6-4-218 Atelier de formation sur le développement du réseau d'information pour les femmes par recours à la technologie informationnelle moderne (1998, 1999) (BO/HB)
- 6-4-219 Atelier sur la gestion de l'information agrochimique (1998) (BO/HB)
- 6-4-2201 Création d'emplois para-agricoles et autres qu'agricoles et incidences sur la dépaupérisation rurale [reporté de 1996-1997] (1999) (BO/HB)
- 6-4-2211 Gestion des sols dans l'optique d'un accès équitable à la terre [reporté de 1996-1997] (1998) (BO/HB)

Sous-programme 7. Dépaupérisation : population et développement

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend des activités relatives à la population analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 3 (Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.7 (Dépaupérisation : population et développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Les activités relevant du sous-programme seront centrées sur la coopération technique et la recherche dans les domaines du vieillissement, de la migration féminine et de la santé génésique. Les activités porteront aussi sur des publications (notamment l'*Asia-Pacific Population Journal* et l'*ESCAP Population Data Sheet*), sur des services consultatifs et sur la formation dans le domaine de l'information en matière de population. Pour ces activités, priorité sera donnée à l'exécution régionale des décisions mondiales et régionales (Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et recommandations formulées dans la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable).

Les travaux seront exécutés par la Division de la population sous la direction du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

7-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

7-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :

7-1-103 Plénière (1998) (6 séances)

7-1-104 Plénière (1999) (6 séances)

2. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*
 - a) Commission :
 - 7-1-201 Rapport du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine (1998, 1999)
 - 7-1-202 Rapport sur les questions de population-développement (1998, 1999)
 - b) Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine :
 - 7-1-203 Rapport sur les questions de population-développement (1998, 1999)
 3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :*
 - 7-1-301 Groupe spécial d'experts pour des technologies appropriées permettant d'accéder à l'information en matière de population (1998)
 - 7-1-302 Groupe spécial d'experts pour les questions de mondialisation et de mouvement de la population (1999)
- II. Autres activités de fond (BO/HB)**
1. *Publications périodiques prescrites :*
 - 7-2-101 *Asia-Pacific Population Journal* (trimestr.) (BO)
 3. *Publications non périodiques prescrites :*
 - 7-2-3011 Population et environnement (1996) [1 produit reporté de 1996-1997]
 4. *Publications non périodiques facultatives :*
 - 7-2-401 Appui familial et services communautaires pour les personnes âgées (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)
 - 7-2-402 Renforcement du contrôle et de l'évaluation de l'exécution des programmes relatifs à la santé génésique et à la planification familiale (1999) (BO/HB)
 - 7-2-403 Migration féminine, emploi, constitution de la famille et pauvreté (1998) (BO/HB)
 - 7-2-404 Mondialisation et mouvement de la population (2 en 1999) (BO/HB)
 - 7-2-405 Méthodes pour renforcer la coopération pouvoirs publics-ONG aux fins de la dépaupérisation (1999) (BO/HB)
 - 7-2-406 Rapport de la réunion de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable (1998) (BO/HB)
 - 7-2-407 Perspective démographique de la participation des femmes au développement en Asie du Sud-Est (1999) (BO/HB)
 - 7-2-408 Perspective démographique de la participation des femmes au développement en Asie du Sud (1999) (BO/HB)
 5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :*
 - 7-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : population (1998, 1999) (BO)

7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, trousse d'information :*
 - 7-2-701 *Population data sheet* (1998, 1999) (BO)
 8. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*
 - 7-2-801 Produits et services de la banque de données POPIN dans le cadre du système EBIS/Popfile et du système de gestion de bases de données ESIS (12 en 1998) (BO/HB)
 - 7-2-802 Produits et services de télécommunication POPIN (4 en 1998, 4 en 1999) (BO/HB)
- III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO)**
- 7-3-001 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies pour les questions de population-développement (1998, 1999) (BO)
 - 7-3-002 Collaboration avec les ONG pour les questions de population-développement (1998, 1999) (BO)
 - 7-3-003 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour les questions de population-développement (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
 - 7-3-004 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour la dépaupérisation (1998, 1999) (BO)
- IV. Coopération technique (BO/HB)**
1. *Services consultatifs à la demande des gouvernements :*
 - 7-4-101 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
 - 7-4-102 Services consultatifs portant sur la santé génésique et la planification familiale (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
 - 7-4-103 Services consultatifs portant sur le développement de l'information en matière de population (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
 - 7-4-104 Services consultatifs sur l'analyse démographique (1 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)
 2. *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques)*
 - 7-4-201 Conférence régionale sur la famille et les personnes âgées (1998) (BO/HB)
 - 7-4-202 Séminaire régional sur les systèmes de suivi et d'évaluation en matière de santé génésique et de planification familiale (1998) (BO/HB)
 - 7-4-203 Séminaire directif sur la migration féminine, l'emploi, la constitution de la famille et la pauvreté (1998) (BO/HB)
 - 7-4-204 Atelier POPIN sur la gestion de l'information technologique (1998) (BO/HB)
 - 7-4-205 Atelier sur la technologie informationnelle en rapport avec la population (1998, 1999) (BO/HB)
 - 7-4-206 Atelier consultatif POPIN (1998) (BO/HB)
 - 7-4-207 Atelier sur le reconditionnement de l'information en matière de population (1999) (BO/HB)
 - 7-4-208 Séminaire régional sur les méthodes pour renforcer la coopération pouvoirs publics-ONG aux fins de la dépaupérisation (1998) (BO/HB)

- 7-4-209 Séminaire directif sur les incidences de la mondialisation sur le mouvement de la population et la pauvreté en zone rurale (1999) (BO//HB)
- 7-4-210 Atelier de formation sur l'amélioration des capacités nationales de suivi des programmes relatifs à la santé génésique (1998) (BO/HB)
- 7-4-211 Séminaire directif sur les aspects sexospécifiques des questions de population-développement en Asie du Sud (1999) (BO/HB)

Sous-programme 8. Transports et communications

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend les activités analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 4 (Transports et communications). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.8 (Transports et communications) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme sera axé sur des activités relevant du programme d'action régional joint au Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, programme prioritarisé et approuvé par la Conférence ministérielle sur les infrastructures (New Delhi, octobre 1996). Les activités visent à améliorer la planification s'agissant de mettre sur pied des moyens et services infrastructurels à tous les niveaux, ainsi que l'efficacité administrative, gestionnelle et opérationnelle dans les pays de la région. On tâchera d'associer davantage le secteur privé au développement infrastructurel national (financement, gestion, exploitation et partage des risques), l'objectif étant d'accélérer la mise en place des infrastructures qu'exige la poursuite de la croissance économique et sociale. Le développement des liaisons de transport interrégionales et intrarégionales aux fins du renforcement du commerce international et du tourisme se fera par mise en oeuvre du projet DITTA. Pour faciliter l'intégration des transports terre-mer, des activités seront menées en étroite coopération avec les autres organisations internationales, activités qui porteront sur les opérations de transit et le transport multimodal. En vue d'améliorer la sécurité et de promouvoir le respect des normes de sécurité dans le contexte des opérations de transport et de communication comme de réduire l'impact environnemental nuisible des installations et services infrastructurels à un niveau acceptable, les pays membres recevront une assistance qui devrait leur permettre d'assurer la sécurité des transports de passagers et de marchandises (marchandises dangereuses notamment) tout en maintenant la propreté de l'environnement et d'effectuer des évaluations d'impact environnemental dans le cadre du développement et de l'exploitation des infrastructures. Les pays en développement bénéficieront d'autre part d'une assistance en vue d'une répartition spatiale plus équitable des activités économiques et d'une plus grande facilité d'accès aux équipements collectifs, cela aux fins de dépaupérisation dans la région. Les activités viseront aussi à améliorer les politiques de planification du développement touristique, à renforcer les capacités nationales de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur touristique (commercialisation du tourisme notamment), à minimiser l'impact environnemental du tourisme, à promouvoir les investissements touristiques et à faciliter les voyages.

Les travaux seront exécutés par la Division des transports, des communications et du tourisme sous la direction du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

- 8-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)
- 8-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel :

8-1-103 Plénière (1998) (6 séances)

8-1-104 Plénière (1999) (6 séances)

2. *Documentation à l'intention des organes délibérants* :

a) Commission :

8-1-201 Rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel (1998, 1999)

8-1-202 Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 52/9, relative aux ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe, et du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1998)

8-1-203 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1999)

b) Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel :

8-1-205 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1998, 1999)

8-1-206 Rapports sur les questions de transport, de communications, de tourisme et de développement infrastructurel (4 en 1998, 4 en 1999)

II. Autres activités de fond (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites* :

8-2-101 *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* (1998, 1999) (BO)

8-2-102 *ESCAP Tourism Review* (1998, 1999) (BO/HB)

8-2-103 *ESCAP Tourism Newsletter* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)

2. *Publications périodiques facultatives* :

8-2-201 *Infrastructure Newsletter for Asia and the Pacific* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)

3. *Publications non périodiques prescrites* :

8-2-301 Réseau routier en Asie du Nord-Est (1999) (BO/HB)

8-2-302 Carte sous-régionale de la Route d'Asie (1999) (BO/HB)

8-2-303 Développement du Chemin de fer transasiatique (1999) (BO/HB)

8-2-304 Développement du transport ferroviaire Asie-Europe de conteneurs sur trains-blocs (1999) (BO/HB)

8-2-305 Examen des accords régionaux et sous-régionaux relatifs aux itinéraires de transport terrestre (1998) (BO/HB)

8-2-306 Plan d'action pour la sécurité routière (1998) (BO/HB)

8-2-307 Énergie écologique à l'usage des transports (1998) (BO/HB)

- 8-2-308 Méthodes de minimalisation des coûts environnementaux des dégâts provoqués par les opérations de transport routier (1999) (BO/HB)
- 8-2-309 Directives sur une approche systématique et intégrée de la formulation des politiques en matière d'infrastructure, de trafic et de transport dans l'optique d'un environnement durable, de la mobilité et de l'accès aux services (1998) (BO/HB)
- 8-2-310 Approche intégrée de la planification des transports urbains (1998) (BO/HB)
- 8-2-311 Transport maritime interinsulaire : questions et stratégies (1998) (BO/HB)
- 8-2-312 Cadre pour la formulation des politiques de transport maritime (1998) (BO/HB)
- 8-2-313 Questions de politique générale dans le contexte d'un développement touristique plus durable (1999) (BO/HB)
- 8-2-314 Promotion du tourisme le long de la Route d'Asie (1998) (BO/HB)
- 8-2-315 Directives sur la planification touristique intégrée (1998) (BO/HB)
- 8-2-316 Évaluation des interventions infrastructurelles visant à la dépaupérisation rurale (1998) (BO/HB)

4. *Publications non périodiques facultatives :*

- 8-2-401 Tarification des infrastructures (1998) (BO/HB)
- 8-2-402 Rôle des voies d'eau intérieures dans le cadre d'un réseau de transport intégré (1999) (BO/HB)
- 8-2-403 Manuel de formation des instructeurs à la planification participative des infrastructures rurales (1998) (BO/HB)
- 8-2-404 Commercialisation des produits ferroviaires dans la région Asie-Pacifique (1998) (BO/HB)

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :*

- 8-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-2-502 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : Alliance asiatique pour le développement infrastructurel (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-2-503 Élaboration de présentations de page cybertaine (Internet) normalisées (information et données relatives au transport maritime) (1998, 1999) (BO/HB)

8. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*

- 8-2-801 Base de données CESAP sur les infrastructures dans la région de l'Asie et du Pacifique (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-2-802 Perfectionnement et actualisation des logiciels de planification des installations et services infrastructurels (1998, 1999) (BO/HB)

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

- 8-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales — notamment l'APEC, l'ASEAN, la BASD, la Commission du Mékong, l'OCE, l'OSSHd, la SAARC, le Secrétariat du Forum du Pacifique Sud, la TAP et l'UE — en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (6 en 1998, 5 en 1999) (BO)

- 8-3-002 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment les autres commissions régionales, la CNUCED, l'OIT, l'OACI, l'UIT, l'OMI et l'UPU — en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-3-003 Collaboration avec les organisations non gouvernementales — notamment l'AICCF, le Conseil mondial du développement, le GIF et l'UIC — en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-3-004 Collaboration avec le secteur privé — notamment l'Alliance asiatique pour le développement infrastructurel — en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 8-3-005 Collaboration avec l'OMT, le COT, la PATA, la Commission du Mékong et les autres organisations s'occupant de tourisme, en matière d'activités de développement touristique (1 en 1998, 2 en 1999) (BO)
- 8-3-006 Organisation et service du Sous-Comité CIRAP pour le développement infrastructurel (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 8-4-101 Services consultatifs portant sur les perspectives du transport maritime et du développement portuaire (1998) (BO/HB)
- 8-4-102 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre d'une approche systématique et intégrée de la formulation des politiques en matière d'infrastructure, de trafic et de transport dans l'optique d'un environnement durable, de la mobilité et de l'accès aux services (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-103 Services consultatifs portant sur la planification participative des infrastructures rurales (1998) (BO/HB)
- 8-4-104 Services consultatifs portant sur la promotion de la participation du secteur privé au développement infrastructurel (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-105 Services consultatifs portant sur le transport multimodal, les opérations de transit et la facilitation du trafic maritime (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-106 Services consultatifs portant sur le transport des marchandises dangereuses (1998) (BO/HB)
- 8-4-107 Services consultatifs portant sur la planification économique et financière des investissements destinés aux infrastructures et aux projets (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-108 Services consultatifs portant sur le renforcement des capacités nationales de développement touristique (1998, 1999) (BO/HB)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

- 8-4-201 Séminaires et ateliers sur le développement de l'infrastructure des transports et la facilitation des transports (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-202 Ateliers nationaux sur l'entretien du réseau routier (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-203 Ateliers de formation sur la mise en oeuvre d'une approche systématique et intégrée de la formulation des politiques en matière d'infrastructure, de trafic et de transport dans l'optique d'un environnement durable, de la mobilité et de l'accès aux services (1998, 1999) (BO/HB)

- 8-4-204 Séminaire régional sur la tarification des infrastructures (1999) (BO/HB)
- 8-4-205 Séminaire sur l'organisation en réseau des centres d'excellence dans le secteur infrastructurel (1998) (BO/HB)
- 8-4-206 Colloque sur la participation du secteur privé au développement infrastructurel (1998) (BO/HB)
- 8-4-207 Séminaire sous-régional sur la planification participative des infrastructures rurales (1998) (BO/HB)
- 8-4-208 Atelier de formation sur l'intégration des transports non motorisés au réseau de transport urbain (1998) (BO/HB)
- 8-4-209 Séminaire de formation au transport des marchandises dangereuses (1998) (BO/HB)
- 8-4-210 Atelier sur la planification économique et financière et l'évaluation des projets relatifs au transport par voie d'eau intérieure (1998) (BO/HB)
- 8-4-211 Séminaire sur la planification et le développement touristiques (1999) (BO/HB)
- 8-4-212 Réunions sur la promotion du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong (1998, 1999) (BO/HB)
- 8-4-213 Réunion régionale sur la promotion de la coopération des instituts et organisations de formation touristique (1999) (BO/HB)
- 8-4-214 Séminaire régional sur la facilitation des voyages (1998) (BO/HB)

Sous-programme 9. Statistiques

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend des activités analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 5 (Statistiques). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.9 (Statistiques) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme est axé sur l'organisation de formations de groupe et la fourniture de services consultatifs dans des domaines prioritaires, notamment les statistiques de la comptabilité nationale et autres statistiques économiques, les statistiques par sexe, les recensements de la population et les enquêtes sur la population, les statistiques et la comptabilité environnementale ainsi que la gestion des bureaux statistiques. Les activités se dérouleront en coordination avec les organismes statistiques compétents, mondiaux, régionaux et sous-régionaux.

L'aptitude croissante des membres à contribuer au renforcement des capacités statistiques sera prise en compte au moment d'organiser les activités ordinaires comme extrabudgétaires. La coordination régionale visera le développement, la révision, l'essai et la mise en application de certaines normes statistiques internationales et, le cas échéant, leur adaptation à la situation et aux besoins des pays de la région.

Des statistiques socioéconomiques comparables seront diffusées en recourant à diverses formules modernes de publication périodique ainsi qu'aux médias électroniques (en différé et en ligne). On recourra davantage à la technologie électronique pour acquérir les données, de manière à publier plus rapidement des statistiques exactes et à réduire la charge de travail des bureaux statistiques auxquels incombe l'établissement des rapports. Le Système d'information statistique de la CESAP sera amélioré de manière à correspondre aux normes professionnelles et à être complètement intégré au système d'information général de la CESAP. Les décideurs publics de haut rang recevront une formation pour leur permettre de bien gérer la technologie informationnelle, pour ce qui est de la formulation des politiques stratégiques notamment.

Les travaux seront exécutés par la Division de statistique sous la direction du Comité de statistique.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

9-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

9-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

b) Comité de statistique :

9-1-103 Plénière (1998) (6 séances)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

9-1-201 Rapport sur les questions de statistique (1998)

9-1-202 Rapport du Comité de statistique (1999)

b) Comité de statistique :

9-1-203 Rapport du Groupe d'experts des statistiques (1998)

9-1-204 Rapport sur diverses questions de développement statistique (1998)

9-1-205 Rapport sur les questions d'informatisation du secteur public (1998)

9-1-206 Rapport sur une présentation intégrée des programmes de travail statistiques dans la région (1998)

9-1-207 Rapport sur les activités du secrétariat depuis la dixième session du Comité (1998)

3. Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes :

9-1-301 Réunion du Groupe d'experts des statistiques (1999)

II. Autres activités de fond (BO/HB)

1. Publications périodiques prescrites :

9-2-101 *Statistical Newsletter* (4 en 1998, 4 en 1999) (BO)

9-2-102 *Government Computerization Newsletter* (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)

9-2-103 *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique* (1998, 1999) (BO)

9-2-104 *Foreign Trade Statistics of Asia and the Pacific* (1998, 1999) (BO)

9-2-105 *Statistical Indicators for Asia and the Pacific* (4 en 1998, 4 en 1999) (BO)

9-2-106 *Asia-Pacific in Figures* (1998, 1999) (BO)

2. Publications périodiques facultatives :

9-2-201 Bulletin sur les applications de la technologie informationnelle aux statistiques démographiques (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

3. *Publications non périodiques prescrites :*

9-2-3011 Guide opérationnel des statistiques environnementales [1 produit reporté de 1992-1993]

4. *Publications non périodiques facultatives :*

9-2-401 Directives méthodologiques relatives aux statistiques (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

9-2-402 Publications techniques sur les statistiques sexospécifiques (6 en 1998) (BO/HB)

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) :*

9-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) : statistiques (1998, 1999) (BO)

6. *Expositions :*

9-2-601 Exposition pour le Comité de statistique (1998) (BO)

7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, troussees d'information :*

9-2-701 Planche murale : statistiques générales et thématiques (1998, 1999) (BO)

8. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*

9-2-801 Données diffusées par médias électroniques (Internet, disques optiques compacts, disquettes, etc.) (1998, 1999) (BO)

9-2-802 Exploitation et tenue du Système d'information statistique de la CESAP (ESIS) (1998, 1999) (BO)

9-2-803 Traitement des demandes ponctuelles d'information statistique émanant d'utilisateurs extérieurs (1998, 1999) (BO)

III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)

9-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, notamment la CPS et l'EWC (1 en 1998, 2 en 1999) (BO)

9-3-002 Collaboration avec les organisations non gouvernementales — notamment l'IIS (1999) (BO)

9-3-003 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies — notamment la Commission de statistique et le Groupe de travail de l'ONU, les conférences régionales de statisticiens et la Commission FAO des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

9-3-004 Collaboration avec le Sous-Comité CAC des activités statistiques (1 en 1998, 1 en 1999) (BO)

9-3-005 Appui technique et fonctionnel aux équipes FNUAP d'appui de pays dans la région (3 en 1998, 3 en 1999) (BO/HB)

9-3-006 Appui technique et fonctionnel à l'ISAP (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. *Services consultatifs à la demande des gouvernements :*

9-4-101 Services consultatifs statistiques portant sur les questions de parité de traitement des sexes et autres aspects liés aux statistiques et indicateurs socioéconomiques (5 en 1998) (BO/HB)

9-4-102 Services consultatifs portant sur l'organisation et la gestion statistiques et sur l'application de la technologie informationnelle (secteur public compris) (1998, 1999) (BO/HB)

2. *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :*

9-4-201 Ateliers régionaux et sous-régionaux sur les statistiques démographiques et sociales, notamment en rapport avec le suivi des conférences sociales mondiales (2 en 1998) (BO/HB)

9-4-202 Ateliers régionaux et sous-régionaux sur les statistiques économiques, notamment en rapport avec la comptabilité nationale (2 en 1998, 2 en 1999) (BO/HB)

9-4-203 Ateliers régionaux et sous-régionaux sur les statistiques et la comptabilité environnementales (2 en 1998, 1 en 1999) (BO/HB)

9-4-204 Ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'organisation et la gestion statistiques et sur l'application de la technologie informationnelle (secteur public compris) (2 en 1999) (BO/HB)

Sous-programme 10. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

Aperçu et résumé des activités

Le présent sous-programme comprend des activités analogues à celles exécutées en 1996-1997 au titre du sous-programme 6 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement). Les textes portant autorisation des activités relevant du sous-programme sont tirés du sous-programme 15.10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Le sous-programme visera à mettre en évidence l'évolution et les problèmes émergents et à signaler aux décideurs les problèmes prioritaires, ainsi qu'à améliorer les capacités des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement à mieux s'intégrer à la dynamique du développement régional et à l'économie internationale. On veillera en particulier à appuyer les actions de réforme économique et à mobiliser et exploiter les ressources avec plus d'efficacité, ainsi qu'à développer la participation à des courants d'investissements intrarégionaux de plus en plus substantiels. On donnera priorité aux activités portant sur la mise en oeuvre régionale du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. On privilégiera la mise en valeur des ressources humaines, en particulier le développement des qualifications des responsables publics quant à la formulation des politiques macroéconomiques.

De la documentation et des services de fond seront fournis à la Commission du développement durable, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et à l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique. On produira des publications non périodiques. Dans ces divers domaines, une assistance technique tendra à traduire en action la forte volonté de coopération mutuelle des pays de la région (mise en commun des données d'expérience relatives aux pratiques et politiques concernant des questions d'intérêt commun).

Les travaux seront exécutés par la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques et par le CAOCEP, sous la direction de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique.

Activités :

I. Service des organismes intergouvernementaux et des organismes d'experts (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

10-1-101 Plénière et comités (1998) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)

- 10-1-102 Plénière et comités (1999) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité)
- 10-1-103 Réunion informelle sur les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement du Pacifique et les économies en transition (1998, 1999)
- b) Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral :
- 10-1-104 Plénière (4 séances) (1999)
- c) Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique :
- 10-1-105 Plénière (4 séances) (1998)
2. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*
- a) Commission du développement durable :
- 10-1-201 Rapport sur le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1998)
- b) Commission :
- 10-1-202 Rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral (1999)
- 10-1-203 Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique (1998)
- c) Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral :
- 10-1-204 Rapports sur les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral (2 en 1999)
- d) Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique :
- 10-1-205 Rapports sur les questions relatives aux pays insulaires en développement du Pacifique (3 en 1998)
- II. Autres activités de fond (BO/HO)**
3. *Publications non périodiques prescrites :*
- 10-2-301 Bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (1999) (BO/HB)
- 10-2-302 Renforcement de la coopération commerciale et investissementale entre les pays insulaires du Pacifique et les économies de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (1998) (BO/HB)
- 10-2-303 Options en matière de politique de change dans les pays les moins avancés (1999) (BO/HB)
4. *Publications non périodiques facultatives :*
- 10-2-4011 Amélioration de la gestion des ressources dans les pays les moins avancés (1997) [1 produit reporté de 1996-1997]
- III. Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/HB)**
- 10-3-001 Collaboration avec la CNUCED concernant le suivi du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (1998, 1999) (BO)

- 10-3-002 Collaboration avec le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le PROE concernant le suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1998, 1999) (BO)
- 10-3-003 Collaboration avec le Secrétariat du Forum et la Commission du Pacifique Sud concernant les questions qui touchent les pays insulaires en développement du Pacifique (1998, 1999) (BO)

IV. Coopération technique (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements :

- 10-4-101 Services consultatifs portant sur les politiques macroéconomiques et le renforcement des institutions correspondantes dans les pays les moins avancés (1998, 1999) (BO/HB)
- 10-4-102 Services consultatifs portant sur la promotion du développement durable dans les petits États insulaires en développement (2 en 1998, 2 en 1999) (BO)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :

- 10-4-201 Atelier sur le renforcement de la coopération commerciale et investissements entre les pays insulaires du Pacifique et les économies de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (1998) (BO/HB)
- 10-4-202 Atelier sur les options en matière de politique de change dans les pays les moins avancés (1998) (BO/HB)
- 10-4-203 Séminaire de bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (1999) (BO/HB)

Annexe II

ÉTAT DES INCIDENCES AU REGARD DU BUDGET-PROGRAMME DES MESURES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

1. Les résolutions adoptées par la Commission à sa cinquante-quatrième session n'entraîneront pas de coûts supplémentaires au regard du budget ordinaire de l'ONU.
2. Il conviendra de se procurer des ressources extrabudgétaires pour mettre en oeuvre les activités prévues dans les résolutions adoptées à la cinquante-quatrième session de la Commission.

Annexe III

RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

<i>Organe et membres du bureau</i>		<i>Session</i>	<i>Cote du rapport^a</i>
Comité pour l'environnement et le développement durable		Quatrième session Bangkok 8-10 octobre 1997	E/ESCAP/1092
<i>Président :</i>	Saksit Tridech (Thaïlande)		
<i>Vice-présidents :</i>	Jesus T. Salas (Guam)		
	Ajay Dua (Inde)		
	Souli Nanthavong (République démocratique populaire lao)		
<i>Rapporteur :</i>	C.J. van Kuijen (Pays-Bas)		
Cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique		Cinquième session Manille 5-11 novembre 1997	E/ESCAP/1096
<i>Président :</i>	Cielito F. Habito (Philippines)		
<i>Vice-présidents :</i>	Hranoush Hakobyan (Arménie)		
	Mozammel Hossain (Bangladesh)		
	Pehin Dato Haji Awang Hussain Mohd Yusof (Brunéi Darussalam)		
	Hao Jianxiu (Chine)		
	Catalino Cantero (États fédérés de Micronésie)		
	B.S. Ramoowalia (Inde)		

^a On pourra se procurer auprès du Bureau des commissions régionales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, des exemplaires des rapports qu'on n'aurait pas pu obtenir par les circuits de distribution habituels à New York ou à l'Office des Nations Unies à Genève.

<i>Organe et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport^a</i>
------------------------------------	----------------	------------------------------------

Cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique (*suite*)

<i>Vice-Présidents :</i>	Mahmud Asgari Azad (République islamique d'Iran)
	Yoshiaki Harada (Japon)
	Datin Paduka Zaleha Ismail (Malaisie)
	Maung Kyi (Myanmar)
	Hong-Yoon Lee (République de Corée)
	Soubanh Srithirath (République démocratique populaire lao)
	Abdoussattor Djabarov (Tadjikistan)
	Nguyen Thi Hang (Viet Nam)
<i>Rapporteur:</i>	G.K. Rup (Fidji)

Comité pour les transports et les communications

Troisième session
Bangkok
1er-4 décembre 1997

E/ESCAP/1100

<i>Président :</i>	Smith Tumsaroach (Thaïlande)
<i>Vice-présidents :</i>	Guo Xin (Chine)
	I.S. Besedin (Fédération de Russie)
	Rajendra Kumar Rai (Inde)
	Y.I. Lavrinenko (Kazakhstan)
<i>Rapporteur :</i>	Jenny Barnes (Australie)

<i>Subsidiary body and officers</i>	<i>Session</i>	<i>Document symbol of report^a</i>
Réunion des ministres de l'industrie et de la technologie	Bangkok 23-24 février 1998	E/ESCAP/1088
<i>Président :</i> Khalid Maqbool Siddiqui (Pakistan)		
<i>Vice-présidents :</i> Gholamreza Shafei (République islamique d'Iran)		
Alikbek Dj. Djekshenkulov (Kirghizistan)		
Padma Narayan Choudhary (Népal)		
C.V. Gooneratne (Sri Lanka)		
Somsak Tapsutin (Thaïlande)		
S.M. Nuryev (Turkménistan)		
Nguyen Xuan Chuan (Viet Nam)		
<i>Rapporteur :</i> Bakoa Kaltongga (Vanuatu)		
Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique	Cinquième session Bangkok 14-15 avril 1998	E/ESCAP/1104
<i>Président :</i> Isoa Gavidu (Fidji)		
<i>Vice-président :</i> James Hyles (Australie)		
<i>Rapporteur :</i> James Hyles (Australie)		

Annexe IV

PUBLICATIONS DESTINÉES À LA VENTE ET DOCUMENTS DE LA COMMISSION

A. Publications destinées à la vente

<i>Titre</i>	<i>Publications des Nations Unies (numéro de vente)</i>
<i>Asia-Pacific Development Journal</i>	
Vol. 3, n° 2, décembre 1996	E.97.II.F.13
Vol. 4, n° 1, juin 1997	E.98.II.F.12
Vol. 4, n° 2, décembre 1997	E.98.II.F.42
<i>Asia-Pacific in Figures, 1997</i>	E.98.II.F.33
<i>Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 1997</i>	E.97.II.F.8
<i>Enhancing Cooperation in Trade and Investment between Pacific Island Countries and Economies of East and South-East Asia, vol. I: Issues, vol. II: Product Studies</i>	E.97.II.F.15
<i>Foreign Trade Statistics of Asia and the Pacific, 1990-1994</i>	E/F.97.II.F.4
<i>Government-NGO Cooperation in Population Programmes: Report of the Regional Seminar on Government-NGO Cooperation for Strengthening Population Policies and Programmes, Bangkok, 3-6 February 1997 (Government-NGO Cooperation Series n° 1)</i>	E.97.II.F.30
<i>Guidelines on Water and Sustainable Development: Principles and Policy Options (Water Resources Series n° 77)</i>	E.97.II.F.21
<i>Implications of the Single European Market for Asian and Pacific Economies: Opportunities and Challenges (Studies in Trade and Investment 26)</i>	E.97.II.F.14
<i>Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific, n°s 23 et 24</i>	E.95.II.F.15
<i>Review of the Youth Situation, Policies and Programmes in Asia and the Pacific</i>	E.97.II.F.16
<i>Statistical Indicators for Asia and the Pacific</i>	
Vol. XXVII, n° 1, mars 1997	E.97.II.F.6
Vol. XXVII, n° 2, juin 1997	E.97.II.F.12
Vol. XXVII, n° 3, septembre 1997	E.97.II.F.26
Vol. XXVII, n° 4, décembre 1997	E.98.II.F.13
<i>Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique, 1996</i>	E/F.97.II.F.1
<i>Trade Effects of Eco-labelling: Proceedings of a Seminar held in Bangkok, 17-18 February 1997 (Studies in Trade and Investment 27)</i>	E.97.II.F.27
<i>Statistical Profiles</i>	
n° 8, <i>Women in Pakistan - A Country Profile</i>	E.97.II.F.19
n° 9, <i>Women in Samoa - A Country Profile</i>	E.97.II.F.20
n° 10, <i>Women in China - A Country Profile</i>	E.97.II.F.17
n° 11, <i>Women in Fiji - A Country Profile</i>	E.97.II.F.18
n° 12, <i>Women in India - A Country Profile</i>	E.97.II.F.24
n° 13, <i>Women in Sri Lanka - A Country Profile</i>	E.97.II.F.25

B. Documents présentés à la Commission

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/L.136/Rev.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/L.137 et Corr.1 et 2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/1081	Rapport sur la situation économique actuelle dans la région et les questions de politique générale	4 a)
E/ESCAP/1082	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle : perspectives de développement social : résumé	4 b)
E/ESCAP/1083	Suivi de la résolution 53/1 de la Commission, relative à la restructuration de son appareil de conférence	5 a)
E/ESCAP/1084	Le rôle de la CESAP en faveur du développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : projet de note de synthèse de la CESAP à l'intention du Conseil économique et social	5 b)
E/ESCAP/1085	Questions et faits émergents ayant rapport avec le sous-programme : la crise financière régionale et ses implications pour les orientations de politique générale	6 a)
E/ESCAP/1086	Questions et faits émergents ayant trait au sous-programme : commerce et investissement	6 a)
E/ESCAP/1087	Questions et faits nouveaux concernant le sous-programme : le financement du développement industriel	6 a)
E/ESCAP/1088	Rapport de la Réunion des Ministres de l'industrie et de la technologie (19-24 février 1998)	6 a)
E/ESCAP/1089	Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	6 a)
E/ESCAP/1090	Rapport sur le Réseau régional de la machine agricole	6 a)
E/ESCAP/1091	Coopération avec l'Organisation de coopération économique	6 a)
E/ESCAP/1092	Rapport du Comité pour l'environnement et le développement durable sur sa quatrième session	6 b)
E/ESCAP/1093	Mise en oeuvre des recommandations de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (1995) et des décisions prises à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (1997)	6 b)
E/ESCAP/1094	Questions et faits émergents liés à l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources naturelles : énergie et eau douce	6 b)
E/ESCAP/1095	Questions de politique générale en matière de dépaupérisation rurale	6 c)
E/ESCAP/1096	Rapport de la Cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique	6 c)
E/ESCAP/1097	Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions relatives aux mesures socioéconomiques de dépaupérisation rurale et urbaine	6 c)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/1098 et Corr.1	Rapport du Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	6 c)
E/ESCAP/1099	Services consultatifs offerts par la CESAP au titre du chapitre 21 du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies	8
E/ESCAP/1100	Rapport du Comité pour les transports et les communications sur sa troisième session	6 d)
E/ESCAP/1101	Progrès réalisés dans l'application des résolutions et principales décisions de la Commission concernant les transports, les communications, le tourisme et le développement infrastructurel	6 d)
E/ESCAP/1102	Questions et faits nouveaux en matière de statistiques	6 e)
E/ESCAP/1103	Rapport sur l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	6 e)
E/ESCAP/1104	Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique sur sa cinquième session	6 f)
E/ESCAP/1105 et Corr.1	Modifications du plan à moyen terme proposées pour la période 1998-2001	7 a)
E/ESCAP/1106 et Corr.1	Exécution du programme de travail pour 1996-1997	7 b)
E/ESCAP/1107 et Corr.1	Modifications de programme proposées pour 1998-1999	7 c)
E/ESCAP/1108	Date, lieu et autres questions concernant la cinquante-cinquième session de la Commission	11
E/ESCAP/1109	Planification du programme : calendrier provisoire des réunions (avril 1998-mars 1999)	7 d)
E/ESCAP/1110 et Corr.1 et 2	Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées	8
E/ESCAP/1111	Rapport du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	9
E/ESCAP/1112	Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	9
E/ESCAP/1113	Rapport de la Commission du Mékong	9
E/ESCAP/1114	Rapport du Comité des typhons	9
E/ESCAP/1115	Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux	9
E/ESCAP/1116 et Add.1	Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	10

Annexe V

LISTE DES PUBLICATIONS, RÉUNIONS ET SERVICES CONSULTATIFS

A. Liste des publications

Coopération économique régionale

Asia-Pacific Development Journal, vol. 3, n° 2, décembre 1996 (ST/ESCAP/1737); vol. 4, n° 1, juin 1997 (ST/ESCAP/1779) et n° 2, décembre 1997 (ST/ESCAP/1812)

BIST-EC Development Programme: Overview and Sectoral Cooperation (ST/ESCAP/1818)

Directory of Silk Importers, 2ème édition (ST/ESCAP/1743)

Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries and Areas in Asia and the Pacific, 1997, 8ème édition (ST/ESCAP/1832)

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 1997 (ST/ESCAP/1727)

Emerging Issues in the Development and Utilization of Science and Technology Indicators in Developing Countries of the ESCAP Region (ST/ESCAP/1771)

Fertilizer Trade Information Monthly Bulletin, janvier-décembre 1997

Foreign Investment Guidelines: 5. Philippines (ST/ESCAP/1739); 6. Indonesia (ST/ESCAP/1775); 7. Republic of Korea (ST/ESCAP/1870)

Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific, n° 23 et 24 (ST/ESCAP/1776)

Institutional Framework and Policy Dialogue for the Promotion of Industrial Restructuring in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1758)

Mobilizing Private Sector Financial Resources for Infrastructure (ST/ESCAP/1791)

Studies in Trade and Investment: 23, *Inter-networking through Electronic Commerce to Facilitate Intraregional Trade in Asia* (ST/ESCAP/1721); 24, *Tea Marketing Systems in Bangladesh, China, India, Indonesia and Sri Lanka* (ST/ESCAP/1716); 25, *Private Sector Development and Official Development Assistance in Indo-China* (ST/ESCAP/1723); 26, *Implications of the Single European Market for Asian and Pacific Economies: Opportunities and Challenges* (ST/ESCAP/1744); 27, *Trade Effects of Eco-labelling: Proceedings of a Seminar held in Bangkok, 17-18 February 1997* (ST/ESCAP/1792); 28, *Assistance to Small and Medium-sized Enterprises for Enhancing Their Capacity for Export Marketing*

(ST/ESCAP/1816); 29, *Border Trade and Cross-border Transactions of Selected Asian Countries* (ST/ESCAP/1824); 30, *Market Prospects for Pulses in South Asia: International and Domestic Trade* (ST/ESCAP/1825)

TISNET Trade and Investment Information Bulletin, n° 332 à 352

Trade Documentation Software for Mongolia (ST/ESCAP/1780)

Environnement et développement durable

Agenda 21 and the Challenge for the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1827)

Agro-chemicals News in Brief, vol. XX, n° 1 à 4; numéro spécial, décembre 1997

Asia-Pacific Environment, vol. 2, n° 1 à 4; vol. 3, n° 1 à 4

Asian-Pacific Remote Sensing and GIS Journal, vol. 9, n° 1 et 2; vol. 10, n° 1

Atlas of Urban Geology: vol. 8, *Geological Aspects of Land-use Planning* (ST/ESCAP/1715); vol. 9, *Manual on Environment and Urban Geology of Fast-growing Cities* (ST/ESCAP/1734)

Confluence, n° 28 à 30

Demand Side Management in Integrated Resource Planning of the Power Sector (ST/ESCAP/1703)

ESCAP Energy News, vol. XIV, n° 1 et 2

Energy Conservation and Efficiency Centres in Asia (ST/ESCAP/1801)

Environmental News Briefing: A Selection from the Region's Press, vol. 10, n° 4 à 6; vol. 11, n° 1 à 3

Environmental Policies, Regulations and Management Practices in Mineral Resources Development in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/1783)

Environmental Protection and Urban Planning in Small Towns: A Case Study of the Integrated Action Planning Approach in Nepal (ST/ESCAP/1800)

Guidebook on Private Sector Participation in Water Supply and Sanitation (ST/ESCAP/1732)

Guidelines and Manual on Land-use Planning and Practices in Watershed Management and Disaster Reduction (ST/ESCAP/1781)

- Guidelines for the Establishment of Pricing Policies and Structures for Urban and Rural Water Supply* (ST/ESCAP/1738)
- Guidelines for the Establishment of Irrigation Water Pricing Policies and Structures* (ST/ESCAP/1733)
- Guidelines on the State of Environment Reporting in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1707)
- Modelling and Simulation of Macroeconomic Systems: Use of Quantitative Models for Analysing Macroeconomic Reform Policies with Applications to China, India and Viet Nam* (ST/ESCAP/1803)
- Overview of Water Pricing Policies and Structures in the ESCAP Region* (ST/ESCAP/1646)
- Pilot Scale Feasibility Study on an Earth Space Information Network for Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1712)
- Problems and Issues on Technology Transfer, Absorption and Generation of Phase-out Technologies for Ozone Depletion Substances in Developing Countries of the Asia-Pacific Region* (ST/ESCAP/1773)
- Proceedings of the First Meetings of the Regional Working Groups on Space Applications for Sustainable Development, 1995-1996* (ST/ESCAP/1726)
- Proceedings of the Meetings of the Regional Working Groups on Space Applications for Sustainable Development, 1997* (ST/ESCAP/1790)
- Proceedings of the Regional Remote Sensing Seminar on Tropical Ecosystem Management, Suva, 26-31 August 1996* (ST/ESCAP/1751)
- Proceedings of the Workshop on Sustainable Rural Development Using Integrated Remote Sensing and GIS, Hyderabad, India, 16-20 September 1996* (ST/ESCAP/1789)
- Public Involvement: Guidelines for Natural Resource Development Projects* (ST/ESCAP/1863)
- Report of the Second Session of the Intergovernmental Consultative Committee on the Regional Space Applications Programme for Sustainable Development; Report of the Meeting of the Regional Working Group on Remote Sensing, Geographic Information Systems and Satellite-based Positioning; and Summary Record of the Meeting of the Inter-agency Subcommittee on Space Applications for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1689)
- Report on Phase I of the Project on Promotion of the Role of Women in the Protection and Management of Water Resources: National Training Workshops on Women, Water Supply and Sanitation* (ST/ESCAP/1752)
- Small is Beautiful: Affordable Space Missions for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1823)
- Space Technology Applications Newsletter*, vol. 14, n° 3 et 4; vol. 15, n° 1 et 2
- Study on Assessment of Water Resources of Member Countries and Demand by User Sectors: China - Water Resources and Their Use* (ST/ESCAP/1762)
- Supply, Marketing, Distribution and Use of Fertilizer in Nepal* (ST/ESCAP/1798)
- Training Manual on the Methodologies for Industrial Waste Audit*, vol. I, Workbook (ST/ESCAP/1811)
- Urban Land Policies for the Uninitiated* (ST/ESCAP/1865)
- Water Resources Journal*, décembre 1996 (ST/ESCAP/SER.C/191); mars 1997 (ST/ESCAP/SER.C/192); juin 1997 (ST/ESCAP/SER.C/193); septembre 1997 (ST/ESCAP/SER.C/194); décembre 1997 (ST/ESCAP/SER.C/195)
- Water Resources Series*, n° 76, *Water Pricing Policies and Structures and Investment Promotion in the Water Sector in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/SER.F/76); n° 77, *Guidelines on Water and Sustainable Development: Principles and Policy Options* (ST/ESCAP/SER.F/77)
- Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social**
- 1997 Population Data Sheet*
- A Replicable Model for Improving District-level Coordination in Poverty Alleviation in South Asia* (ST/ESCAP/1772)
- Asia-Pacific Fact Sheet on Drug Demand Reduction and HIV/AIDS Prevention*, n° 7 et 8
- Asia-Pacific POPIN Bulletin*, vol. 9, n° 1 à 3
- Asia-Pacific Population Journal*, vol. 12, n° 1 à 4
- Asian Population Studies Series*: n° 144, *Some Problems and Issues of Older Persons in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1735); n° 145, *Implications of Asia's Population Future for Older People in the Family* (ST/ESCAP/1736)
- Catalogue of ESCAP Population Publications, 1977* (ST/ESCAP/1838)
- Directory of Women's Periodicals in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1756)
- Government-NGO Cooperation Series*: n° 1, *Report of the Regional Seminar on Government-NGO Cooperation for Strengthening Population Policies and Programmes, Bangkok, 3-6 February 1997*

(ST/ESCAP/1755); n° 2, *Approaches to Comprehensive National Policies on Ageing: Government-NGO Cooperation* (ST/ESCAP/1805)

Human Rights and Legal Status of Women in the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1730)

Management of Self-help Organizations of People with Disabilities (ST/ESCAP/1849)

Poverty Alleviation Initiatives, vol. 7, n° 1 à 4

Population Headliners, n° 256 à 261

Production and Distribution of Assistive Devices for People with Disabilities (ST/ESCAP/1774)

Productive Employment for Youth: Six Innovative Approaches Submitted for the 1995 ESCAP HRD Award (ST/ESCAP/1754)

Profiles of Women in Local Government (ST/ESCAP/1864)

Promoting HRD Services for the Poor: n° 1, Showing the Way: Methodologies for Successful Rural Poverty Alleviation Projects (ST/ESCAP/1725); n° 2, *Making an Impact: Innovative HRD Approaches to Poverty Alleviation* (ST/ESCAP/1731); n° 3, *Support or Control? Registration of NGOs Working for HRD in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1722)

Promotion of Small and Medium-sized Industries through Technological Capacity-building for Poverty Alleviation (ST/ESCAP/1682)

Review of the Youth Situation, Policies and Programmes in Asia and the Pacific (ST/ESCAP/1757)

Role of the Informal Service Sector in Urban Poverty Alleviation (ST/ESCAP/1706)

Urban Community-based Savings and Credit Systems in Cambodia, Lao People's Democratic Republic and Viet Nam (ST/ESCAP/1746)

WINAP Newsletter, n° 19 à 21

Transports et communications

Asia-Pacific Road Accident Statistics and Road Safety Inventory (ST/ESCAP/1815)

Decade News, n° 9

ESCAP Tourism Newsletter, n° 7 à 10

ESCAP Tourism Review: n° 18, Tourism Promotion in Countries in an Early Stage of Tourism Development (ST/ESCAP/1748)

Facilitation of Travel in the Greater Mekong Subregion (ST/ESCAP/1820)

Format and Software Development for the Asian Highway Database (ST/ESCAP/1841)

Guidelines for the Establishment of National and Regional Systems for Inland Transportation of Dangerous Goods (ST/ESCAP/1839)

Intraregional Container Shipping Study (ST/ESCAP/1866)

Land Transport Corridors between Central Asia and Europe (ST/ESCAP/1848)

Managing and Financing of Road Maintenance: Report of the ESCAP/World Bank Seminar, Bangkok, 17-20 September 1996 (ST/ESCAP/1795)

Road Safety in Asia and the Pacific: Report of the ESCAP/ADB Seminar-cum-Workshop, Bangkok, 2-6 September 1996 (ST/ESCAP/1796)

Road Transport and the Environment: Areas of Concern for the Asian and Pacific Region (ST/ESCAP/1840)

Study on Mekong/Lancang River Tourism Planning (ST/ESCAP/1821)

"Traincost" Point-to-Point Rail Traffic Costing Model: Users' Manual (ST/ESCAP/1813)

Training of Trainers Manual for Inland Water Transport (ST/ESCAP/1836)

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific, n° 67 (ST/ESCAP/SER.E/67)

Transport and Communication Interventions in the Alleviation of Poverty (ST/ESCAP/1867)

Statistiques

Asia-Pacific in Figures, 1997 (ST/ESCAP/1845)

Foreign Trade Statistics of Asia and the Pacific, 1990-1994 (ST/ESCAP/1720)

Government Computerization Newsletter, n° 9 et 10

Statistical Indicators for Asia and the Pacific: vol. XXVII, n° 1 (ST/ESCAP/1740); n° 2 (ST/ESCAP/1753); n° 3 (ST/ESCAP/1763); n° 4 (ST/ESCAP/1826)

Statistical Newsletter, n° 104 à 107

Statistical Profiles: n° 6, Women in Vanuatu - A Country Profile (ST/ESCAP/1650); n° 7, *Women in Solomon Islands - A Country Profile* (ST/ESCAP/1693); n° 8, *Women in Pakistan - A Country Profile* (ST/ESCAP/1694); n° 9, *Women in Samoa - A Country Profile* (ST/ESCAP/1701); n° 10, *Women in China - A Country Profile* (ST/ESCAP/1763); n° 11, *Women in Fiji - A Country Profile* (ST/ESCAP/1764); n° 12, *Women in India - A Country Profile* (ST/ESCAP/1765); n° 13, *Women in Sri Lanka - A Country Profile* (ST/ESCAP/1766)

Statistical Yearbook for Asia and the Pacific, 1996 (ST/ESCAP/1719)

Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

Enhancing Cooperation in Trade and Investment between Pacific Island Countries and Economies of East and South-East Asia: vol. I, Issues (ST/ESCAP/1728); vol. II, *Product Studies* (ST/ESCAP/1729)

Improving the Access of Women to Formal Credit and Financial Institutions: Windows of Opportunity, vol. II (ST/ESCAP/1859)

Informal Financial Systems in Pacific Island Countries (ST/ESCAP/1788)

Proceedings of the Subregional Seminar on the Formulation of a Regional Policy to Replace Ageing Ships in the Pacific Island Fleets, Suva, 14-17 April 1997 (ST/ESCAP/1814)

Study on Shipping and Port Capacities in the Island Developing Countries: Report of the Study on Policy Options for Replacing Ageing Ships in the Pacific Island Fleets (ST/ESCAP/1835)

B. Liste des réunions

Coopération économique régionale

Réunion d'experts sur les questions et politiques de développement (Bangkok, janvier 1997)

Séminaire sur l'assistance aux petites et moyennes entreprises pour une meilleure commercialisation de leurs produits d'exportation (Beijing, janvier 1997)

Neuvième session du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale [Chitose (Japon), février 1997]

Deuxième session du Forum consultatif Asie-Pacifique des pays producteurs et exportateurs de café [Bali (Indonésie), février 1997]

Deuxième session du Groupe de travail CESAP-PNUD sur la mise en place du Service régional d'information et de promotion en matière d'investissements (Bangkok, février 1997)

Séminaire sur les incidences commerciales de l'éco-étiquetage (Bangkok, février 1997)

Séminaire CESAP-ASEAN sur le développement de la coopération en matière de commerce et d'investissement en Asie du Sud-Est : perspectives et enjeux dans l'optique d'ASEAN-10 et au-delà (Jakarta, février 1997)

Réunions d'experts sur la modélisation des transactions commerciales internationales par pays : première réunion (Kuala Lumpur, février 1997); deuxième réunion (Singapour, avril 1997)

Atelier national sur les questions liées à l'OMC (Hanoï, mars 1997)

Réunion extraordinaire du Comité permanent de l'Accord de Bangkok (Bangkok, mars 1997)

Séminaire national BFI (Commission pour les investissements étrangers)-CESAP sur les moyens d'encourager les investissements étrangers directs en Mongolie (Ulaanbaatar, mars 1997)

Séminaire national CESAP-BOI (Commission pour les investissements) sur la promotion des investissements étrangers directs au Bangladesh (Dhaka, avril 1997)

Première Réunion régionale CESAP-BOI des commissions pour les investissements de certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique (Dhaka, avril 1997)

Réunion consultative régionale sur la promotion des petites et moyennes entreprises à vocation exportatrice (Bangkok, mai 1997)

Troisième Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP (Téhéran, mai 1997)

Conférence CESAP-CNUCED sur les technologies informationnelles et le courtage électronique dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, mai 1997)

Atelier sur le commerce électronique et la numérotation des articles (Bangkok, mai 1997)

Cours de formation sur l'assistance aux économies en transition en matière de promotion des exportations (Tachkent, juin 1997)

Séminaire national CESAP-PNUD sur l'EDI et la mise en réseau des instituts de recherche commerciale en Asie et dans le Pacifique (Ulaanbaatar, juillet 1997)

Séminaire national sur la mise en réseau des instituts de recherche commerciale (Katmandou, juillet 1997)

Atelier coopératif CESAP-Thaïlande sur la norme ISO 9000 (Bangkok, août 1997)

Réunion d'experts sur les aspects juridiques du transfert d'écotechnologie (Bangkok, septembre 1997)

Comité technique et d'exécution des Services de réseau investissamental Asie-Pacifique (Singapour, septembre 1997)

Réunion spéciale d'experts sur le financement industriel en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, septembre 1997)

Séminaire sur les conséquences du processus de l'APEC pour le commerce et les courants d'investissements intrarégionaux en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, septembre 1997)

Concertation régionale sur la promotion du développement et des complémentarités industriels et technologiques : enjeux et perspectives de la coopération eu égard aux faits survenus récemment aux niveaux régional et mondial (Beijing, septembre 1997)

Ateliers nationaux sur la promotion des IED (Yangon et Phnom Penh, octobre 1997)

Atelier régional CTPD du RRMA sur les machines utilisées pour le traitement des produits alimentaires (Beijing, octobre 1997)

Deuxième session du Comité de travail pour la Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique ASPAT 98-ALMATY (Bangkok, octobre 1997)

Forum de l'investissement pour les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement et les économies en transition (Séoul, octobre 1997)

Séminaire national sur l'élaboration des projets et l'analyse économique (Erevan, novembre 1997)

Table ronde CCI-CESAP-NECTEC (Centre national de l'électronique et de l'informatique) pour le secteur entrepreneurial sur la facilitation du commerce international dans le domaine de la technologie informationnelle (Bangkok, novembre 1997)

Séminaire sur les politiques nationales et le renforcement des capacités technologiques dans les pays en développement (New Delhi, novembre 1997)

Treizième session du Comité consultatif technique et douzième session du Conseil d'administration du CAPTT [Phuket (Thaïlande), novembre 1997]

Groupe d'experts sur le développement des capacités institutionnelles et le renforcement des ressources humaines pour les nouveaux membres de l'ASEAN (Bangkok, novembre 1997)

Cinquième réunion du Réseau CESAP pour la facilitation du commerce (Colombo, novembre 1997)

Groupe consultatif régional de la soie (Bangkok, novembre 1997)

Réunion d'experts sur les questions et politiques de développement (Bangkok, décembre 1997)

Troisième session du Sous-Comité CIRAP pour l'industrie et la technologie (Bangkok, décembre 1997)

Environnement et développement durable

Ateliers nationaux sur les stratégies de développement agricole durable (Yangon et Vientiane, janvier 1997; Phnom Penh, février 1997)

Atelier d'ONG sur la mise au point de stratégies de promotion de la consommation énergétique durable à l'intention de personnalités influentes (Séoul, janvier 1997)

Atelier national sur l'utilisation des modules de formation concernant les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement (Bangkok, janvier 1997)

Atelier de formation TEI (Institut thaïlandais pour l'environnement)-CESAP sur la sensibilisation des élèves du second degré au rendement énergétique en Thaïlande (Bangkok, janvier 1997)

Réunions de concertation sur les politiques tendant à l'harmonisation des diverses actions de promotion de la coopération régionale en matière de développement et d'application des techniques spatiales dans la région de l'Asie et du Pacifique : première réunion (Beijing, janvier 1997); deuxième réunion [Bangalore (Inde), mars-avril 1997]; troisième réunion [Chiangmai (Thaïlande), décembre 1997]

Réunion d'experts sur le transfert de technologie pour le traitement des eaux usées des petites et moyennes entreprises industrielles dans les pays en développement de la région (Bangkok, janvier 1997)

Atelier sur les engrais et l'environnement (Hanoï, janvier 1997)

Atelier sous-régional sur les stratégies de développement agricole durable pour les pays insulaires du Pacifique les moins avancés (Port-Vila, janvier 1997)

Atelier régional sur les stratégies de développement agricole durable pour les pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, février 1997)

Deuxième réunion du Groupe de travail régional sur les applications des technosciences spatiales (Singapour, février 1997)

- Séminaires nationaux sur le transfert de technologie pour le traitement des eaux usées des petites et moyennes entreprises industrielles (Katmandou, février 1997; Vientiane, septembre 1997)
- Séminaire national sur les normes concernant le rendement énergétique des appareils électroménagers (réfrigérateurs et congélateurs) (Téhéran, février 1997)
- Deuxième session conjointe CESAP-OMM du Groupe OMM-CESAP d'experts en cyclones tropicaux et du Comité des typhons [Phuket (Thaïlande), février 1997]
- Atelier sur le potentiel minéral des pays d'Asie du Nord-Est à l'appui du développement durable des zones côtières et extracôtières [Changchun (Chine), février 1997]
- Atelier sur l'utilisation d'engrais écologiques dans les pays du Pacifique (Apia, mars 1997)
- Séminaire sur l'étiquetage-énergie pour les appareils électroménagers [Hong Kong (Chine), mars 1997]
- Deuxième réunion du Groupe de travail régional pour les applications des communications satellitaires [Bali (Indonésie), mars 1997]
- Atelier d'ONG sur les matériels pédagogiques et les modules de formation visant à sensibiliser les élèves du second degré à la consommation durable d'énergie aux Philippines [Baguio City (Philippines), mars 1997]
- Atelier sur les directives et le manuel concernant la planification de l'utilisation des sols et les pratiques en matière de gestion des bassins versants et de prévention des catastrophes (Bangkok, mars 1997)
- Troisième session du Forum Asie-Pacifique de la géologie urbaine [Shanghai (Chine), mars 1997]
- Deuxième réunion du Groupe de travail régional pour les applications des satellites météorologiques et la surveillance des risques naturels [Phuket (Thaïlande), avril 1997]
- Huitième session du Sous-Comité CIRAP pour l'environnement et le développement durable (Bangkok, avril 1997)
- Groupe de travail régional pour la télédétection, les systèmes d'information géographique et le positionnement par satellite [Taejon (République de Corée), mai 1997]
- Sous-Comité CIRAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable (Séoul, mai 1997)
- Réunion régionale d'experts sur l'interaction commerce-environnement (Bangkok, mai 1997)
- Troisième session du Comité consultatif intergouvernemental du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable [Taejon (République de Corée), mai 1997]
- Atelier sur la participation du secteur privé aux opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement (Macao, mai 1997)
- Réunion spéciale d'experts sur les infrastructures énergétiques et les politiques de tarification de l'énergie (Bangkok, mai 1997)
- Réunion d'experts sur la mise en oeuvre du Programme d'action régional pour un développement écologiquement rationnel et durable (1996-2000) (Bangkok, mai 1997)
- Séminaire sur les normes de rendement énergétique et l'étiquetage pour les appareils électroménagers (réfrigérateurs et climatiseurs) (Kuala Lumpur, juin 1997)
- Trente-neuvième et quarantième sessions du Sous-Comité CIRAP pour les ressources en eau (Bangkok, juin et décembre 1997 respectivement)
- Forum d'ONG sur la promotion de la consommation énergétique durable (Kuala Lumpur, juin 1997)
- Atelier sur l'évaluation des incidences sociales des projets de production d'électricité et sur la participation du public à ces projets (Kuala Lumpur, juin 1997)
- Atelier régional sur la promotion de la sensibilisation à l'environnement (Bangkok, juin-juillet 1997)
- Atelier national d'orientation sur la planification énergétique rurale intégrée et l'évaluation environnementale (Ulaanbaatar, septembre 1997)
- Séminaire régional sur les applications des communications satellitaires au téléenseignement (Manille, septembre 1997)
- Deuxième réunion d'experts sur la coopération régionale face au changement climatique (Bangkok, septembre 1997)

- Réunion d'experts sur la coopération régionale en matière de gestion des zones côtières et d'exploitation des ressources marines autres que biologiques (Bangkok, septembre 1997)
- Réunion d'experts sur les adolescents : conséquences des tendances démographiques, de l'environnement et du développement (Bangkok, septembre-octobre 1997)
- Coopération CESAP-Chine en vue d'une formation approfondie à la télédétection et aux applications des SIG [Wuhan (Chine), septembre 1997-juillet 1998]
- Séminaire conjoint CESAP-FAO-ASE sur les applications de la technologie de l'information spatiale pour planificateurs et décideurs (Bakou, octobre 1997)
- Réunion de bilan à mi-parcours sur l'assistance technique fournie au titre de la coopération environnementale en Asie du Nord-Est (Moscou, octobre 1997)
- Ateliers nationaux sur la planification énergie-environnement (Hanoï, octobre 1997; Beijing et Ulaanbaatar, novembre 1997)
- Séminaire régional sur l'utilisation rationnelle de l'eau dans les zones urbaines (Singapour, octobre 1997)
- Atelier sur la mise au point de directives et de matériels de formation concernant la mobilisation du public (Vientiane, octobre 1997)
- Session de formation sur l'utilisation intégrée de la télédétection et des SIG en rapport avec la cartographie de l'occupation des sols [Jogjakarta (Indonésie), octobre-décembre 1997]
- Coopération CESAP-Département indien de l'espace en vue d'une formation approfondie aux applications de la télédétection et des SIG [Dehra Dun (Inde), octobre 1997-juin 1998]
- Atelier sur l'approvisionnement durable en minéraux dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, novembre 1997)
- Atelier sur la fiscalité minière : perspectives mondiales et perspectives Asie-Pacifique (Bangkok, novembre 1997)
- Sixième séminaire régional sur l'observation de la Terre en rapport avec la gestion des écosystèmes tropicaux [Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), novembre 1997]
- Atelier de formation sur les applications des satellites météorologiques aux fins du développement durable (Beijing, novembre 1997)
- Séminaire régional de bilan des problèmes concernant la qualité de l'eau en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 1997)
- Programme FADINAP-BFA (Association bangladaise des engrais)-FAI (Association indienne des engrais) de formation à la gestion commerciale (Dhaka, novembre 1997)
- Atelier sur l'évaluation des incidences environnementales et sociales des projets de production d'électricité et sur la participation du public à ces projets (Bangkok, novembre 1997)
- Séminaire de responsables sur l'évaluation des incidences environnementales et sociales des projets de production d'électricité et sur la participation du public à ces projets (Bangkok, novembre 1997)
- Réunion sous-régionale d'experts sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques en Asie du Sud (Colombo, novembre 1997)
- Quatrième démonstration-atelier sur site concernant la technologie des centrales à charbon à faible pollution atmosphérique et les systèmes de désulfuration des gaz de carneau [Nanjing (Chine), novembre 1997]
- Séminaire sur les stratégies de promotion du rendement énergétique : expériences du Japon, de la République de Corée et de la Thaïlande [Chennai (Inde), novembre 1997]
- Session internationale de formation à l'intention de cadres du secteur énergétique [Chennai (Inde), novembre 1997]
- Cours de formation sur les cartes géologiques thématiques pour la planification urbaine (Bangkok, novembre 1997)
- Trentième session du Comité des typhons [Hong Kong (Chine), novembre-décembre 1997]
- Conférence régionale IFA-FADINAP pour l'Asie et le Pacifique sur les engrais [Chiangmai (Thaïlande), décembre 1997]
- Atelier national d'orientation sur la planification énergétique rurale intégrée et l'évaluation environnementale (Colombo, décembre 1997)
- Réunion d'experts de haut niveau sur les politiques touchant l'intégration des applications spatiales au développement durable (Bangkok, décembre 1997)
- Réunion spéciale d'experts sur les politiques de mise en valeur durable des ressources foncières et minérales (Bangkok, décembre 1997)

Programme international conjoint IFDC (Centre international de développement des engrais)-APPI (Association indonésienne des producteurs d'engrais)-FADINAP de formation à la commercialisation des engrais : nouveaux enjeux (Jakarta, décembre 1997)

Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

Réunion transfrontière Thaïlande-Myanmar marquant l'ouverture des travaux sur la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH/sida [Chiangrai (Thaïlande), janvier 1997]

Étude sur le terrain — atelier sous-régional sur la conception d'un programme de postalphabetisation à l'intention des femmes en Asie du Sud [Dhaka-Katmandou-Ahmedabad (Inde), janvier 1997]

Atelier d'ONG sur la coopération entre pouvoirs publics et ONG pour les questions concernant les personnes âgées (Bangkok, janvier 1997)

Séminaire régional sur la coopération entre pouvoirs publics et ONG pour le renforcement des politiques et programmes en matière de population (Bangkok, février 1997)

Réunion de chercheurs nationaux concernant le développement des capacités nécessaires pour la dépaupérisation rurale (Bangkok, février 1997)

Réunion du jury du Prix CESAP 1996 de la mise en valeur des ressources humaines (Bangkok, février 1997)

Atelier national sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (Port-Vila, février 1997; Malé, mars 1997; Yangon, octobre 1997)

Sous-Comité VIH/sida du CIRAP : quatrième session (Bangkok, février 1997); cinquième session (Bangkok, mai 1997); sixième session (Bangkok, août 1997); septième session (Bangkok, décembre 1997)

Ateliers nationaux d'évaluation des besoins de formation des agents des services sociaux (Beijing, mars 1997; Manille, mai 1997)

Réunion finale des "sept" de la SAARC : coordination du développement et amélioration de la conception des projets de dépaupérisation au niveau du district (Bangkok, mars 1997)

Consultation sous-régionale sur les besoins de formation des jeunes (Bangkok, mars 1997)

Réunion d'experts sur la phase III du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (Bangkok, mars 1997)

Réunion régionale sur les besoins de formation des jeunes (Bangkok, mars 1997)

Réunion d'experts sur la dépaupérisation rurale dans le contexte d'une économie évolutive (Beijing, mars 1997)

Réunion d'experts sur l'atténuation de la féminisation de la pauvreté (Bangkok, avril 1997)

Ateliers nationaux sur le renforcement des institutions de crédit rural aux fins de la dépaupérisation (Katmandou, mai 1997; Thimbu et Jakarta, août 1997; Hanoï, novembre 1997)

Quatorzième session du Sous-Comité CIRAP pour les problèmes concernant les handicapés (Bangkok, mai 1997)

Réunion préparatoire au projet pilote de Bangkok sur la promotion des environnements conviviaux pour les handicapés et les personnes âgées (Bangkok, mai et octobre 1997)

Atelier sous-régional visant à promouvoir l'alphabetisation des femmes dans le Pacifique moyennant le renforcement des capacités des organisations locales (Port-Vila, juin 1997)

Réunion de directeurs d'étude sur la structure familiale et les personnes âgées (Bangkok, juin 1997)

Séminaire régional sur la coopération entre pouvoirs publics et ONG pour les questions concernant les personnes âgées (Macao, juin 1997)

Atelier sous-régional visant à promouvoir l'alphabetisation des femmes en Indochine moyennant le renforcement des capacités des organisations locales [Chiangmai (Thaïlande), juin 1997]

Troisième session du Sous-Comité CIRAP pour l'urbanisation (Bangkok, juin 1997)

Session de formation à l'analyse statistique et aux systèmes statistiques pour les sciences sociales en matière de population et de planification du développement (Bangkok, juin 1997)

Réunion d'experts sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (Bangkok, juin 1997)

Réunion sous-régionale sur la promotion et la mise en oeuvre de la Déclaration de Jakarta et du Programme d'action de Beijing [Lahore (Pakistan), juillet 1997]

Atelier de formation régional sur le renforcement des systèmes de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre des programmes de santé génésique et de planification familiale (Bangkok, juillet 1997)

Deuxième session du Sous-Comité CIRAP pour la dépaupérisation (Bangkok, juillet 1997)

Ateliers nationaux sur la coopération entre pouvoirs publics et ONG aux fins de la dépaupérisation : renforcement des capacités pour la dépaupérisation rurale dans le cadre d'ajustements économiques (Hanoï, Manille et Colombo, août 1997; Dhaka et Katmandou, septembre 1997; Jakarta, novembre 1997)

Réunion transfrontière Myanmar-Thaïlande sur la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH/sida (Yangon, août 1997)

Atelier de formation sur certaines questions démographiques et la technologie informationnelle à l'intention de spécialistes de l'information (Beijing, septembre 1997)

Troisième session du Sous-Comité CIRAP pour les questions de population-développement (Bangkok, septembre 1997)

Deuxième partie de l'Atelier de formation à l'utilisation de l'Internet pour les activités POPIN : segment I (Beijing, septembre 1997); segment II (Bangkok, septembre 1997); segment III (Jakarta, septembre 1997)

Atelier national sur l'évaluation et la mise en oeuvre de stratégies nationales pour la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH/sida au niveau communautaire (Beijing, septembre 1997)

Étude régionale sur les systèmes d'administration locale : deuxième Réunion des responsables nationaux de l'établissement des rapports [Nakorn Nayok (Thaïlande), septembre 1997]

Réunion de hauts responsables chargée de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (Séoul, septembre 1997)

Atelier de planification pour la prévention au niveau communautaire de la délinquance juvénile (Jakarta, septembre-octobre 1997)

Atelier sur le renforcement du Réseau d'information Asie-Pacifique pour les femmes par la voie de l'informatisation (Bangkok, octobre 1997)

Réunion d'experts préparatoire à la deuxième Conférence ministérielle sur l'urbanisation en Asie et dans le Pacifique [Chiangrai (Thaïlande), octobre 1997]

Séminaire régional sur le renforcement du partenariat entre entités gouvernementales, non gouvernementales et le secteur privé pour la promotion de l'industrialisation rurale aux fins de la dépaupérisation [Goa (Inde), novembre 1997]

Atelier de formation du réseau POPIN pour l'Asie du Sud sur le reconditionnement des données et informations démographiques [Mumbai (Inde), novembre 1997]

Formation de formateurs de femmes à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises (Séoul, novembre 1997)

Atelier CESAP-ACDI-HAI sur l'initiative en matière de vieillissement dans le bassin du Mékong (Bangkok, novembre 1997)

Séminaire régional sur la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH/sida au niveau communautaire (Bangkok, novembre 1997)

Séminaire national d'évaluation et de diffusion pour le projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation grâce à la création d'emplois ruraux par le mécanisme du marché (Sri Lanka, novembre-décembre 1997)

Troisième session du Sous-Comité CIRAP pour la promotion de la femme (Bangkok, décembre 1997)

Consultation d'experts sur les perspectives de développement social en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI^e siècle (Bangkok, décembre 1997)

Comité directeur de la Réunion de haut niveau chargée d'étudier la mise en oeuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable (Bangkok, décembre 1997)

Atelier sous-régional sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Dhaka, décembre 1997)

Transports et communications

Ateliers nationaux sur l'examen préalable financier et économique des projets relatifs aux transports par voie d'eau intérieure [Katmandou, janvier 1997; New Delhi, juillet 1997; Kunming (Chine), novembre 1997]

Séminaires nationaux CESAP-OMI sur la facilitation du transport maritime [Yangon et Haiphong (Viet Nam), mars 1997]

Séminaire sous-régional sur l'élaboration au niveau régional d'options de remplacement des navires vétustes dans les flottes des pays insulaires du Pacifique (Suva, avril 1997)

Réunion d'experts sur le transport routier et la protection de l'environnement (Bangkok, mai 1997)

Cinquième session du Groupe de travail sur le secteur touristique dans la sous-région Bassin du Mékong [Chiangrai (Thaïlande), mai 1997]

Séminaire national sur la commercialisation et la participation du secteur privé en matière portuaire (Téhéran, juin 1997)

Séminaire directif sur la commercialisation et la participation du secteur privé en matière portuaire [Chittagong (Bangladesh), juin 1997]

Réunion directive d'experts sur les couloirs de transport terrestre entre l'Asie centrale et l'Europe (Bangkok, juin 1997)

Réunion d'experts sur le transport intrarégional de conteneurs par voie maritime et l'aménagement des ports (Bangkok, juillet 1997)

Séminaire régional sur les techniques de dragage des ports et des voies d'eau [Guangzhou (Chine), août 1997]

Réunion d'experts sur la commercialisation des chemins de fer : développement des pratiques commerciales dans ce domaine (Bangkok, août 1997)

Réunion sur la création d'un réseau d'instituts et organismes de formation touristique dans la région de l'Asie et du Pacifique (Téhéran, septembre 1997)

Quatrième session du Comité directeur du projet RAILWICS (Dhaka, octobre 1997)

Atelier sous-régional sur la création d'une base de données informatisée relative à la Route d'Asie (Bangkok, octobre 1997)

Séminaire national sur le développement touristique viable en Mongolie (Ulaanbaatar, octobre 1997)

Sixième session du Groupe de travail sur le secteur touristique dans la sous-région Bassin du Mékong [Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), octobre 1997]

Réunion de l'organe représentatif des membres de l'Alliance asiatique pour le développement infrastructurel (Bangkok, novembre 1997)

Séminaires nationaux sur les techniques et pratiques de commercialisation des chemins de fer (Tachkent et Dhaka, novembre 1997)

Deuxième session du Sous-Comité CIRAP pour le développement infrastructurel (Bangkok, décembre 1997)

Séminaire sur les avantages de l'accession aux conventions internationales relatives à la facilitation des transports terrestres pour les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (Dhaka, décembre 1997)

Séminaire national sur le potentiel économique du projet DITTA (Dhaka, décembre 1997)

Statistiques

Atelier sur les statistiques du secteur informel (Bangkok, mai 1997)

Séminaire sur l'utilisation des données du Programme de comparaison internationale (Beijing, juin 1997)

Groupe de travail sur l'application des nouvelles technologies aux données démographiques (Bangkok, septembre 1997)

Dixième session du Groupe d'experts des statistiques (Bangkok, novembre 1997)

Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

Réunion consultative sur l'identification des contraintes institutionnelles affectant la mise en oeuvre des politiques macroéconomiques dans certains PMA de la région de la CESAP et sur les enseignements à tirer de l'expérience des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (Bangkok, avril 1997)

Séminaire régional sur l'amélioration de l'accès des femmes aux circuits de crédit officiels et aux institutions financières (Hanoï, juillet 1997)

Programme de formation sur l'élaboration et l'évaluation des projets ayant une composante impact environnemental (Dhaka, septembre 1997)

Atelier régional sur la formulation de politiques pour la diffusion des normes et la promotion de la gestion de la qualité (Nouvelle-Calédonie, novembre 1997)

Séminaire régional sur l'utilisation plus efficiente de l'aide extérieure dans les PMA (Bangkok, décembre 1997)

C. Liste des services consultatifs

Coopération économique régionale

Arménie : i) sur les accords du Cycle d'Uruguay et l'accession à l'OMC; ii) sur les programmes de coopération économique de la CESAP

Azerbaïdjan : i) participation d'un spécialiste-conseil à l'atelier sur les politiques et la promotion commerciales en Azerbaïdjan; ii) sensibilisation des décideurs à l'évolution récente de l'environnement commercial international à la suite de la création de l'OMC; iii) examen des politiques et stratégies commerciales à mettre en oeuvre en Azerbaïdjan dans le contexte de l'après-Cycle d'Uruguay; iv) proposition de nouvelles stratégies de promotion des exportations dans le contexte de l'après-Cycle d'Uruguay; v) étude des moyens de renforcer l'efficacité commerciale dans le but d'améliorer les résultats commerciaux de l'Azerbaïdjan

Fidji : i) services consultatifs auprès du Ministère du commerce, de l'industrie et des échanges concernant les questions relatives à l'OMC, notamment les problèmes liés aux règles de l'OMC en matière de notification; ii) consultations avec le Secrétariat du Forum concernant les possibilités de réduire les obligations financières des petits États insulaires liées à leur accession à l'OMC; iii) mise au courant du Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur concernant les questions relatives à l'OMC intéressant les Fidji

Inde : i) conseils et assistance à l'Institut indien du commerce international pour l'élaboration d'un programme d'enseignement et de textes relatifs à l'EDI et au commerce électronique; ii) services consultatifs auprès du Ministère du commerce concernant l'application des normes internationales de numérotation des articles en vue de faciliter les échanges; iii) services consultatifs auprès du gouvernement de l'État de l'Andhra Pradesh concernant l'introduction du commerce électronique intégré; iv) étude des possibilités de renforcement des échanges entre les membres du nouveau groupe de coopération économique alors composé du Bangladesh, de l'Inde, de Sri Lanka et de la Thaïlande; v) services consultatifs concernant des projets spécifiques pour le renforcement de la coopération régionale en matière d'échanges commerciaux entre les pays membres dudit groupe; vi) services consultatifs auprès du gouvernement de l'État de l'Andhra Pradesh concernant l'identification des applications commerciales adaptées aux modalités de gouvernance par réseau; vii) organisation d'un atelier à l'intention des directeurs généraux de banques concernant l'introduction de l'EDI; viii) organisation d'un atelier de sensibilisation et de

formation et d'une table ronde sur le commerce électronique en vue de faciliter les opérations commerciales des PME; ix) organisation d'un cours de formation de formateurs sur le commerce électronique à l'Institut indien du commerce international

Indonésie : i) services consultatifs concernant la préparation de l'étude sur le développement stratégique en vue du renforcement du potentiel commercial et industriel; ii) services consultatifs auprès de la Chambre de commerce indonésienne concernant l'adaptation des documents commerciaux indonésiens au logiciel de documentation commerciale de la CESAP

Kazakhstan : aide à l'évaluation des mesures de réforme économique et élaboration de propositions concrètes concernant de nouvelles réformes des politiques macroéconomiques

Malaisie : i) sur le projet de mise en oeuvre de l'interconnexion des réseaux de l'administration des douanes en Asie sur la modélisation des transactions commerciales internationales en vue de l'harmonisation des procédures et de la mise au point de formules régionales de déclaration en douane au moyen de l'EDI; ii) sur la mise en place de systèmes de numérotation, repérage, localisation et messagerie dans le cadre de l'atelier sur la facilitation des opérations de transit

Mongolie : i) services consultatifs concernant la normalisation des documents commerciaux et leur intégration au logiciel de documentation commerciale de la CESAP; ii) services consultatifs auprès du Gouvernement concernant la création d'une zone franche; iii) services consultatifs concernant le renforcement de la Commission mongole pour les investissements étrangers

Ouzbékistan : participation d'un spécialiste-conseil au cours de formation concernant l'assistance aux économies en transition pour la promotion de leurs exportations

Palaos : services consultatifs auprès du Gouvernement concernant des questions relatives à l'OMC

Philippines : i) organisation d'un séminaire sur l'Accord général sur le commerce des services et la facilitation du commerce dans le secteur de la construction, à la demande de la Commission philippine pour la construction à l'étranger; ii) services consultatifs auprès du Conseil philippin pour l'EDI et de la Commission pour les exportations de vêtements et de textiles sur des questions relatives au commerce électronique et à la facilitation des échanges

République de Corée : sur l'introduction et la promotion de la technologie informationnelle

Sri Lanka : i) aide à la mise au point de programmes appropriés pour la sixième réunion de la CESAP sur la facilitation du commerce; ii) formation de certains agents de la Chambre de commerce et de la Commission sri-lankaise pour le développement des exportations aux instruments et techniques de commerce électronique visant à faciliter les échanges (numérotation, repérage, localisation, messagerie et identification automatique notamment)

Turkménistan : sur la création de zones franches

Viet Nam : organisation d'un séminaire sur des questions relatives à l'OMC

Environnement et développement durable

Arménie : sur les principaux objectifs concernant la prospection des ressources minérales et les activités minières, les aspects environnementaux de la mise en valeur des ressources minérales, et un cadre réglementaire et institutionnel approprié pour la promotion des investissements étrangers

Azerbaïdjan et Kirghizistan : sur la mise en valeur des ressources minérales et la réglementation du secteur

Cambodge : bilan de la situation énergétique et recommandations sur des plans et programmes

Chine : i) analyse et services consultatifs concernant l'élaboration de la communication de la Chine sur la mise en valeur de l'énergie rurale et de l'environnement, document devant servir de base pour la préparation d'un manuel de formation de la CESAP à l'intention d'autres pays en développement de la région; ii) services consultatifs concernant la gestion et le développement de l'information sur les engrais; iii) services consultatifs concernant l'évaluation de la progression de la télédétection et des SIG dans la gestion environnementale des zones côtières axée sur les mangroves; iv) services consultatifs auprès de l'Institut d'hydrologie et des ressources en eau de Nanjing portant sur une approche holistique de la planification hydrographique du bassin supérieur du Mékong; v) services consultatifs auprès de l'Institut de recherche pour la protection de l'environnement de Nanjing, Ministère de l'énergie électrique, concernant les préparatifs techniques d'une démonstration et d'un atelier sur site relatifs à la technologie de désulfuration des gaz de combustion

Fidji et Iles Salomon : services consultatifs concernant une politique promotionnelle pour le secteur des ressources minérales

Inde : assistance à l'Osmania University pour la mise au point d'un programme de recherche et d'enseignement au Centre des technologies énergétiques; ii) services consultatifs auprès du Ministère des transports de surface concernant la gestion environnementale du secteur des transports (choix politiques et technologiques pour améliorer la lutte contre la pollution atmosphérique, notamment); iii) services consultatifs auprès de la Commission de la lutte antipollution de l'Andhra Pradesh (Hyderabad) concernant la promotion d'instruments économiques pour lutter contre la pollution

Indonésie : sur les normes environnementales internationales, en particulier la norme ISO 14000

Iran (République islamique d') : i) organisation d'un atelier chargé d'examiner le bilan énergétique effectué à la raffinerie de pétrole de Behran et d'en diffuser les résultats; ii) services consultatifs auprès du Centre iranien pour les études énergétiques et du Ministère de l'énergie sur le lancement de recherches concernant les aspects environnementaux de l'énergie, et sur le programme mené par le Centre; iii) services consultatifs auprès du Ministère des travaux publics concernant l'établissement de descriptifs de projet relatifs à une étude sur l'érosion des sols; iv) examen du projet de déclaration de politique énergétique

Kazakhstan : sur la géologie urbaine et les besoins d'information géologique à des fins planificationnelles

Macao : services consultatifs auprès du Gouvernement sur l'utilisation de l'EDI

Mongolie : i) services consultatifs concernant les statistiques de l'énergie électrique; ii) services consultatifs auprès du Gouvernement sur la coordination des divers aspects de la mise en valeur des ressources minérales; iii) services consultatifs auprès du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement en vue de rédiger une nouvelle loi sur l'évaluation d'impact environnemental des projets; iv) services consultatifs auprès du Ministère sur le principe du pollueur payeur; v) aide au Gouvernement pour la mise au point d'une politique minière et la mise en place de services chargés de la cartographie géologique et des licences d'exploitation des ressources minérales

Myanmar : i) services consultatifs sur la planification globale du développement dans la zone aride du Myanmar central en utilisant la méthode intégrant télédétection et SIG; ii) services consultatifs auprès de la Commission nationale des questions environnementales en vue de l'examen des projets du programme Action 21 du Myanmar; iii) services consultatifs auprès du Gouvernement concernant le programme Action 21 du Myanmar, et finalisation de

ce document pour présentation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU (juin 1997)

Népal : i) services consultatifs auprès du Ministère de l'eau concernant l'application de directives sur l'eau et le développement durable en vue de la remise en état de cours d'eau et de la mise en valeur coordonnée de l'eau et de l'énergie; ii) services consultatifs auprès du Ministère sur la mise en valeur des ressources en eau et de l'hydroélectricité

Pakistan : services consultatifs auprès de l'Administration pakistanaise de l'eau et de l'électricité sur les politiques de l'eau et les droits sur l'eau

Philippines : i) services consultatifs concernant l'application de directives sur l'eau et le développement durable en vue de la préparation de plans directeurs nationaux de gestion de l'eau; ii) services consultatifs portant sur l'évaluation de la progression de la télédétection et des SIG dans la gestion environnementale des zones côtières axée sur les mangroves; iii) aide au Département philippin de l'énergie concernant la planification d'études analytiques destinées à actualiser le plan énergétique tridécennal philippin; iv) services consultatifs auprès du Bureau de gestion environnementale concernant l'examen des normes de qualité de l'air, et proposition de modifications; v) services consultatifs auprès de la Commission nationale de l'eau concernant l'élaboration du Plan directeur national de gestion de l'eau; vi) services consultatifs auprès du Département de l'énergie de Cebu sur les minicentrales hydroélectriques; vii) examen de la mise à jour du plan énergétique philippin (1997-2035)

République démocratique populaire lao : services consultatifs auprès du Ministère de l'agriculture et des forêts sur la planification et la gestion des ressources en eau

République populaire démocratique de Corée : services consultatifs auprès du Ministère des ressources foncières et de la protection de l'environnement sur la gestion environnementale et la recherche en vue de l'adoption de technologies du charbon propre

Thaïlande : i) services consultatifs concernant l'évaluation de la progression de la télédétection et des SIG dans la gestion environnementale des zones côtières axée sur les mangroves; ii) cours sur la gestion de l'eau dispensé au Centre de formation du génie agricole (Ministère de l'éducation)

Viet Nam : i) services consultatifs sur l'évaluation de la progression de la télédétection et des SIG dans la gestion environnementale des zones côtières axée sur

les mangroves; ii) services consultatifs sur les questions de promotion des investissements dans l'industrie minière, et autres questions connexes suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les ressources minérales; iii) évaluation technique du projet financé par le PNUD sur la protection environnementale dans les exploitations minières à ciel ouvert de la province de Quang Ninh

Dépaupérisation par la croissance économique et le développement social

Arménie : aide au Ministère de la sécurité sociale, de l'emploi, des migrations et des réfugiés pour l'examen des progrès réalisés au titre des plans nationaux de développement social dans l'optique de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique (Manille, 1997)

Bangladesh : i) services consultatifs auprès du Comité des agents et bénéficiaires des programmes de dépaupérisation au niveau du district (Nilphaniari); ii) examen des problèmes rencontrés par les organisations membres requérant une solution à l'échelon national

Bhoutan : deuxième et troisième missions de supervision au titre du projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché

Chine : aide au Ministère des ressources en personnel pour l'organisation d'un atelier national d'évaluation des besoins de formation pour les agents du développement social

Fidji : i) services consultatifs auprès de l'Association fidjienne des handicapés et d'autres ONG concernant la mise en oeuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002); ii) aide à l'atelier national sur l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; iii) examen du projet de loi sur le développement durable; iv) aide au Ministère du développement régional et des affaires pluriethniques en matière de planification d'entreprise; v) appui à l'atelier de planification régionale du FNUAP; vi) examen du rapport au Grand conseil des chefs quant à la façon de développer les compétences des chefs; vii) examen des questions et programmes de développement social en concertation avec le Bureau central du plan, le Ministère du développement régional et des affaires pluriethniques et le Ministère de la jeunesse, de l'emploi et des sports, viii) services consultatifs auprès de l'École de médecine des Fidji concernant la bibliothéconomie; ix) examen et développement des systèmes de planification du Ministère de la jeunesse, de l'emploi et des sports et de leurs rapports avec les systèmes nationaux de

planification; x) services consultatifs pour l'établissement d'une monographie nationale en vue de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique; xi) appui au Bureau central du plan pour la mise en oeuvre d'un nouveau mécanisme décisionnel national; xii) services consultatifs auprès du Ministère du développement régional et des affaires pluriethniques concernant l'organisation d'un atelier sur la planification d'entreprise; consultations concernant les préparatifs de l'atelier national sur la planification d'entreprise à l'intention des fonctionnaires du Ministère

Inde : i) aide au Ministère des zones rurales et de l'emploi et au Ministère de la protection sociale pour la préparation et l'organisation d'un séminaire Inde-Chine sur la collaboration plurisectorielle au bénéfice des handicapés; ii) services consultatifs auprès du Comité des agents et bénéficiaires des programmes de dépaupérisation au niveau du district

Iles Cook : examen du processus de régionalisation, y compris les méthodes d'évaluation rurale préparatoire, concernant notamment Aitutaki

Iles Marshall : entretiens avec des responsables du Ministère de l'intérieur et de la protection sociale et de ses services de la jeunesse concernant la mise en oeuvre du projet de politique de la jeunesse

Iles Salomon : étude des possibilités de renforcer les liens entre la collectivité et les mécanismes planificationnels et décisionnels nationaux

Iles Salomon et Papouasie-Nouvelle-Guinée : services consultatifs auprès des pouvoirs publics sur les questions de population liées à la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et à celle du Programme d'action du Caire

Indonésie : i) sur l'alphabétisation et l'emploi des handicapés; ii) sur les questions de population liées à la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et à celle du Programme d'action du Caire

Iran (République islamique d') : sur l'établissement du premier rapport national sur le développement humain

Japon : i) services consultatifs auprès de la Fondation Itoga Kazuo concernant la mise en oeuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002); ii) aide à la Société japonaise pour la réinsertion des handicapés au titre de la mise en oeuvre de la Décennie

Kirghizistan : services consultatifs auprès du Département de la formation professionnelle (Ministère de l'emploi et de la protection sociale) concernant le développement des qualifications et la formation des femmes

Malaisie : aide pour l'organisation d'un forum ONG préparatoire à la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique

Maldives : services consultatifs concernant un atelier national sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et animation de l'atelier

Micronésie (États fédérés de) : aide pour faciliter l'organisation d'un atelier ayant pour objectif l'intégration et la compilation des plans en faveur de la jeunesse

Mongolie : i) première et deuxième missions de supervision au titre du projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché; ii) aide à la Fédération des femmes mongoles et au Ministère de la santé et de la protection sociale pour l'organisation d'un atelier de formation aux stratégies et méthodes de dépaupérisation

Myanmar : i) services consultatifs auprès des Ministères de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, de la police et de la justice concernant l'élaboration d'un plan d'action national pour la prévention au niveau communautaire de la délinquance juvénile; ii) évaluation des besoins du pays et entretiens avec les pouvoirs publics concernant les activités en matière de population liées à la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable et à celle du Programme d'action du Caire; iii) aide à la Commission nationale de l'environnement (Ministère des affaires étrangères) pour la préparation d'un projet de document sur le programme Action 21 du Myanmar traitant de la dynamique de la population, des schémas de consommation et de la dépaupérisation; iv) aide à la Commission nationale de l'environnement pour la finalisation du projet de programme Action 21 du Myanmar; v) assistance technique pour l'organisation d'un atelier national sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP

Népal : i) deuxième mission de supervision au titre du projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché; ii) services consultatifs auprès de la Commission nationale de planification concernant les questions de suivi et de coordination en matière de dépaupérisation

Philippines : i) deuxième mission de supervision au titre du projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché; ii) aide au Conseil national pour la protection sociales des handicapés

République démocratique populaire lao : i) première mission de supervision au titre du projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché; ii) aide aux autorités de la province de Savannakhet au moyen d'un atelier concernant le deuxième pont sur le Mékong et la route du couloir est-ouest et conseils pour l'optimisation des avantages sociaux et économiques de leur construction; entretiens avec les principaux organismes provinciaux et nationaux chargés de gérer l'impact social et économique escompté de la construction du pont et de la route

République populaire démocratique de Corée : i) évaluation du projet sur la population et le développement ; ii) services consultatifs à l'intention de hauts fonctionnaires sur les questions de population liées à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; iii) exposé lors de l'atelier sur l'analyse des données et l'application des résultats de recensement à la planification du développement

Samoa : i) suivi de la mise au point des systèmes de planification du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture et appui à l'évaluation du projet relatif à l'éducation sanitaire des jeunes; ii) examen et développement des systèmes de planification du Ministère et de leurs rapports avec les systèmes nationaux de planification; iii) aide à l'élaboration d'une proposition de projet relative au développement des qualifications des jeunes

Sri Lanka : i) deuxième mission de supervision au titre de projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché; ii) services consultatifs auprès du Comité des agents et bénéficiaires des programmes de dépaupérisation au niveau du district

Thaïlande : i) deuxième mission de supervision au titre du projet CESAP-FAO sur la dépaupérisation par la création d'emplois ruraux au moyen du mécanisme du marché; ii) aide à la formation des cadres supérieurs du Plan d'établissement foncier autonome dans les provinces de Songkhla et de Yala

Vanuatu : i) assistance technique pour la rédaction de l'acte constitutif et du règlement de nouvelles organisations; ii) appui à la Fondation pour les peuples du Pacifique Sud en matière de planification stratégique; iii) assistance pour l'atelier national sur la planification démographique; iv) mission de conseil et de consultation auprès du Cabinet à propos de la

Proclamation concernant la pleine participation et l'égalité des handicapés dans la région de l'Asie et du Pacifique

Viet Nam : i) services consultatifs auprès du Ministère de l'agriculture et du développement rural concernant une enquête sur les migrations en rapport avec le projet relatif aux schémas et politiques migratoires; ii) exposé lors d'un cours de formation sur les schémas et les politiques migratoires organisé par le Ministère

Transports et communications

Bangladesh : i) services consultatifs auprès de l'administration portuaire de Chittagong concernant la participation du secteur privé; ii) services consultatifs concernant l'amélioration des opérations portuaires à Mongla

Fidji : i) services consultatifs auprès du Secrétariat du Forum et de la Communauté du Pacifique concernant la formulation du programme de travail pour 1998-1999 et l'assistance à long terme; ii) services consultatifs auprès des armateurs locaux de la flotte nationale en vue de créer un réseau pour l'élaboration d'une politique régionale de remplacement des navires vétustes; iii) réalisation d'une étude de faisabilité sur l'aménagement du port de Suva en vue d'y accueillir les bateaux de pêche étrangers; iv) participation d'un spécialiste-conseil au séminaire sous-régional sur l'élaboration d'une politique régionale de remplacement des navires vétustes dans les flottes des pays insulaires du Pacifique Sud

Iles Cook : assistance pour la reconstruction du port et le programme de travaux de protection du littoral sur l'île Mahihiki, suite aux dégâts provoqués par un cyclone

Micronésie (États fédérés de) : examen des principales propositions d'aménagement portuaire pour l'industrie de la pêche (en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud)

Philippines : sur la tarification et la rationalisation des opérations portuaires

Samoa : sur l'amélioration de la gestion et des opérations portuaires, la structure tarifaire et les tarifs

Tonga : i) étude sur les zones portuaires et identification des points d'ancrage sûrs pour les bateaux pendant la saison des cyclones, et services consultatifs concernant les options possibles pour prévenir l'endommagement des bateaux pendant la saison des cyclones; ii) services consultatifs auprès des armateurs locaux de la flotte nationale concernant la mise en place d'un réseau pour l'élaboration d'une politique régionale de remplacement des navires vétustes

Turkménistan : sur la police de la route et la gestion de la sécurité routière

Vanuatu : i) assistance concernant la cartographie informatique de toutes les installations portuaires et installations d'accostage, postes de mouillage et abris de protection contre les cyclones, dans le cadre du projet de planification de l'utilisation des sols; ii) services consultatifs concernant les possibilités de transport multimodal; iii) services consultatifs auprès du Gouvernement concernant les travaux de réaménagement et de modernisation des installations de pêche et des ateliers de réparation navale de Malekula à Santo

Statistiques

Bangladesh : i) sur l'élaboration éventuelle d'un plan national de données; ii) examen et évaluation des activités de collecte de données en cours pour établir des indicateurs de santé génésique

Cambodge : sur l'analyse des enquêtes démographiques et la mise au point d'une enquête sur le coût de la vie

Fidji : assistance pour le suivi du recensement de 1996 et la mise au point d'enquêtes de contrôle

Iles Marshall : assistance pour l'élaboration d'un descriptif de projet et l'évaluation des coûts du recensement de la population et de l'habitation de 1998

Indonésie : i) services consultatifs auprès du Bureau central de statistique concernant l'application du Système de comptabilité nationale de 1993; ii) assistance pour l'évaluation de l'utilisation des logiciels de cartographie; iii) examen de la proposition de projet concernant un système modèle pour la collecte de données dans le cadre d'un programme relatif aux mouvements féminins

Iran (République islamique d') : i) examen de l'uniformisation des données démographiques et recommandations y afférentes; ii) examen des progrès et recommandations concernant de nouvelles activités dans le cadre de deux projets du FNUAP

Kirghizistan : évaluation des capacités du Comité d'État de statistique pour la préparation et la réalisation d'un recensement de la population, et détermination et recommandation des aspects pour lesquels une assistance extérieure est requise

Maldives : assistance pour la tabulation définitive des résultats du recensement de 1995 et recommandations concernant la mise en tableaux des données pour une analyse détaillée

Myanmar : i) assistance pour l'examen des procédures de relevés et de rapports du système d'information de gestion; ii) assistance pour achever l'entrée des données aux fins de l'enquête sur la fécondité et la santé génésique et étude des travaux futurs en matière de traitement des données et d'activités de terrain; iii) assistance pour l'organisation d'un atelier de formation à l'utilisation de logiciels d'analyse statistique

Népal : organisation et direction d'un stage de formation sur l'utilisation de logiciels d'analyse statistique à l'intention de fonctionnaires bhoutanais dans le cadre d'un programme de formation en détachement organisé à Katmandou

Nioué : i) assistance pour la direction d'un atelier de formation technique et d'un atelier destiné aux utilisateurs de mini-recensements; ii) analyse des données du recensement de 1994 et des données de l'enquête de dénombrement des ménages de 1996 et aide pour la rédaction des rapports; iii) assistance et conseils pour l'analyse de la situation démographique actuelle et recommandations concernant un plan d'action; iv) services consultatifs concernant les politiques de population-développement

Ouzbékistan : sur la mise au point d'une enquête initiale concernant les connaissances, attitudes et pratiques en matière de fécondité dans deux provinces

Papouasie-Nouvelle-Guinée : i) examens sectoriels des principaux domaines du programme démographique; assistance pour le suivi d'un projet en cours; ii) examen sectoriel des stratégies en matière de population-développement; iii) rédaction de recommandations pour le prochain programme de pays; iv) participation d'un spécialiste-conseil à l'atelier de formation sur la conception de projets de cadre logique

République populaire démocratique de Corée : sur l'analyse des données et l'utilisation des résultats des recensements pour la planification du développement

Thaïlande : assistance pour l'évaluation du projet sur l'appui pour le renforcement du système d'information de gestion destiné aux programmes de santé maternelle et infantile et de planification familiale

Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

Arménie : i) services consultatifs au séminaire national sur l'élaboration des projets et l'analyse économique; ii) services consultatifs et consultations avec des responsables des organismes compétents sur la gestion

macroéconomique et la réforme économique, et évaluation des besoins futurs en services consultatifs et en assistance technique de la CESAP dans des domaines connexes

Bangladesh : assistance au Gouvernement pour le développement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'élaboration et de l'évaluation des projets

Cambodge : sur l'analyse démographique et les ressources dont dispose la CESAP pour les activités en matière de population

Fidji : services consultatifs en vue de la présentation à des urbanistes fidjiens de l'expérience des villes nouvelles françaises

Iles Marshall : i) examen d'une proposition de projet sur l'eau et l'hygiène dans les écoles primaires et consultations avec le directeur et les planificateurs du projet; ii) évaluation des besoins locaux en eau dans les îles périphériques; iii) services consultatifs auprès du Ministère de l'éducation concernant les types et les spécifications des installations d'adduction d'eau et d'hygiène destinées aux établissements scolaires

Iles Salomon : i) services consultatifs auprès de l'Agence des pêches du Forum (Honiara) concernant le plan d'entreprise; ii) examen des plans d'aménagement de Noro et de Bina avec le Gouvernement; iii) évaluation

de l'impact budgétaire et monétaire du projet minier de Gold Ridge; iv) poursuite de l'étude sur les courants financiers pour la mine de Gold Ridge et étude d'une éventuelle assistance technique pour la gestion urbaine et la création d'un bureau de médiateur (en collaboration avec l'Agence australienne de développement international); v) achèvement de l'étude sur les courants financiers pour la mine de Gold Ridge et consultations avec le Ministère des finances en vue d'informer le nouveau gouvernement; vi) services consultatifs auprès du Gouvernement sur l'élaboration d'un programme de réforme des politiques et des structures, et coordination des apports du PNUD, de la BASD et des donateurs bilatéraux; vii) assistance aux Ministères des finances et de la planification nationale en vue de la prochaine série d'entretiens concernant le budget national de 1998

Kiribati : sur le renforcement des activités des coopératives de crédit

Nauru : assistance technique pour un projet de banque centrale/office monétaire

Palaos : sur le rapport relatif au développement durable de l'État de Ngarchelong et sur l'application des recommandations

Polynésie française : évaluation de l'accord de Papeete sur le développement urbain

Annexe VI

MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Adopté par le Conseil économique et social à sa quatrième session, modifié à ses sessions ultérieures et révisé en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le mandat suivant :

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et du Pacifique et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et du Pacifique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à condition que ces

services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou des organismes compétents des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et du Pacifique mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, les Fidji, Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, les Iles Marshall, les Iles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, Macao, la Malaisie, les Maldives, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Myanmar, Nauru, le Népal, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Polynésie française, la République démocratique populaire lao, le Samoa, les Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, les Tonga, le Turkménistan, la Turquie, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, Macao, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle

consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera à Bangkok (Thaïlande).

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

Annexe VII

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

*Tel qu'établi à la première session de la Commission,
confirmé et adopté à sa deuxième session, et modifié
lors des sessions ultérieures*

Chapitre premier

SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil. À la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. La Commission inscrit la question à son ordre du jour si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III

REPRÉSENTATION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV

BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V

SECRÉTARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI

CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans

ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII

VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) de l'article 6, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII

LANGUES

Article 44

L'anglais, le chinois, le français et le russe sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres.

Chapitre IX

COMPTES RENDUS

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial, ou qui figurent sur la Liste et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial ou qui figurent sur la Liste.

Chapitre X

PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI

CONSULTATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Article 51

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence

internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées qui participent à la réunion, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions susvisées, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont dûment été consultées.

Chapitre XII

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 52

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations qui figurent sur la Liste peuvent se faire représenter à celles de ces séances qui sont consacrées à des questions relevant de leur domaine d'activité.

Article 53

Les organisations dotées du statut consultatif général et spécial peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision et lorsqu'ils ont déjà été distribués sous quelque autre forme aux membres ou aux membres associés de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

Article 54

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations dotées du statut consultatif général n'est distribué *in extenso* que s'il ne comporte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le texte des exposés écrits présenté par une organisation dotée du statut consultatif spécial n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 1 500 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 1 500 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou un autre organe subsidiaire en fait expressément la demande;

f) Le Secrétaire exécutif peut, en consultation avec le Président ou la Commission elle-même, inviter les organisations figurant sur la Liste à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), b), c) et e) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

g) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle, lorsqu'un membre ou membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 55

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations dotées du statut consultatif général et spécial soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu à la demande de l'organisation;

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations qui figurent sur la Liste peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 56

Sous réserve des dispositions de l'article 23, la Commission peut recommander qu'une organisation non gouvernementale spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues aux alinéas d) et e) de l'article 54 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XIII

SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 57

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 58

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 59

À moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIV

RAPPORTS

Article 60

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XV

AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

Article 61

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
